



À L'INVITATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, M. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA

LE ROI DU LESOTHO LETSIE III EN VISITE D'ETAT EN ALGÉRIE



Le Roi du Lesotho, Letsie III, effectuera à partir d'aujourd'hui une visite d'Etat de trois jours en Algérie à l'invitation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a indiqué hier un communiqué de la présidence de la République. Cette visite «sera l'occasion pour les deux pays de raffermir davantage les liens de fraternité et de solidarité qui les unissent depuis plusieurs décennies», précise la même source. **P. 28**

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO
20° : ALGER
36° : TAMANRASSET **P. 2**

Mardi 26 Mai 2015 - 8 Chaâbane 1436 - N° 970 - 3^{ème} année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

ALGÉRIE-QATAR
Gaïd Salah en visite officielle au Qatar
P. 28

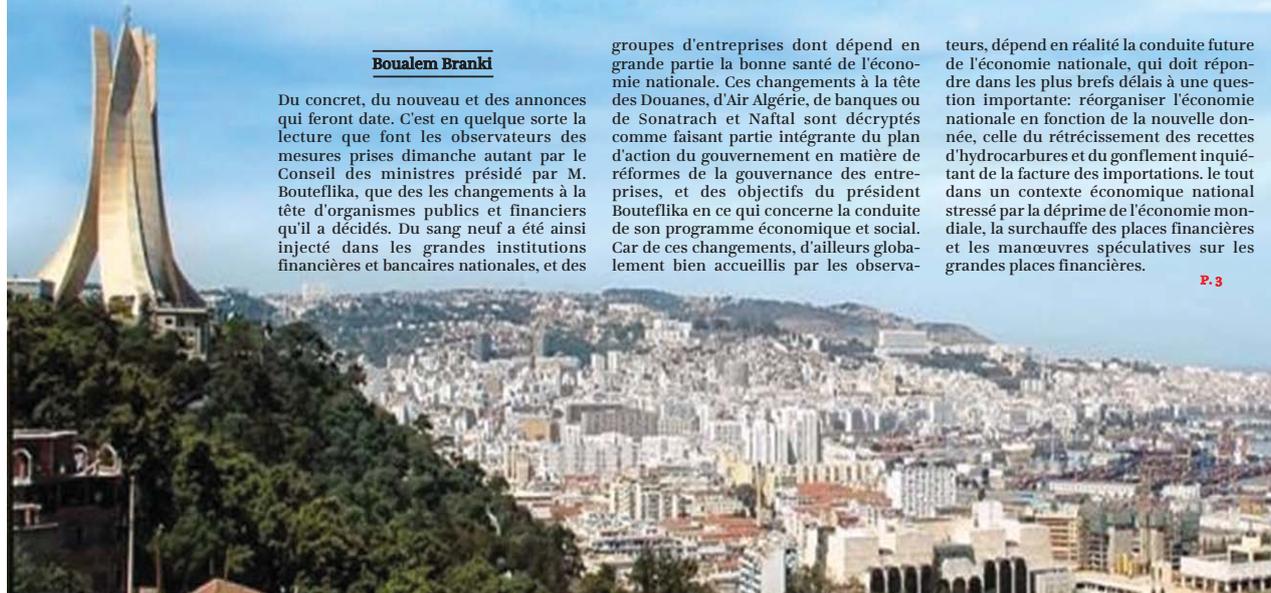


Lamamra demain au Koweït pour la réunion du Conseil des ministres des AE de l'OCI
P. 28



SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX AU MALI :
Berlin et Ottawa saluent le «rôle clé» joué par l'Algérie
P. 19

LE PRÉSIDENT BOUTEFLIKA NOMME DES CADRES POUR BOOSTER LE DÉVELOPPEMENT



Boualem Branki

Du concret, du nouveau et des annonces qui feront date. C'est en quelque sorte la lecture que font les observateurs des mesures prises dimanche autant par le Conseil des ministres présidé par M. Bouteflika, que des changements à la tête d'organismes publics et financiers qu'il a décidés. Du sang neuf a été ainsi injecté dans les grandes institutions financières et bancaires nationales, et des

groupes d'entreprises dont dépend en grande partie la bonne santé de l'économie nationale. Ces changements à la tête des Douanes, d'Air Algérie, de banques ou de Sonatrach et Naftal sont décryptés comme faisant partie intégrante du plan d'action du gouvernement en matière de réformes de la gouvernance des entreprises, et des objectifs du président Bouteflika en ce qui concerne la conduite de son programme économique et social. Car de ces changements, d'ailleurs globalement bien accueillis par les observa-

teurs, dépend en réalité la conduite future de l'économie nationale, qui doit répondre dans les plus brefs délais à une question importante: réorganiser l'économie nationale en fonction de la nouvelle donnée, celle du rétrécissement des recettes d'hydrocarbures et du gonflement inquiétant de la facture des importations. Le tout dans un contexte économique national stressé par la déprime de l'économie mondiale, la surchauffe des places financières et les manœuvres spéculatives sur les grandes places financières. **P. 3**

LORS D'UNE RÉUNION AVEC LES CADRES DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE
Sellal appelle Sonatrach à s'investir davantage dans l'exploration et la production des hydrocarbures
P. 3

M. Bedoui estime rassurant le professionnalisme atteint par la Protection civile
P. 4

LOUH L'A ANNONCÉ HIER
Le projet de loi portant code de procédures pénales au niveau du SGG
P. 5

SANTÉ

NODULES THYROÏDIENS

Sont-ils forcément inquiétants ?

Pages 14-15

LE P^RNABIL DEBZI, CHEF DU SERVICE GASTRO-ENTÉROLOGIE DU CHU MUSTAPHA-PACHA, INVITÉ, HIER, DU FORUM DE **DK NEWS**

«Guérir de l'hépatite C en 12 semaines, c'est possible!»
P. 8-9



Batna

Les 1^{res} greffes du foie dès le début de l'année prochaine
P. 16

Météo

Régions Nord : 20° à Alger

Temps nuageux avec quelques averses de pluies vers les régions Est. Brumes et nuages bas en matinée puis partiellement nuageux sur l'Ouest et le Centre. Les vents seront variables faibles à modérés. La mer sera peu agitée.



Régions Sud : 36° à Tamanrasset

Temps généralement dégagé excepté des formations nuageuses et quelques cellules orageuses vers le Sahara oriental à partir de l'après-midi. Les vents seront faibles à modérés avec quelques soulèvements de sable.

	Max	Min
Alger	20°	17°
Oran	21°	16°
Annaba	18°	17°
Béjaïa	22°	18°
Tamanrasset	36°	23°

Horaires des prières

Mardi 8 Chaâbane 1436

Fajr	03:47
Dohr	12:45
Asr	16:36
Maghreb	20:00
Isha	21:37

CE MATIN AU SHERATON
Rencontre sur le partenariat
Entreprise-Recherche



Pour célébrer la «Journée nationale de l'Étudiant», le Forum des chefs d'entreprise (FCE) organise ce matin à partir 8h30, à l'hôtel Sheraton, une rencontre sous le thème: «Pour un partenariat Entreprise/Recherche au service du progrès technologique et de l'innovation».

CAP
M'rakech reçoit
l'ambassadeur hongrois

Le président de la Confédération algérienne du patronat (CAP), M. Boualem M'rakech, reçoit aujourd'hui à l'hôtel El Aurassi, l'ambassadeur de la République de Hongrie.



CE MATIN À BOLOGHINE
Finale de la Coupe
d'Algérie de la
Sûreté nationale



La finale de la Coupe d'Algérie du général-major Directeur général de la Sûreté nationale, (séniors monsieur), qui opposera l'équipe représentante

de l'administration générale de la Sûreté nationale à celle de la région de Blida, aura lieu ce matin à 9h au stade Omar Hamadi de Bologhine, Alger.

MOUDJAHIDINE
Zitouni à Khenchela

Le ministre des Moudjahidine, M. Tayeb Zitouni, effectue aujourd'hui une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Khenchela.



DU 28 AU 30 MAI À LA COUPOLE
10^e congrès du FLN



Le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), M. Amar Saâdani, présidera les 28, 29 et 30 mai à la Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf, Alger, les travaux du 10^e Congrès national du parti.

JUSQU'AU 30 MAI
À CONSTANTINE
Salon national
du microcrédit



Organisé par l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem), le Salon national du microcrédit se déroulera jusqu'au 30 mai à Constantine. 85 promoteurs venant des 48 wilayas, activant dans le domaine de l'artisanat et les métiers traditionnels, prennent part à cet événement.



DU 27 MAI AU 1^{ER} JUIN
À LA SAFEX
48^e Foire
internationale
d'Alger

Sous le patronage du ministère du Commerce, la 48^e Foire internationale d'Alger aura lieu du 27 mai au 1^{er} juin 2015, au Palais des Expositions, Pins-Maritimes, Alger.



CE MATIN AU CRASC
Colloque international
sur «La question
du communautaire dans
le monde arabe aujourd'hui»



Le Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran, organise aujourd'hui et demain en son siège, un colloque international sur «La question du communautaire dans le monde arabe aujourd'hui».

LE 30 MAI AU PORT D'EL DJAMILA
Journée dédiée
aux enfants malades
et orphelins

Sous le patronage du ministère de la Jeunesse et des Sports, la Fédération algérienne de voile célébrera la Journée mondiale de l'enfance samedi 30 mai à partir de 9h au niveau du port d'El Djamilia de Ain Benian. Cette journée sera dédiée aux enfants malades et orphelins.



CE MATIN À 10H
Samy Oussedik
invité du Chiffre
d'affaires

Le débat économique, du quotidien «Le Chiffre d'affaires», reçoit ce matin à 10h, le fondateur de la première banque d'affaires algérienne M. Samy Oussedik.



JEUDI À L'HÔTEL HILTON
Journée portes
ouvertessur les métiers
du groupe Bosch

Le groupe Bosch organise jeudi 28 mai 2015 à partir de 17h à l'hôtel Hilton, une journée portes ouvertes sur les métiers du groupe.



Mobilis, le COA et le
ministère de l'Education
lancent une opération pour
promouvoir le fair-play

Mobilis, partenaire officiel du Comité olympique algérien accompagne une opération lancée par le COA en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, qui vise à instaurer et favoriser la découverte du fair-play chez les jeunes, avec un message clair : être et rester fair-play en toutes circonstances dans le sport et dans la vie de tous les jours.



Le sport et l'éducation partagent de nombreuses valeurs communes, le COA et le Ministère de l'Education nationale s'engagent dans une action commune pour que le fair-play cesse d'être une notion marginale, une première action est prévue aujourd'hui, organisée au niveau de Constantine dans laquelle 300 élèves de la wilaya seront initiés aux valeurs du fair-play. Toujours dans l'esprit du sport et du fair-play, d'autres actions sont prévues sur tout le territoire national : le 1^{er} juin à Ouarzglia, le juin à Djelfa, le 15 juin à Alger et le 20 juin à Oran. Mobilis, le premier partenaire du sport en Algérie et le COA confirme par son engagement dans la lutte contre la violence et la promotion du fair-play, son statut d'entreprise citoyenne. Mobilis saisit également cette occasion pour souhaiter bon courage à tous les élèves lors des examens de fin d'année.

Le Président Bouteflika nomme des cadres pour booster le développement

Du concret, du nouveau et des annonces qui feront date. C'est en quelque sorte la lecture que font les observateurs des mesures prises dimanche autant par le Conseil des ministres présidé par M. Bouteflika, que des les changements à la tête d'organismes publics et financiers qu'il a décidés.

Boualem Branki

Du sang neuf a été ainsi injecté dans les grandes institutions financières et bancaires nationales, et de groupes d'entreprises dont dépend en grande partie la bonne santé de l'économie nationale. Ces changements à la tête des Douanes, d'Air Algérie, de banques ou de Sonatrach et Naftal sont décryptés comme faisant partie intégrante du plan d'action du gouvernement en matière de réformes de la gouvernance des entreprises, et des objectifs du président Bouteflika en ce qui concerne la conduite de son programme économique et social.

Car de ces changements, d'ailleurs globalement bien accueillis par les observateurs, dépend en réalité la conduite future de l'économie nationale, qui doit répondre dans les plus brefs délais à une question importante: réorganiser l'économie nationale en fonction de la nouvelle donnée, celle du rétrécissement des recettes d'hydrocarbures et le gonflement inquiétant de la facture des importations. Le tout dans un contexte économique national stressé par la dérive de l'économie mondiale, la surchauffe des places financières et les manœuvres spé-



latives sur les grandes places financières.

Dès lors, l'économie algérienne se devait de procéder à un nouveau lifting, en particulier un nouveau management des institutions en charge de la protection de l'économie nationale, et celles chargées de la développer et faire fructifier le climat des affaires en Algérie. Pour autant, l'objectif final est double, d'une part procéder à un rajeunissement de l'encadrement et le staff des grandes entreprises, et, d'autre part, recadrer leurs objectifs par rapport aux nouveaux défis économiques et politiques qui s'imposent actuellement pour l'Algérie. Car dans cette logique, il ne faut pas perdre de vue que le programme quinquennal de développement du président Bouteflika doit être mené en parallèle avec

l'objectif de mener l'Algérie à bon port autant en matière de satisfaction de la demande sociale, que de maintenir, sinon les renforcer, les acquis sociaux des travailleurs.

Une manière comme une autre pour l'Algérie de rester fidèle à ses principes, à la sauvegarde des acquis des travailleurs, tout en maintenant les grands schémas directeurs d'une stratégie de développement économique tout azimuts, avec en toile de fond la réalisation de grands projets structurants (habitat, rail, transports, santé, jeunesse, formation...). C'est dans ce sens qu'il faudrait également faire la lecture des derniers changements opérés par le président Bouteflika à la tête des entreprises nationales. En toile de fond, un Conseil des ministres qui a recadré l'action du gouvernement.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Un intérêt particulier pour le Sud et les Hauts-Plateaux

Walid B.

En ordonnant la création de dix circonscriptions administratives à travers plusieurs wilayas du sud du pays, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, vient de concrétiser la promesse qu'il avait faite lors de la campagne électorale de 2014, celle de rapprocher encore davantage l'administration du citoyen, mais aussi d'impulser une nouvelle dynamique au développement local à travers un service public de qualité devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de cette vaste région du pays.

C'est dans ce sens que le chef de l'Etat n'a pas manqué d'instruire le gouvernement afin qu'il mobilise tous les moyens nécessaires permettant de doter ces nouvelles circonscriptions administratives de toutes les ressources humaines. L'objectif étant d'assurer le bon fonctionnement de ces nouvelles entités administratives.

Grâce aux investissements qui seront engagés dans ces régions, la demande d'emploi sera satisfaite, ce qui contribuera incontestablement à résorber le taux du chômage. Acté égard, le président de la République a ordonné qu'une attention particulière soit accordée à la promotion de l'investissement à travers les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux, qui bénéficient déjà de conditions particulièrement avantageuses. Il faut rappeler, à ce propos, que les nouvelles mesures qui ont été préconisées en faveur du Sud et des Hauts-Plateaux attestent, une fois de plus, que le développement de ces régions figure en priorité dans le programme du président de la République. Dans ce sens, le chef de l'Etat a rendu hommage, lors de son dernier message à l'occasion de la fête des travailleurs, aux habitants du Sud du pays pour leur résistance héroïque visant à faire échouer les projets de déstabilisation et de division du pays. Le chef de l'Etat a rappelé, pour l'occasion, que les attentes sociales légitimes exprimées par ces populations, demeurent au centre des préoc-

cupations de l'Etat et seront satisfaites à travers les projets qui sont en cours de réalisation et ceux encore en voie d'être lancés et qui concernent tous les domaines d'activités. De ce fait, les efforts de l'Etat pour renforcer les infrastructures et le développement humain dans tous ses aspects à travers les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux seraient insuffisants s'ils n'étaient accompagnés d'une création de richesses et d'emplois à la mesure des capacités que recèlent ces régions et des attentes que nourrissent notamment les jeunes en quête d'emploi, de valorisation de leurs connaissances et de leurs compétences et, partant, de leur insertion sociale, avait souligné le président de la République. Pour ce faire, il y a nécessité d'associer les efforts des pouvoirs publics et de la société civile en vue de promouvoir, à travers les wilayas du Sud et des Hauts-plateaux, le développement de tous les secteurs économiques, y compris l'agriculture et le tourisme.

Cela dit, les programmes de développement destinés au Sud et aux Hauts-Plateaux sont très ambitieux, alors que des mesures spécifiques devraient s'ajouter aux grands objectifs déjà fixés pour ces régions, en vue d'élargir la base économique et de multiplier les chances d'emploi et de logement pour les populations locales, notamment les jeunes, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie.

La création d'un grand nombre de zones industrielles et d'activités, la construction de raffineries d'hydrocarbures, la mise en valeur d'au moins un million d'hectares de terres agricoles sont autant de grands projets prévus pour les cinq prochaines années.

Dans une conjoncture marquée par de nombreux défis, le gouvernement affiche plus que jamais sa détermination à faire du développement des régions Sud du pays et des Hauts Plateaux, un axe prioritaire de son action pour les prochaines années et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République et conformément aux nouvelles directives données en ce sens par le chef de l'Etat.

LFC 2015: Révision de l'IBS et de la TAP pour les investissements productifs

L'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) seront révisés dans le cadre de la loi de finances complémentaires (LFC) de 2015 au profit de l'investissement lié à la production, a annoncé hier, à Alger, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. Cette révision fiscale entre dans le cadre de «l'encouragement, le soutien et les facilitations en faveur de l'investissement productif créateur de richesses et d'emplois au détriment des activités commerciales», a souligné M. Sellal lors d'une réunion avec les cadres du secteur de l'énergie. Le taux de l'IBS a été unifié à 23% par la loi de finances de 2015, alors qu'il était auparavant de 19% pour les entreprises de production et de 25% pour les sociétés d'importation et de services, rappelle-t-on. Quant au taux actuel de la TAP, il est de 2%. Le Premier ministre a cité cette révision fiscale parmi d'autres mesures prévues pour la diversification de l'économie.

LORS D'UNE RÉUNION AVEC LES CADRES DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE Sellal appelle Sonatrach à s'investir davantage dans l'exploration et la production des hydrocarbures

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a appelé, hier, le compagnie nationale Sonatrach à «s'investir davantage» dans l'exploration et la production des hydrocarbures et leur valorisation, qui constituent un «objectif stratégique».

«Notre potentiel n'est pas suffisamment exploré et exploité. Nous devons mettre en production les nouvelles découvertes. Ceci est possible et fondamental.

Il appartient à Sonatrach de s'investir davantage dans l'exploration, la production d'hydrocarbures et leur valorisation», a déclaré le Premier ministre lors d'une réunion avec les cadres du secteur de l'énergie.

Tout en soulignant que les hydrocarbures constituent la principale source du budget de l'Etat et des réserves de change, il a considéré que l'accroissement de leur production permet aussi d'accompagner la croissance économique basée sur la production hors hydrocarbures.

En s'adressant aux cadres du secteur de l'énergie, il a appelé à développer la recherche d'hydrocarbures pour accroître les réserves, sachant que la moyenne mondiale de densité

de forage par 10.000 km² est de 105 puits contre seulement 14 puits en Algérie. Il a également observé que le potentiel minier national continental et maritime est «insuffisamment exploré» (66% du domaine minier national sont libres).

Le Premier ministre a aussi préconisé, en priorité, le renforcement de la formation des ressources humaines pour une meilleure maîtrise de l'exploration, de la production et de la distribution.

Abordant la question de la rationalisation de la gestion des ressources humaines et matérielles et de la maturation des investissements, il a soutenu que Sonatrach «doit s'investir dans son domaine de compétence et éviter la dispersion» et qu'il en est de même pour Sonelgaz.

Les autres points qu'il a abordés ont porté sur la rationalisation de la consommation, la transition énergétique et la promotion des activités aval dont notamment la pétrochimie par une modernisation du raffinage et le développement de la fabrication de produits pétrochimiques à haute valeur pour passer de pays importateur à exportateur de ces produits.

Les dépenses budgétaires en baisse suite à des arbitrages

Les dépenses budgétaires de l'Etat ont enregistré une baisse sur le 1er trimestre 2015 suite aux arbitrages portant gel ou report de certaines opérations d'équipements», a indiqué, lundi à Alger, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, lors d'une réunion avec les cadres du secteur de l'énergie.

Dans son intervention dans laquelle il a présenté, entre autres, les principaux résultats financiers du 1er trimestre de l'année en cours, M. Sellal a fait savoir que les dépenses budgétaires avaient baissé de 1,25% durant cette période, tandis que les réserves de change ont augmenté de 1,8 milliard de dollars sous «l'effet croisé de la baisse des flux de réserves de change et de leur valorisation positives». Néanmoins, le rapatriement sur les exportations d'hydrocarbures a baissé de 45% durant le 1er trimestre de 2015, soit un recul de 7,8 milliards de dollars, a précisé M. Sellal.

Quant au solde de la balance des paiements, il s'est établi à -1,7 milliard de dollars au 1er trimestre 2015 contre +1,8 milliard de dollars en 2014. Mais pour le Premier ministre, la situation macro-économique demeure «sous contrôle» en raison de la situation des réserves de change et du faible endettement externe, mais tout en avisant que la situation à laquelle est confronté le pays est «délicate» du fait que la baisse des prix de pétrole risque, selon lui, de s'étaler dans le temps et d'impacter négativement les ressources des producteurs pé-

troliers dans le monde.

Par ailleurs, il a relevé que l'objectif arrêté par le gouvernement d'atteindre un taux de croissance économique de 7% à l'horizon 2019 constituait «un défi que nous devons relever tous ensemble».

Face à cette situation, il a indiqué que le gouvernement a pris certaines «mesures d'ajustement» portant sur la rationalisation des dépenses budgétaires et le report, en dehors des secteurs sociaux, de projets d'investissements considérés non prioritaires.

Il a aussi cité comme mesures le recours au marché financier pour les investissements à caractère marchand, la réduction des importations, la lutte contre les transferts illicites de capitaux par un plus grand contrôle du commerce extérieur et de ses modes de paiement (Crédoc...) et la mise en place des licences d'importation.

Outre la promotion de la production nationale, le rétablissement du crédit à la consommation et un meilleur recouvrement des recettes fiscales, le Premier ministre a particulièrement insisté sur la nécessité de la rationalisation de la consommation d'énergie.

Sur ce dernier point, M. Sellal a fait savoir que la demande de produits pétroliers est de 18 millions de tonnes avec une forte croissance de la consommation des essences (7,9% par an) et du gazoil (5,7%).

APS

AMAR GHOU EN VISITE DE TRAVAIL À SÉTIF Le secteur hôtelier en pleine expansion et l'artisanat traditionnel en plein encouragement

De Sétif: Azzedine Tiouri

C'est à un secteur en pleine croissance et un autre qui fait parler de lui rien qu'à voir les réalisations et les réceptions prochaines de plusieurs projets qui viendront enrichir le parc hôtelier qu'à eu à visiter, hier, dans la wilaya de Sétif, le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul, accompagné du ministre déléguée, chargée de l'Artisanat, Aïcha Tabagou. Accompagné du wali, Mohamed Bouderbali et du vice-président de l'APW, les deux membres du gouvernement ont entamé leur visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Sétif en se rendant à l'un des plus grand pall mall du pays en voie de réalisation. Situé en plein centre-ville juste en face du siège de la wilaya, ce centre d'affaires appartenant à l'industriel Rachid Khenfri, comporte deux grandes tours de 17 et 18 étages ainsi qu'un hôtel 4 étoiles de plus de 200 chambres. D'une architecture très moderne et futuriste à la fois, ce centre commercial a nécessité plus de trois années de travaux et sera réceptionné dans quelques semaines. Avant d'être reprises par ce nouveau propriétaire, ces deux bâtisses ont été les plus vieilles carcasses amochant le centre de la ville de Sétif durant plus de deux décennies, situé en face du siège de la wilaya et de la grande poste à quelques encablures de la place du 8 Mai 1945 et de la gigantesque fleur de lotus. Une fois achevé ce centre commercial et d'affaires, considéré comme l'un des plus importants du pays pourra recevoir plus de 15 000 visiteurs/jour. La bâtisse consacrée à l'hôtel comportera une salle de réunion, une autre de sport et une piscine. La deuxième tour de 18 étages sera réservée aux bureaux et services. Les 5 derniers étages de cette dernière abriteront une vingtaine d'appartements haut standing de près de 200 m2 chacun.

Les autres étages devront abriter pas moins de 28 bureaux d'affaires et services. Il est prévu aussi une salle de conférences de 1000 places et un grand parking de 4 niveaux au sous-sol. Dès sa réception et une fois opérationnel, ce grand centre pourra créer jusqu'à 1 500 emplois.

La délégation ministérielle a visité par la suite les deux projets d'hôtels en voie d'achèvement, le Novotel de 118 chambres et l'Ibis de 120 chambres du groupe Mehri. Les deux hôtels de 7 étages chacun comprendront une grande salle de conférences, un restaurant, une cafétéria et créeront 97 postes d'emploi. Toujours accompagné des responsables de la wilaya, les deux ministres se sont rendus dans un centre de formation situé dans l'enceinte du parc d'attraction et de loisirs où ils ont vu à l'œuvre des jeunes filles en période de formation sur la confection de l'habillement traditionnel et du tapis du Guergour et de Sétif. Ce stage de formation organisé par la chambre d'industrie de l'artisanat s'étalera sur 7 jours, du 24 au 31 mai et concerne 18 filles. L'objectif de ce regroupement est de préserver l'habillement typiquement traditionnel et développer la technique type du tapis du Guergour en voie de perte. Une fois le stage achevé et les techniques acquises, ces stagiaires percevront de l'aide du dispositif aux jeunes mis en place afin d'ouvrir des ateliers à leur compte. La maison de l'artisanat en voie d'achèvement a été l'autre étape des deux ministres qui se sont enquis sur son état d'avancement qui est à 98% des travaux et dont la réception est prévue dans un mois. Elle a nécessité une enveloppe financière de 33 000.00 dinars et 18 mois de réalisation. D'un joli style architectural, dans son espace est prévu une salle de conférence, un hall d'exposition, des ateliers, des salles de formation et d'apprentissage, une bibliothèque et un restaurant. Lors de la visite de cette nouvelle structure, La ministre déléguée a beaucoup insisté pour dire que "les artisans cherchent beaucoup d'espaces pour exposer et vendre leur produit afin de les encourager".

Dans la grande salle d'exposition de Mabouda, le ministre Amar Ghoul a procédé à l'inauguration de la 5e édition du Salon de l'habitat traditionnel. Ce salon qui se tient du 24 au 31 mai a regroupé 74 exposants venus de 34 wilayas des quatre coins du pays. Ce salon thématique est réservé exclusivement au costume traditionnel de toutes les régions du pays. C'est ainsi que se côtoient les robes kabyles de Tizi Ouzou, le haïk dziri, la djaba de Constantine et de Skikda, le medjiboud d'Annaba, le bunoir staïfi, la kachabia et le burnous de Khenchela, Djelfa, Adrar, et Tamanrasset etc.

Le ministre Amar Ghoul a achevé sa visite à Hammam Soukhna pour se rendre sur le site de deux projets de stations thermales, l'une appartenant à un privé et l'autre à une coopérative des travailleurs de l'habitat et de l'urbanisme, au moment où la ministre déléguée, chargée de l'Artisanat, Aïcha Tabagou s'est rendue dans la wilaya de Bordj Bou-Argeridj.

LOUH L'A ANNONCÉ HIER

Le projet de loi portant code de procédures pénales au niveau du SGG

Le ministre de la Justice garde des Sceaux, Tayeb Louh a indiqué hier à Alger que le projet de loi portant code de procédures pénales se trouvait au niveau du secrétariat général du gouvernement (SGG) mettant en avant les «avancées réalisées en terme d'indépendance de la justice».

Le premier volet du projet de loi portant code de procédures pénales se trouve au niveau du SGG, a affirmé M.Louh dans une déclaration à la presse en marge de l'adoption de la loi sur la protection de l'enfance soulignant que le processus de réforme visant la consolidation de l'indépendance de la justice a réalisé d'importantes avancées. «L'objectif suprême de la réforme est de



consacrer la suprématie de la loi, un principe souligné par le président de la République Abdelaziz Bouteflika lors du Conseil des ministres de dimanche»,

a soutenu le ministre de la justice. M. Louh a fait savoir que «pour la première fois dans l'histoire de la justice algérienne, une clause consacrant le droit d'un prévenu placé en garde à vue, à la présence de son avocat lors de l'enquête préliminaire au niveau de la police judiciaire est introduite dans le code de procédure pénale».

Pour le premier responsable du secteur, ce droit s'inscrit en droite ligne avec les objectifs des réformes visant la protection des droits des citoyens.

Le ministère public peut pour sa part en vertu du nouveau texte, mettre en mouvement l'instance publique et communiquer, durant l'enquête préliminaire, des informations sur certaines affaires afin que l'opinion publique trouve les explications auprès de la source judiciaire et éviter les interprétations, a ajouté le ministre.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Louh: L'un des 25 terroristes abattus à Bouira faisait l'objet d'un mandat d'arrêt dans l'affaire Gourdel

L'un des 25 terroristes abattus la semaine écoulée à Bouira faisait l'objet d'un mandat d'arrêt dans l'affaire d'assassinat du ressortissant français Hervé Gourdel, a affirmé hier à Alger le ministre de la Justice, garde des Sceaux Tayeb Louh, ajoutant que l'opération d'identification des autres terroristes «se poursuit».

«L'un des 25 terroristes abattus par les forces de l'Armée nationale populaire (ANP) dans la wilaya de Bouira, a été identifié. Il s'agit d'un individu recherché par la Justice et qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt dans l'affaire d'assassinat

en septembre 2014 du ressortissant français Hervé Gourdel», a indiqué M. Louh à la presse en marge d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée à l'adoption du projet de loi relatif à la protection de l'enfant. A la suite de cette opération, le juge d'instruction chargé de l'affaire Gourdel a ordonné de prendre les mesures nécessaires pour savoir si, parmi ces terroristes abattus, figureraient des noms d'individus recherchés dans l'affaire Gourdel, a indiqué le ministre. M. Louh a fait savoir que les «procédures d'identification des terroristes se poursuivent à ce jour».

M. Bedoui estime rassurant le professionnalisme atteint par la Protection civile

Le niveau de professionnalisme atteint par la Protection civile algérienne est «rassurant» quant à son aptitude à gérer convenablement des situations de catastrophes naturelles, a estimé hier à Boughezoul (sud de Médéa) le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui.

«Le niveau opérationnel du corps de la Protection civile est un signe rassurant vu l'aptitude de ses éléments à s'acquitter comme il se doit de leur noble mission en cas de crise naturelle majeure», a indiqué le ministre en marge de sa visite au poste de commandement des opérations de la manœuvre nationale de secours et de sauvetage «Sésimex 2015». Les compétences dont jouit ce corps constitué

«donne un aperçu des efforts déployés par les responsables de ce secteur pour élever son niveau opérationnel et le préparer à affronter des situations de crise», a affirmé M. Bedoui dans ce contexte.

Le ministre a mis l'accent, par ailleurs, sur la particularité de la relation entre les médias et le corps de la Protection civile, aux plans prévention et sensibilisation, exprimant son souhait de voir cette relation «se consolider davantage et aboutir à une forme de partenariat qui soit au service exclusif de la nation et du citoyen».

Accompagné du directeur général de la Protection civile, le colonel Mustapha El Habiri, du délégué national chargé des risques majeurs, Tahar

Melzi, et des walis de Médéa et de Djelfa, M. Bedoui, a entamé sa visite d'inspection, par le survol, en hélicoptère, de la zone du sinistre simulé qui s'étend sur quatre communes relevant des wilayas de Médéa et Djelfa, à savoir respectivement Boughezoul, Chahbounia, Ain-Oussara et Ain-Lahd-jel. Le ministre s'est ensuite rendu au poste de commandement général de l'opération, sis à Boughezoul, où il a reçu des explications détaillées sur l'organisation et la gestion d'un séisme simulé, avant de se déplacer à Ain-Oussara (Djelfa) pour s'enquérir de visu des opérations de secours et de sauvetage menées sur l'un des douze sites de manœuvres abritant cette opération de simulation.

MÉDIAS

Remédier au manque de professionnalisme par la formation des journalistes

Le ministre de la Communication, Hamid Grine, a indiqué, hier à Tizi Ouzou, que son département ministériel s'apprête à remédier au manque de professionnalisme dans la presse nationale par l'organisation de sessions de formation au profit des journalistes.

«Il faut poursuivre l'effort de formation pour venir définitivement à bout des manquements aux règles de professionnalisme dans la presse nationale», a-t-il souligné lors de son passage sur les ondes de la radio locale, dans le cadre d'une visite de travail qu'il a effectuée dans la wilaya.

Le ministre s'est, en outre, félicité du «recul des cas de diffamation et d'invectives» dans les médias, estimant que les réformes engagées dans le secteur de la communication «ont commencé à apporter les résultats escomptés». Les réformes engagées pour la professionnalisation du secteur portent, entre autres, sur l'installation d'un certain nombre d'organes dont une autorité de régulation de l'audiovisuel, et une autre

pour la presse écrite, l'installation de la commission permanente de la presse écrite et le conseil d'éthique et de la déontologie, a-t-il rappelé.

Abordant les conditions socioprofessionnelles des correspondants de presse, le ministre a déploré le fait que ces derniers vivaient «dans certains cas dans des conditions lamentables avec des salaires médiocres», appelant les concernés à «réclamer leurs droits auprès de leurs employeurs».

D'autre part, M. Grine a affirmé que la population de Tizi Ouzou est couverte, à des taux variables, par les chaînes nationales et la radio de proximité de la wilaya. Pour la chaîne III, a-t-il estimé, le taux de couverture «est supérieur à 97%». Il est de plus de 96% pour la chaîne I et Jil FM, et supérieur à 93% pour la chaîne II. Pour ce qui est de la radio de Tizi-Ouzou le taux est de plus de 70%, a-t-il indiqué, à cet effet.

«D'ici à fin 2016, ce taux passera à plus de 95% pour les radios nationales (Chaînes I, II, III, Jil FM et RAI) et la

radio locale, suite à la prise en charge du problème des zones d'ombre», a-t-il ajouté. Par ailleurs, M. Grine a rappelé l'engagement du ministère de la Communication pour la promotion de Tamazight dans les médias, relevant que «plus de la moitié des radios locales, soit 28 sur un total de 48, diffusent dans cette deuxième langue nationale».

Il a également rappelé, dans ce sens, le lancement, le 4 mai courant de la version en tamazight du site de l'Agence de presse Algérie Presse Service (APS). «Tamazight est une composante essentielle de l'identité algérienne et le ministère de la Communication encourage toutes les initiatives allant dans ce sens», a-t-il dit à ce propos.

Le ministre qui a visité le chantier de la Maison de la presse dont les travaux sont en cours d'achèvement et qui est financée sur budget de wilaya pour un montant de 90 millions de dinars, a qualifié cette structure de plus beau siège à l'échelle nationale.

CONSEIL DE LA NATION

Reprise des travaux ce jour en séance plénière

Le Conseil de la nation reprendra ce matin ses travaux en séance plénière consacrée à la présentation et au débat du projet de loi relatif aux activités et au marché du livre, a indiqué hier un communiqué du Conseil.

Le texte de loi sur l'aviation civile présenté au Conseil de la nation

Le ministre des Transports, Boudjema Talai, a présenté, hier, au Conseil de la nation le texte de loi sur l'aviation civile lors d'une séance plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président de cette institution parlementaire.

Ce projet de loi, qui modifie et complète la loi de 1998 relative à l'aviation civile, prévoit de nouvelles mesures visant l'amélioration de la sécurité et la sûreté aériennes et de la qualité des services dans les aéroports.

Il permet aussi de s'adapter aux mutations qu'a connues ce secteur ces dernières années, et de se conformer aux nouvelles exigences de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI).

Le nouveau texte introduit ainsi plusieurs amendements et mesures afin de lutter contre les actes illicites dirigés contre l'aviation civile à travers notamment l'élaboration d'un Programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC) et d'un Programme national de sécurité de l'aviation civile (PNS).

Le texte inclut également des articles pour compléter les dispositions relatives aux accidents et incidents d'aéronefs par l'introduction de «la notion d'incident grave», qui doit faire l'objet d'une enquête technique.

Par ailleurs, le texte de loi contient des amendements qui visent à améliorer la qualité des



services dans les aéroports à travers l'octroi de nouveaux droits pour les passagers du transport aérien public notamment dans les cas d'un refus d'embarquement, d'annulation de leur vol ou de vol retardé.

A cet effet, les passagers bénéficient d'une information, d'une indemnisation et d'une assistance adaptées aux inconvénients résultant de ces situations.

Pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, le texte de loi interdit à toute entreprise de transport aérien public de refuser une réservation à ces personnes sauf dans des cas précis relatifs aux exigences de sécurité ou à l'impossibilité de transporter la personne handicapée.

L'introduction du concept de billet électronique est parmi les mesures introduites dans ce projet pour moderniser le secteur et améliorer la qualité des

services aux passagers.

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) avaient approuvé, lors de l'adoption de ce projet de loi fin avril, une quinzaine d'amendements liés principalement à l'attribution des prérogatives de contrôle aérien à des personnes physiques et morales algériennes exclusivement.

Il s'agit aussi de confier la mission de contrôle de la limitation de la nuisance sonore et de l'émission de gaz des aéronefs, introduite dans le nouveau texte de loi, à un organisme technique agréé algérien.

Les députés de l'APN avaient également introduit un autre article dans le projet qui stipule que seul le ministre des Transports (ou une autre personne qu'il délègue) est chargé de la mission d'information en cas d'un accident ou d'un incident grave produit dans le transport aérien.

APN

Les députés adoptent à la majorité le projet de loi relatif à la protection de l'enfance

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté hier à la majorité le projet de loi relatif à la protection de l'enfance, lors d'une séance plénière présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'Assemblée, en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh.

La séance a été marquée par l'abstention des députés du Front des forces socialistes (FFS) et le retrait de ceux de l'Alliance de l'Algérie verte (AAV), au motif que le quorum n'était pas atteint.

Deux articles de ce projet de loi ont été amendés et dix autres ont été reformulés, rappelle-t-on. Dans son intervention à l'issue de l'adoption, M. Louh a souligné que le texte «renforce l'arsenal juridique national en matière de protection de l'enfant et constitue un nouveau jalon dans l'édifice juridique national». La loi adoptée «est à même



de hisser la législation sur la protection de l'enfant au niveau des législations en vigueur à travers le monde tout en tenant compte de la culture de la société algérienne».

Le texte prévoit notamment la création d'une instance nationale pour la protection et la promotion de l'enfant présidée par un commissaire. Cette instance aura pour mission de coordonner

avec les différentes instances chargées de la protection de l'enfant pour une meilleure efficacité sur le terrain.

Il prévoit également l'engagement de l'Etat envers les familles vulnérables et démunies.

Le président de l'APN avait annoncé que 235 députés étaient présents à la séance outre 30 procurations, concluant que le quorum était atteint.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS M. BOUDJEMA TALAI L'A ANNONCÉ HIER DEVANT LE CONSEIL DE LA NATION

Des mesures seront prises pour mettre à niveau Air Algérie et améliorer le transport aérien

Le ministre des Transports Boudjema Talai a annoncé, hier à Alger, plusieurs mesures destinées essentiellement à mettre à niveau la compagnie Air Algérie dans l'objectif notamment d'améliorer les prestations assurées aux voyageurs.

Il s'agit de revoir toute la programmation des vols d'Air Algérie selon les flux des voyageurs et les moyens de la société (la flotte) pour régler les problèmes des retards et des annulations de vols, a-t-il expliqué en réponse aux questions des membres du Conseil de la nation liées au texte de loi sur l'aviation civile.

«De cette façon, on peut régler le problème de la ponctualité en intégrant tous les intervenants et non pas Air Algérie seulement», a-t-il dit.

En réponse aux plaintes des voyageurs liées à la cherté des billets de cette compagnie, M. Talai a, tout en rappelant que les billets sont subventionnés à hauteur de 60%, évoqué la possibilité de programmer pour cette saison estivale des vols charters, qui proposent généralement des prix compétitifs.

Il s'agit, a-t-il tenu à préciser, d'une étape intermédiaire en attendant de réfléchir à la création d'une compagnie low-cost.

Pour le ministre, cette solution permettra de régler le problème de la disponibilité de sièges et de réduire les prix de billets surtout pour la communauté algérienne établie à l'étranger durant cette saison de forte demande.

Pour ce qui est des grandes lignes, M. Talai a souligné la nécessité d'appliquer un système de tarification progressif pour pouvoir baisser les prix, jugés trop élevés sur ces liaisons aériennes.

En outre, M. Talai a annoncé la signature prochaine d'un accord entre Air Algérie et Tassili Airlines pour le lancement d'un billet unique valable dans les deux compagnies aériennes.

Ces billets uniques sont destinés principalement aux villes du Sud en raison du

manque d'agences de vente de billets dans ces régions.

Par ailleurs, le ministre a insisté sur les aspects formation, recherche technique et gestion des ressources humaines qui devraient être développés davantage à travers notamment la création d'écoles spécialisées dans les différents métiers de l'aviation civile.

«Il y a un dysfonctionnement au niveau des moyens humains de la compagnie car nous avons oublié le volet formation. Maintenant, il est temps de recruter des universitaires et de les former selon les normes de l'aviation civile», a-t-il dit. Il a indiqué, dans ce cadre, que son département ministériel était en négociation avec celui de la Défense nationale pour étudier la possibilité de créer une école spécialisée dans les métiers de l'aviation civile.

Dans ce partenariat, le ministre des Transports devrait s'occuper de l'aspect organisationnel alors que le ministère de la Défense nationale va prendre en charge l'aspect formation, selon les explications du ministre.

M. Talai a rappelé aussi le programme de formation de 200 nouveaux pilotes dont 60 sont déjà présélectionnés ajoutant qu'un autre quota sera sélectionné pour la formation des pilotes et personnels navigants.

Par ailleurs, le ministre est revenu sur la restructuration de l'ensemble des activités économiques des sous-secteurs du transport aérien, maritime et terrestre (routier et ferroviaire) indiquant que ce dossier sera prêt dans deux semaines.

«Nous reconfigurons les Sociétés de gestion des participations de l'Etat (SGP) en groupes autonomes et opérationnels, où il n'y a aucune interférence entre le secteur du transport et le groupe économique», a expliqué M. Talai qui a espéré voir ce dossier passer au Conseil des Participations de l'Etat (CPE) dans un mois pour confirmer la nouvelle organisation.

APS

DILAPIDATION DE DENIERS PUBLICS

Les accusations à l'encontre d'Oultache sont infondées (avocat)

L'avocat de Chouaib Oultache, Me Belarif Muhand Tayeb, a affirmé hier, au quatrième jour du procès qui se tient à la deuxième Chambre correctionnelle près la cour de Boumerdès, que les sept (7) chefs d'inculpation retenus à l'encontre de son mandant sont «infondés» et «ne s'appuient pas sur des indices et preuves tangibles».

Poursuivant sa plaidoirie dans cette affaire de dilapidation de deniers publics impliquant 21 prévenus, alors que quatre (4) autres avaient bénéficié auparavant d'un jugement définitif d'acquiescement, Me Belarif a déclaré que les dossiers d'accusation «ne contiennent aucune preuve tangible susceptible d'être examinée», tout en étant fondée sur des «thèses et conclusions orientées» et une «fausse interprétation» de la loi de la part du juge d'instruction.

Il a indiqué que les investigations dans cette affaire se sont appuyées sur un document administratif, représenté par un rapport élaboré par l'Inspection générale de la Sûreté nationale, et que le jugement, de même que les accusations se sont fondés sur le même rapport, «qui n'a pas prouvé de façon catégorique» aucune accusation contre Oultache. La seule affirmation apportée par le rapport, ayant constitué une base pour toutes les accusations, est la «relation de parenté existant entre Oultache et l'accusé Satour Toufik, une relation naturelle qui n'était ignorée de personne», a soutenu Me Belarif. «La loi stipule l'obligation pour l'instructeur judiciaire et le procureur général, chargés de l'affaire, de lui remettre tous les documents et preuves retenus à l'encontre de mon mandant, dont le rapport en question, mais cela n'a pas été fait», a-t-il dit, considérant ce fait comme une «infraction capitale» aux procédures et à l'esprit de la loi.

Tous les éléments des chefs d'accusation à l'encontre d'Oultache sont «approchés et similaires», et ont été traités de façon «non organisée et pas claire», a-t-il soutenu, ayant conduit à «une mauvaise adaptation» des chefs d'inculpation.

Me Belarif a, en outre, estimé que son mandant n'a pas «intervenu, ni de loin, ni de près, dans les deux marchés d'onduleurs et de consommables informatiques», car il était président d'une commission technique, à vocation purement consultative et non exécutive, et «aucune transgression n'a été prouvée contre le cahier des charges et la carte technique». Rejetant toutes les charges retenues à l'encontre de son mandant, il a, de ce fait, requis la «disculpation totale» d'Oultache Chouaib.

Une «absurdité» dans l'histoire de la justice algérienne (avocat)

Plaidant au profit de l'accusé Amtri Bouzar, PDG de l'entreprise Algerian Business Multimedia (ABM), qui a remporté deux (2) marchés pour l'approvisionnement de la DGSN en équipements informatiques, Me Bouchachi Mustapha a estimé que ce procès est une «absurdité» dans l'histoire de la justice algérienne, «car il n'y a pas de véritable affaire pour cause d'absence de preuves», selon lui.

Haussant le ton lors de sa plaidoirie, Me Bouchachi a été rappelé à l'ordre par le président de l'audience, qui lui a affirmé la neutralité de la justice et sa soumission à la seule loi. Poursuivant son intervention, l'avocat a soutenu que «sélectionner certains dossiers et affaires pour les instruire est une absurdité totale», considérant que la part revenue à l'entreprise de son mandant est la «moins couteuse» dans ce marché, qui englobait cinq parts. Estimant que cette affaire est «un prétexte pour justifier l'autre affaire dans laquelle Oultache sera jugée à l'avenir», il a affirmé l'absence, dans son dossier, d'«aucune preuve matérielle et convaincante» devant accuser son mandant et tous les autres prévenus dans cette affaire, après quatre (4) années du début du procès, et son pourvoi en cassation.

Il a ajouté qu'il «a été fier et heureux d'avoir entendu que d'autres entreprises nationales ont fait appel à l'expertise technique et judiciaire de ces cadres algériens compétents, aujourd'hui accusés devant la justice».

L'appel d'offre pour l'acquisition d'onduleurs électriques a été remporté par ABM de façon «transparente et légale», et sur la base de «son offre financière» qui était la «meilleure», de même que le marché des consommables lui est revenue «de gré à gré», au vue des garanties présentées et du «monopole» dont elle jouissait auprès de l'entreprise mère, concernant ce marché, a-t-il affirmé.

PROCÈS KHALIFA

Laksaci : Khalifa Bank avait atteint le niveau d'une «cessation de paiement»

Le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Laksaci, qui comparait hier en tant que témoin dans l'affaire Khalifa Bank devant le tribunal criminel de Blida, a affirmé que l'ex-banque privée avait atteint le niveau d'«indisponibilité de fonds», synonyme d'une «cessation de paiement» au printemps 2003, ce qui a mené à une suspension de son agrément par la Banque d'Algérie.

Lors de son audition, M. Laksaci a retracé, chiffres à l'appui, la chute des dépôts de la défunte Khalifa Bank auprès de la Banque d'Algérie. «En février 2003, le solde de Khalifa Bank était de 18,9 milliards DA, pour passer à 5,3 milliards DA vers fin mars de la même année, avant d'atteindre 500 millions DA», a indiqué Laksaci, pour qui la banque venait d'atteindre un niveau «d'indisponibilité de fonds», qui traduit, a-t-il expliqué, «une cessation de paiement».

Avant de révéler les chiffres relatifs au volume des dépôts de la banque privée, le gouverneur de la Banque d'Algérie a soutenu que «des déséquilibres financiers» au sein de la banque Khalifa étaient bien là, soulignant aussi un constat portant «une déficience dans la gestion» des affaires de la banque.

La thèse selon laquelle Khalifa Bank a atteint une situation de cessation de paiement a été cependant contestée par la défense de l'accusé Abdelmoumene Khelifa.

Cette dernière a évoqué les propos tenus durant la journée de dimanche par Mohamed Djellab, ancien administrateur à partir de mars 2003 de la défunte banque. Pour la défense de Khelifa Abdelmoumene, l'ancien administrateur a déclaré, dans son témoignage, que Khalifa Bank n'avait pas atteint le stade de cessation de paiement.

Ce à quoi Mohamed Laksaci a rétorqué en expliquant qu'«une banque est décrétée en situation de cessation de paiement, donc en situation de faillite, s'évalue sur la base de ses placements au niveau de la Banque d'Algérie ainsi que sa possession d'une réserve minimum de fonds aussi bien en monnaie nationale qu'en devises».



L'avocat Nacereddine Lezzar, qui mène la défense de Khelifa, soutenait que Mohamed Djellab avait présenté, dans son rapport deux options pour le cas de Khalifa Bank. Il a estimé, à cet effet, que «deux options» se présentaient, soit la recapitalisation de la banque soit sa liquidation.

Le gouverneur de la Banque d'Algérie fait état, à ce moment, de convocations adressées à «l'ensemble des actionnaires» de la banques. «Ils n'ont pas répondu à la demande pour apporter l'argent nécessaire pour le sauvetage de la banque», déclare Laksaci.

Ce dernier n'a pas néanmoins apporté une réponse à la question du juge Antar Menouar sur la nature du rapport qu'il avait adressé en novembre 2001 au ministre des finances de l'époque, Mourad Medelci. Le rapport contenait la situation de la banque et ses «infractions».

Le procureur général rappelle, à ce propos, les propos de l'ancien ministre des Finances, qui avait déclaré, lors de son audition, qu'il n'avait pas été alerté par la Banque d'Algérie par des PV attestant l'existence d'infractions au niveau de la banque Khalifa.

Laksaci déclare alors qu'il ignorait que les inspecteurs de la Banque d'Algérie n'étaient pas assermentés pour accomplir les missions d'inspection.

«J'en est appris qu'en 2002 que nos inspecteurs n'étaient pas assermentés pour les missions d'inspection», avoue Laksaci, qui déclare que la situation a été rattrapée par la suite. S'agissant des opérations d'inspection effectuées au niveau de Khalifa Bank, Laksaci a indiqué que «la croissance rapide» des transferts d'argent vers l'étranger a poussé la Banque d'Algérie à «intensifier» les inspections notamment dans la seconde moitié de

l'année 2002 avant que soit prise la décision de geler les activités relevant du commerce extérieur de la banque en novembre 2002.

Laksaci a soutenu que les opérations d'inspection se faisaient sur la base de documents que délivrait la banque privée, ajoutant que «des rapports du commissaire aux comptes arrivaient tardivement à la Banque d'Algérie». Evoquant à cet effet, une «faillite dans le système d'information» dans le fonctionnement de la Banque», Laksaci estime que cela «ne doit justifier les défaillances constatées».

Interrogé sur les raisons qui ont fait que la Banque d'Algérie n'avait pas réagi aux multiples infractions commises par Khalifa Bank, le témoin Laksaci a estimé que la BA ne disposait pas de documents suffisants à même de lui permettre d'entreprendre les actions qui s'imposent.

Laksaci défend cependant que «la Banque d'Algérie avait intensifié les inspections», relevant que l'Algérie «était devant une première expérience de banque privée et que même la formation d'inspecteurs spécialisés demandait la coopération technique de pays étrangers».

Il ajouta, dans ce sens, qu'il «y avait, depuis, une modernisation des structures de la banque d'Algérie en lançant de nouvelles directions d'inspection en tenant compte de l'ouverture du secteur au privé».

Laksaci a affirmé, en outre, que Khalifa Bank n'avait pas bénéficié d'une «autorisation préalable» comme le stipule la loi sur la monnaie pour céder des actions et changer les actionnaires, ajoutant ne pas «détenir d'information quant à libéralisation du capital de la banque».

TRIBUNAL CRIMINEL DE OUARGLA

10 ans de prison pour activité au sein d'une bande de narcotrafiquants

Une peine de 10 ans de prison ferme a été prononcée lundi par le tribunal criminel près la Cour d'Ouargla à l'encontre de deux individus poursuivis pour activité au sein d'une bande criminelle activant dans le transport et le trafic de drogue.

Une amende de 5 millions DA a été aussi infligée à chacun des deux mis en cause, B. Abdelkader et B. Abdelaziz, poursuivis pour «achat, transport et vente illicites de produits stupéfiants dans le cadre d'une bande criminelle organisée».

D'autres charges liées aux crimes d'importation illicite de drogues et de délits de falsification de plaques d'immatriculation, ont également été retenues contre les mis en cause, originaires de la commune frontalière de Dbdeb, wilaya d'Illizi.

Selon l'arrêt de renvoi, l'affaire remonte au 18 juillet 2013, lorsque les services du commandement régional de la Gendarmerie nationale d'Ouargla, agissant sur informations faisant état de l'acheminement, — à bord de quatre

véhicules tout terrain, conduits par une bande criminelle spécialisée, d'importantes quantités de drogue, — de l'Ouest du pays vers la Libye via le territoire de la wilaya de Ouargla, ont mis la main, après fouille de deux véhicules au niveau d'une station de services dans la région de Hassi-Messoud, sur une quantité de 43,32 quintaux (QX) de kif traité. Quatre autres narcotrafiquants se trouvant à bord des deux autres véhicules chargés de 10 QX de drogue, ont pris la fuite.

Présentés devant la justice, les deux mis en cause ont nié les accusations portées à leur encontre, prétendant que l'affaire était montée contre eux par d'autres personnes. Ce que le ministère public a rejeté et requis la réclusion à perpétuité à l'encontre de chacun d'entre eux.

Les investigations diligentées par les services compétents ont permis, après que les prévenus aient fait des aveux complets, d'identifier leurs acolytes, récidivistes dans le trafic de drogues.

ALGÉRIE-FRANCE : Signature d'un protocole de coopération dans le domaine de la lutte contre la corruption

Un protocole de coopération en matière de lutte contre la corruption a été signé lundi à Alger entre l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC) et le Service central français de la prévention de la corruption (SCPC).

L'accord a été signé par le président de l'ONPLC, Brahim Bouzeboudjen, et le chef du SCPC, François Badie, en marge d'une journée d'études et d'information sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Intervenant à cette occasion, M. Bouzeboudjen s'est félicité de la signature de ce protocole de coopération «qui va lier les deux institutions pour une démarche de développement et de renforcement des actions de coopération dans le domaine des politiques anticorruption».

Cette coopération «permettra à l'Algérie de bénéficier de l'expertise française dans le domaine de la sensibilisation



et de la prévention de la corruption», a-t-il indiqué.

Elle permettra également des échanges de délégations de fonctionnaires des deux institutions et la formation et la

participation à des stages de courte durée sur les bonnes pratiques en matière de prévention contre ce phénomène, a ajouté le même responsable.

Pour sa part, M. Badie a in-

diqué avoir appris au cours des débats que l'Algérie avait «une avance» sur la France en matière de coordination avec les différents départements ministériels, «preuve en est, la présence à la journée d'études de tous les inspecteurs généraux, désignés en qualité de point focal avec l'ONPLC». Il a dit espérer que le protocole ne soit pas «un simple écrit», mais qu'il «doit être suivi d'effet sur le terrain» et que pour cela, il avait «la volonté de donner suite à toute demande qui émanerait de l'ONPLC». En réponse, M. Bouzeboudjen a remercié son homologue français pour cette «volonté affichée d'aller jusqu'au bout» dans cette coopération.

SELON LE PRÉSIDENT DE L'ONPLC M. BRAHIM BOUZEBODJEN Les dysfonctionnements des administrations rend possible la corruption

L'acte de corruption est rendu possible par les «dysfonctionnements» dans l'organisation des administrations, a estimé lundi à Alger le président de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), Brahim Bouzeboudjen. «Si l'acte de corruption implique la responsabilité première de l'agent public qui en est l'auteur, il n'en reste pas moins que sa réalisation n'aurait probablement pas été rendue possible sans les dysfonctionnements dans l'organisation, dans les processus de prise de décision et dans le contrôle hiérarchique prévalant dans nos administrations», a souligné M. Bouzeboudjen. Le président de l'ONPLC intervenait lors de la journée d'études sur la prévention et la lutte contre la corruption dédiée aux inspecteurs généraux des ministères et des grands services de l'Etat. Rappelant que le plan d'action de l'Organe qu'il préside est «construit sur une approche basée sur l'évaluation des risques de corruption», il a relevé la pertinence pour l'ONPLC de «cerner précisément les sources récurrentes, les opportunités et les acteurs possibles» de l'acte de corruption. «Toute stratégie pertinente de prévention contre la corruption doit relever des disciplines inhérentes à la bonne gouvernance, et procède de ce fait de l'attention particulière qu'il s'agit d'accorder aux procédures de contrôle interne, à leur validité et à toute mesure permettant de promouvoir la transparence et l'intégrité», a-t-il dit. Il s'agit aussi de «comprendre que la démarche adoptée bien qu'elle s'adresse à l'agent public en particulier, n'en exonère pas moins la responsabilité, ne serait-ce que morale, de l'employeur (administration publique ou entreprise)». M. Bouzeboudjen a insisté sur le fait que les conditions d'organisation et de fonctionnement «restent généralement déterminantes dans l'existence des risques de corruption».

Il a estimé que l'affaiblissement de l'administration par la corruption constitue «une source d'iniquité et une atteinte à la sécurité publique», et que le combat contre ce phénomène est un «combat pour la survie de l'Etat et la préservation de son intégrité et celle des droits du citoyen».

Il a à cette occasion, indiqué que son organe a effectué un sondage (non encore rendu public) sur la perception de la corruption par la population, avec le concours du Centre de recherche en anthropologie sociale (CRASO), qui a révélé entre autre «une manifeste défiance à l'égard des administrations publiques».

Le président de l'ONPLC est par ailleurs revenu sur la législation nationale inhérente à la lutte contre la corruption et la Convention des Nations unies contre la corruption ratifiée par l'Algérie par décret présidentiel du 19 avril 2004, et transposée dans le droit interne par la loi 06-01 du 20 février 2006. Il a dans ce contexte indiqué que la lutte contre la corruption «s'inscrit désormais dans la dimension des politiques universelles, c'est-à-dire des politiques universelles, institutionnalisées et évaluées dans le cadre d'une approche consensuelle et novatrice». Il a également rappelé que l'Algérie a fait l'objet en 2013 d'une évaluation par ses pairs avec l'accompagnement du bureau des Nations unies contre la drogue et le crime basé à Vienne. Cette évaluation «a fait ressortir une transposition satisfaisante dans le droit interne des prescriptions des deux chapitres de la convention des Nations unies contre la corruption», a-t-il encore rappelé. Il s'agit du chapitre relatif aux incriminations, à la détection et à la répression et celui portant sur la coopération internationale en matière pénale, à l'effet de faciliter les enquêtes et les poursuites dans des affaires de corruption.

Cette évaluation, selon M. Bouzeboud-

jen, reste «incomplète» et devrait être «approfondie» et «élargie» à d'autres critères tels que l'applicabilité, l'efficacité et l'impact réel de ces dispositifs sur la lutte contre la corruption. M. Bouzeboudjen a indiqué à ce sujet que la politique de prévention contre la corruption «est une affaire qui concerne toutes les structures de l'Etat pour autant que ces risques y résident qu'ils soient économiques, financiers ou inhérents aux prérogatives de puissance publique». Actif depuis 2011, l'ONPLC a pour mission d'assurer la coordination et le suivi des activités et actions engagées sur le terrain en se basant sur les rapports périodiques et réguliers, assortis de statistiques et d'analyses relatives au domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption que lui adressent les secteurs et les intervenants concernés. Le plan d'action de l'Organe préconise, en vue de responsabiliser et de pérenniser l'action de prévention contre la corruption, l'élargissement de sa prise en charge au sein des administrations centrales et locales, des établissements publics et des entreprises publiques. Le premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait adressé une instruction aux membres du gouvernement en date du 30 novembre 2014 visant la responsabilisation de l'administration publique quant à la lutte contre la corruption. L'instruction avait désigné l'inspecteur général de chaque département ministériel comme «point focal et le cadre organisationnel de prise en charge et de suivi des actions liées à la prévention contre la corruption au niveau sectoriel». Un Programme national de sensibilisation et de formation anti-corruption (PNSFAC) a été mis en place sur un délai de 3 ans, impliquant 10.000 agents publics. Il vise la recherche d'une meilleure maîtrise et d'une plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques.

AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES: Un programme en partenariat avec l'UE en cours d'élaboration

Un programme dédié à l'amélioration du climat des affaires en Algérie, en partenariat avec l'Union européenne (UE), est en cours d'élaboration, a indiqué lundi le sous-directeur du partenariat avec l'UE au ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Mourad Issaad.

Baptisé «Programme d'appui à l'industrie et à l'environnement de l'entreprise algérienne», ce projet impliquera notamment les ministères, les banques et les organisations patronales, a expliqué M. Issaad en marge d'un séminaire sur l'intégration économique, organisé par le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (Care). Financé par l'UE à hauteur de 17 millions d'euro, ce programme pourrait être lancé avant la fin de l'année en cours.

L'objectif est de trouver les meilleurs moyens pour assainir le climat des affaires en Algérie, en s'appuyant également sur les résultats des différentes actions déjà prises notamment par le ministère de l'Industrie et des mines visant à améliorer le classement de l'Algérie au rapport Doing Business, établi par la Banque mondiale.

Par ailleurs, le responsable a indiqué qu'une évaluation de l'accord d'association avec l'UE était en cours de préparation en vue de la présenter septembre prochain à l'occasion du 10e anniversaire de l'entrée en vigueur de cet accord.

Une première réunion regroupant les représentants des ministères, s'est tenue récemment afin d'organiser les auditions nécessaires des différents acteurs, y compris les institutions qui ont bénéficié de projets de jumelage en partenariat avec l'UE. A l'issue de ces entretiens, un bilan sera établi et mettra en exergue les résultats et effets de cet accord sur l'économie nationale par rapport aux attentes et objectifs fixés à la signature.

Cette évaluation sera effectuée, pour la première fois, par la partie algérienne, souligne le responsable rappelant que le bilan algérien présenté en 2010 avait été élaboré par les européens.

L'accord d'association prévoit que les deux parties se réunissent pour évaluer son application tous les cinq ans. Il est également prévu que la zone de libre-échange (ZLE) entre l'Algérie et l'Union européenne soit mise en place en 2020.

Les experts participant au séminaire du Care ont souligné que les ZLE ne doivent pas être perçues comme des menaces mais plutôt comme étant une opportunité pour réformer et mettre à niveau l'économie algérienne. Ils ont appelé par contre à prendre des initiatives nouvelles en termes d'intégration économique régionale et africaine. «Le poids écrasant de l'accord d'association avec l'UE, met en lumière, par contraste, les retards pris pour des initiatives commerciales similaires dans la région», a noté l'expert financier, Mouloud Hedir. Toutefois, il estime qu'il était «illusoire» de parler d'intégration économique sans des «réformes structurelles audacieuses, de plus en plus urgentes». Selon lui, ces réformes et l'intégration économique au Maghreb et en Afrique sont les deux faces intimement liées d'un même problème. «Face aux défis de la région, l'économie est une dimension non négligeable de solution», a indiqué M. Hedir ajoutant que «l'Algérie a tout à gagner à reprendre l'initiative sur le front de sa politique commerciale». De son côté, l'expert Naceur Bourenane a expliqué que l'intégration régionale doit s'appuyer sur une approche par filière pour une «intégration réfléchie et négociée et pas une intégration subie».

L'Algérie et la Pologne déterminées à promouvoir le niveau de leur coopération

L'Algérie et la Pologne sont déterminées à promouvoir le niveau de leur coopération dans divers domaines, a souligné hier à Oran, le conseiller commercial à l'ambassade de Pologne en Algérie.

«Les gouvernements algérien et polonais aspirent à promouvoir et hausser le degré de coopération bilatérale comme le reflètent les différentes visites de responsables et de délégations économiques polonaises en Algérie et celles de plusieurs ministres algériens ont fait le déplacement en Pologne pour voir de visu les opportunités de coopération», a indiqué Janusz Pisz, lors d'un point de presse, en marge d'une rencontre d'affaires algéro-polonaise dédiée au secteur de l'agroalimentaire.

«Les Polonais, qui ne connaissent pas l'Algérie d'aujourd'hui, ne voient pas l'importance du marché algérien et de son dynamisme dans tous les domaines. Il faut les inciter à venir et voir de visu les opportunités de coopération», a-t-il encore déclaré affirmant que la Pologne, qui offre un rapport qualité/prix très avantageux, n'aspire pas uniquement à l'exportation vers l'Algérie.

Le diplomate polonais qui occupe également le poste de chef du service promotion du commerce et de l'investissement à l'ambassade a mis en exergue l'intérêt que porte son pays pour certains produits algériens. «Pourquoi importer des dattes d'autres pays, alors que l'Algérie dispose de la meilleure dattes du monde.», s'est-il interrogé souli-

gnant que «c'est aux opérateurs économiques algériens de faire valoir les produits algériens sur les marchés internationaux». Janusz Pisz a, toutefois, relevé que quinze entreprises de son pays seulement activent en Algérie dans divers domaines, notamment l'agroalimentaire.

«Cette coopération est en deça des objectifs et attentes des deux peuples et gouvernements qui aspirent à une coopération plus marquée dans divers domaines», a-t-il souligné.

Le volume d'échanges commerciaux entre l'Algérie et la Pologne a atteint près de 800 millions de dollars en 2014 contre 395 millions l'année précédente. Le montant a doublé, mais demeure toujours insuffisant,

selon M. Pisz. Concernant les créneaux de coopération, le diplomate polonais a indiqué que 40% du chiffre d'affaires est représenté par les produits agroalimentaires polonais, comme le blé, la poudre de lait, le sucre, les pommes et les produits surgelés dont la viande. «Nous ciblerons d'autres domaines comme les travaux publics, les équipements médicaux, le bâtiment, le matériel de transport, les meubles et les technologies de pointe», a encore souligné le même diplomate. Cette rencontre a rassemblé 25 opérateurs économiques algériens de l'Ouest du pays et 25 opérateurs polonais versés dans l'agroalimentaire dans l'Est de la Pologne, région où se développe le plus ce secteur.

APS

LE PROFESSEUR NABIL DEBZI, CHEF DU SERVICE GASTRO-ENTÉROLOGIE DU CHU MUSTAPHA-PACHA, INVITÉ, HIER, DU FORUM DE DK NEWS

«Guérir de l'hépatite C en 12 semaines, c'est possible!»

Si vous êtes en perte d'appétit, avec des douleurs musculaires, une perte de poids, de la fatigue, insomnie, hypersomnie, si vous avez des nausées, des vomissements, des diarrhées, des maux de tête des troubles dépressifs des humeurs changeantes, l'impression d'avoir la grippe, si vous avez de la jaunisse, consultez votre médecin, car vous être grandement susceptibles de « chopper » le virus de l'hépatite C.



Ph. Angèle Nour el

Saïd Abjaoui

Sujet important, l'hépatite C peut introduire une longue période de soins avant que celui qui la porte et qui ne le sait pas contamine les autres. Le circuit ne change pas. Le virus pénètre dans la cellule du foie et celle-ci subit une inflammation. Présent dans le sang, il infecte celle-ci. A ce stade, la maladie doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire. Ça se complique et très utilement, le malade doit, sans crainte, s'adresser à son médecin. C'est ce qu'a dit le Pr Nabil Debzi, au forum d'hier dont il a été l'invité. Le professeur Nabil Debzi est le chef du service gastro-entérologie du CHU Mustapha-Pacha.

Le virus peut demeurer vivant durant 5 à 7 semaines à l'air libre mais peut durer des dizaines d'années dans l'organisme sans aucun symptôme apparent. Dans le long terme, il induit des conséquences très graves (cirrhose, et même le cancer du foie).

Pendant ce temps, la personne infectée peut transmettre le virus à d'autres sans le savoir. Aucun vaccin n'est disponible pour contrer le virus. Chaque cas est particulier et doit être évalué par un médecin qui est en mesure de donner à la personne atteinte les conseils pratiques

appropriés.

● Environ 170 millions de personnes sont porteuses de l'hépatite C dans le monde, dont plus de 5 millions pour les seuls pays d'Europe.

● En France, 250 000 personnes sont atteintes d'une hépatite C chronique susceptible d'évoluer vers une cirrhose ou un cancer du foie. Chaque année, en France, plus de 2500 personnes décèdent des suites d'une hépatite C.

Le virus de l'hépatite C infecte les cellules du foie (hépatocytes), et peut mener à une infection chronique dans la majorité des cas (70%). Elle provoque la destruction progressive du foie pour aboutir à son stade final : une cirrhose. Cette cirrhose est à l'origine de complications qui menacent le pronostic vital des patients.

L'hépatite C constitue aujourd'hui un problème de santé publique majeur en Europe, à cause de sa fréquence élevée, de sa progression imprévisible à long terme, de la faible fréquence de son diagnostic, du nombre restreint des traitements qui existent pour la combattre et du vieillissement de la population. En Algérie, la prévalence est de 2, 15% pour le virus B et de 1 à 3% pour

le virus C. L'espoir est dans la nouvelle molécule.

Concernant l'hépatite C, en 2014 et 2015, un malade sur deux mourrait alors qu'aujourd'hui, il y a 90% de guérisons.

Les nouveaux traitements sont la bithérapie qui existe chez nous avec un retard de 5 années alors que les Etats Unis l'avaient depuis 2002. La trithérapie permet 90% de guérisons sans effets secondaires.

Le traitement a un problème de coût. 40 à 50 000 euros si l'achat est fait en Europe, 80 000 aux Etats Unis. L'Egypte a négocié auprès des laboratoires pour un prix de 1000 \$ car neuf millions d'Egyptiens en sont malades. ...Avant, il fallait une année une année pour guérir et maintenant seulement trois mois, c'est-à-dire 12 semaines.

Nous lançons un appel à partir du Forum de DK News en direction des pouvoirs publics pour accorder aux traitements contre le virus de l'hépatite la même attention portée sur le cancer. L'Algérie doit négocier avec les laboratoires et signer une autorisation de mise sur le marché.

▶ ▶ ▶ A retenir ▶ ▶ ▶ A retenir ▶ ▶ ▶ A retenir ▶ ▶ ▶

O.Larbi

Prévalence de l'affection en Algérie

On connaît le nombre d'Egyptiens atteints par cette maladie, soit 9 millions, mais en Algérie, les chiffres sont inconnus : seule l'Agence nationale du sang qui reçoit entre 300 000 et 400 000 dons du sang a des statistiques qui tournent entre 0,20et 0, 40% des donneurs.

Cependant, la population à risque est évaluée, officiellement, par une enquête de 2008 à 23,8%.

Traitements

La bithérapie est arrivée en Algérie en 2007, soit 5 ans après son administration à des malades aux USA et en Europe. Les résultats sont positifs pour 50% des cas traités. Cette bithérapie est une combinaison d'interféron et de Ribavirine. La trithérapie a relevé le taux de guérison à plus de 70%.

Nouveaux médicaments

Depuis 2014, de nouveaux médicaments sont mis sur le marché dans les pays à économie avancée, c'est-à-dire puissante aux USA et en Europe. Ils se présentent sous forme de comprimés. L'avantage est qu'ils n'ont pas d'effets indésirables.

Ces médicaments sont efficaces à 90%, mais sont très coûteux plus de 40 000 euros.

Autorisation de mise sur le marché : cas de l'Egypte

Le gouvernement égyptien a entamé une négociation avec les laboratoires pharmaceutiques qui a abouti.

En effet, le médicament est vendu à 1 000 euros au lieu de 40 000 et plus. Ce sont des laboratoires d'Inde qui ont obtenu la fabrication de ces « génériques ».

En Europe, l'UE a produit plus de 15 décisions, avis, informations d'experts pour arrêter les conditions communes de traitement de l'hépatite C par ces nouveaux médicaments appelés « antiviraux directs ».

La France a décidé de la prise en charge par les hôpitaux du coût du traitement qui dure 12 semaines.

Le professeur Debzi propose

En Algérie, il faudrait gagner du temps en accélérant l'autorisation de mise sur le marché (AMM) des nouveaux médicaments et les rendre disponibles au niveau des pharmacies et des centres de prise en charge spécialisés ; ce qui éviterait le gaspillage et la dotation en médicaments de services qui n'ont pas vocation à cette prise en charge. Il convient de revoir le budget dédié au traitement de l'hépatite C en dotant les 1600 malades d'une enveloppe spéciale. Il suggère que les pays du nord de l'Afrique s'entendent pour négocier à la baisse, les prix de ces médicaments.

Le professeur Debzi assure que les autorités algériennes sont mobilisées et travaillent à la satisfaction des patients.



«Pour un programme national de prise en charge de l'hépatite C»

Sonia Belaïd

Le Pr Nabil Debzi, chef du service hépatologie au CHU Mustapha Pacha a mis l'accent, hier, sur la nécessité d'un programme national de prise en charge de l'hépatite C, comportant l'affectation d'un budget annuel pour le traitement de cette maladie chronique, l'importation et l'enregistrement, dans les délais, des nouveaux médicaments, la définition des centres thérapeutiques et l'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaire.

Invité du forum de DK News dédié aux «Nouvelles thérapeutiques de l'hépatite C», le Pr Debzi a estimé que pour éradiquer l'hépatite C, il importe que les hôpitaux puissent bénéficier d'un budget y afférent afin de ne pas alourdir d'autant les charges de la Pharmacie centrale des hôpitaux.

Pour les traitements, il a expliqué que la nouvelle génération de molécules guérissent la maladie à 99 %, mais que les coûts de ces médicaments sont excessifs (40.000 à 50.000 euros la cure de trois mois

pour un patient).

Dans le but, donc, de pallier ce coût important, le spécialiste a considéré que l'Algérie doit négocier les prix et déterminer le nombre de malades à qui s'adresse ce traitement.

Ainsi, selon le même intervenant, les nouvelles thérapies ne peuvent pas être destinées à tous les malades et le choix doit se porter sur les malades présentant des fibroses avancées du foie.

Prenant pour exemple la première génération de traitement (bithérapie) qui n'a été introduite en Algérie qu'en 2007 (présente en Europe et aux USA en 2002), il a souhaité que les nouveaux traitements ne connaissent pas le même type de retard.

Intérêt du dépistage chez les sujets à risque

Le pourcentage de la population atteinte de l'hépatite C est de 1 % dont la population à risque est les hémodialysés (23,8 % des hémodialysés souffrent d'hépatite C), les transfusés, les toxicomanes et les travailleurs du sexe.

Abordant, par ailleurs, l'hépatite B, l'intervenant a rappelé que la vaccination contre la maladie est obligatoire, à la naissance, depuis 2003, avec un suivi et un contrôle régulier chez les personnes ayant un «portage» familial du virus.

D'autres catégories à risque doivent faire, également, le vaccin, comme les insuffisants rénaux, les polytransfusés, les travailleurs du sexe, la communauté médicale et les corps de sécurité.

Pour ces catégories à risque, un dépistage systématique doit être prévu, car la maladie est silencieuse et la jaunisse qui est caractéristique de la pathologie n'est apparente que dans 10 % des cas.

S'agissant de l'hépatite A, l'invité du forum a rappelé que cette affection ne va pas à la chronicité comme les deux autres maladies mais qu'elles pouvaient être aiguës dans certaines situations.

Contrairement à l'hépatite C et B, l'hépatite A n'est pas sexuellement transmissible et se contracte, généralement, par la consommation d'une eau souillée et d'aliments mal lavés.

1% DE LA POPULATION ALGÉRIENNE EST TOUCHÉ PAR L'HÉPATITE C 30% des dialysés sont porteurs du virus

D'après le Pr Debzi, moins de 1% de la population algérienne (entre 0,20% et 0,40%) serait atteinte du virus de l'hépatite C. Les chiffres officiels communiqués par l'Agence nationale du sang, font état de 300 000 à 400 000 cas d'hépatite.

Selon une étude réalisée en 2008 par le ministère de la Santé, entre 20% et 30% des patients atteints d'insuffisance rénale, traités par hémodialyse, sont touchés par ce virus.

LE NOUVEAU TRAITEMENT EST DISPONIBLE À 1000 DOLLARS EN ÉGYPTÉ «Il faut impérativement négocier avec les fabricants»

Disponible depuis quelque temps déjà en Europe et aux États-Unis, le nouveau traitement de l'hépatite C, est sur le pont d'être mis sur le marché égyptien à seu-

lement 1000 dollars la cure. «Le nouveau traitement, sans effets secondaires et qui guérit définitivement 90% des cas, est proposé à 50 000 euros en Europe et à 80 000 dollars aux USA.

Avec 9 millions d'Égyptiens atteints de l'hépatite C, le gouvernement égyptien a négocié directement avec les fabricants pour obtenir une réduction du prix du traitement et c'est ainsi que les deux parties ont convenus à fabriquer le médicament en Inde, sous licence, et à le commercialiser en Égypte à 1000 dollars la cure de 3 mois.

De notre côté, on souhaite que le gouvernement algérien face de même pour que l'on puisse traiter un maximum de gens et mettre un terme à la transmission du virus», a fait savoir le Pr Debzi.

LES COIFFEURS ET LA HIDJAMA NCRIMINÉS Le manque d'hygiène responsable de la transmission de la maladie

Maladie infectieuse d'origine virale, L'hépatite C, est l'une des maladies les plus répandues dans le monde avec 500 millions de malades.

Le manque d'hygiène est responsable de la transmission de la maladie. Les coiffeurs, la pratique de la hidjama, les machines d'hémodialyse et le matériel médical non stérilisé, sont les principaux facteurs de la transmission du virus.

R.R



PROGRAMME D'URGENCE SONELGAZ 10 transformateurs électriques pour le Tidikelt (In-Salah)



Dix transformateurs électriques sont retenus pour la région du Tidikelt, englobant les communes Foggaret Ezzoua, In-Ghar et In-Salah, dans le cadre du programme d'urgence 2015, a-t-on appris lundi du responsable de la société de distribution de l'électricité à In-Salah (wilaya de Tamanrasset).

La commune d'In-Salah a bénéficié de six de ces transformateurs, tandis que trois autres sont prévus à In-Ghar et un à Foggaret Ezzoua, a déclaré Boujdjema Defa, précisant que 8 de ces transformateurs ont été déjà installés.

Ces équipements énergétiques vont permettre d'améliorer la distribution de l'énergie électrique et réduire les coupures de courant dans cette région connue pour ses fortes chaleurs, en plus d'alléger la pression sur le réseau actuel du fait de l'expansion démographique, a souligné la même source.

Une opération de réhabilitation du réseau électrique est en cours, dont 32 km de lignes de basse tension et 20 km de lignes de haute tension, a-t-il ajouté.

ENERGIE

Le nouveau P-DG de Sonatrach Amine Maâzouzi installé dans ses fonctions

Le nouveau P-DG de Sonatrach, Amine Maâzouzi, a été installé, hier, dans ses nouvelles fonctions, au lendemain de sa nomination à ce poste par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.



La passation de pouvoirs entre M. Maâzouzi et l'ex-P-DG par intérim, Saïd Sahnoun, s'est déroulée en présence du ministre de l'Énergie, M. Salah Khebrî.

Lors de cette cérémonie, le nouveau patron de Sonatrach s'est dit «extrêmement honoré» de la confiance que lui a témoignée le chef de l'Etat en le nommant à cette «prestigieuse fonction».

«Je compte m'investir de toutes mes forces avec vous tous ainsi qu'avec l'ensemble des travailleurs dans cette nouvelle mission à laquelle je consacrerai les efforts indispensables afin d'être à la hauteur de la lourde responsabilité qui m'attend et de répondre pleinement aux attentes légitimes y afférentes», a-t-il déclaré.

Il a souligné que Sonatrach «demeurera l'entreprise citoyenne par excellence, au service exclusif de l'Etat et du peuple algérien», tout en ajoutant que cette compagnie nationale allait poursuivre «son parcours exemplaire qui lui permet de prétendre, aujourd'hui, aux plus hautes marches du podium des entreprises performantes sur le double plan régional et continental». «Nous devons tous regarder dans

la même direction afin que notre action commune atteigne ses objectifs que sont la pérennité et la croissance de notre entreprise pour le plus grand bien de notre pays, l'Algérie», a-t-il avancé. Selon lui, Sonatrach «veillera également à accentuer son effort de formation, notamment sur ses métiers, afin de garantir une haute technicité à ses employés et une mise à niveau idoine de ses structures et de ses modes de fonctionnement».

M. Maâzouzi n'a pas omis, à ce titre, de relever la difficulté d'appréhender les défis qui se posent au groupe Sonatrach car devenant «complexes et délicats».

A ce propos, le ministre de l'Énergie a indiqué, lors de cette cérémonie, que la mise en évidence de nouvelles réserves des hydrocarbures représentait un défi majeur pour le groupe qui va œuvrer à maintenir et développer ses profils de production et à intensifier l'effort d'exploration.

«Sonatrach est le moteur de croissance de l'économie nationale. Dans ce sens, les défis sont beaucoup plus importants», a poursuivi M. Khebrî. Agé de 50 ans, M. Maâzouzi est ingénieur d'état de l'École nationale polytechnique d'Alger. Il est aussi titulaire d'un diplôme d'enseignement approfondi de l'École centrale de Paris et d'un doctorat de l'université de Paris VI. Le nouveau dirigeant de Sonatrach a eu à travailler sur d'importants projets de recherches et de développement du Centre français de la recherche scientifique (CNRS).

Au sein du groupe Sonatrach, il a assuré la fonction de directeur stratégie planification reporting, après avoir occupé le poste de directeur d'études et projets, et chef de département du pôle Hassi Messaoud. Il a contribué avec son équipe à l'amélioration du réservoir management du champ de Hassi Messaoud et à la mobilisation «très significative» des réserves, a-t-on précisé auprès du groupe.

M. Maâzouzi est aussi le concepteur du plan directeur du champ de Hassi Messaoud à horizon 2050, comme il a initié et encadré la réévaluation des projets gaziers du sud-ouest du pays qui a permis la mise en évidence d'un important potentiel en ressources d'hydrocarbures. Il est auteur et co-auteur de plus de 20 publications internationales spécialisées dans les questions de l'énergie.

SELON LE DG DU CDER, M. NOUREDDINE YASSAA

Le marché algérien des énergies renouvelables de plus en plus attractif

Par Réda Aïnar (APS)

Les mesures incitatives contenues dans le programme national actualisé des énergies renouvelables ont augmenté l'attractivité du marché algérien chez les investisseurs nationaux et étrangers, a affirmé hier à Alger le directeur général du Centre de développement des énergies renouvelables (CDER), Noureddine Yassaa.

«L'intérêt, déjà important, porté au marché algérien des énergies renouvelables (solaire, éolienne et géothermique) par les opérateurs nationaux et étrangers, a augmenté depuis l'actualisation en février 2015 du programme national des énergies renouvelables, lancé en 2011», a expliqué M. Yassaa dans un entretien à l'APS.

L'actualisation de ce programme et du développement de l'efficacité énergétique qui permettra, à l'horizon 2030, un déploiement à plus grande échelle du photovoltaïque et de l'éolien, accompagné à moyen terme de la production d'énergie à partir du solaire thermique, a été approuvée lors du Conseil des ministres présidé dimanche par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

A terme, les énergies renouvelables représenteront 37% de la production nationale d'électricité avec une économie de 300 milliards de M3 de gaz pour la période allant de 2021 à 2030 qui seront orientés vers l'exportation, a expliqué le communiqué du Conseil des ministres.

Parmi les mesures incitatives, le DG du CDER a souligné la subvention par l'Etat du tarif de rachat de l'électricité produite à partir d'énergie solaire et éolienne, ainsi que

l'augmentation de la capacité d'intégration des énergies renouvelables dans la production d'électricité dans le but de couvrir le tiers de la consommation domestique à l'horizon 2030.

L'actualisation du Programme national des énergies renouvelables a permis de revoir à la hausse la capacité, ambitionnée, de production d'électricité à partir des énergies solaire et éolienne, «qui est passée de 12.000 mégawatts initialement, à 22.000 mégawatts», a ajouté M. Yassaa qui estime que «cela intéresse énormément les investisseurs notamment étrangers».

Des efforts nationaux à saluer...

L'Algérie est intéressée, selon le même responsable, de développer des partenariats dans le secteur des énergies renouvelables en vertu de sa politique de préparation de l'après pétrole par la promotion de l'exploitation de sources énergétiques propres et renouvelables, a-t-il soutenu.

M. Yassaa a, toutefois, précisé que ces partenariats «doivent être mutuellement bénéfiques et favorables» au développement des investissements directs étrangers (IDE) et au transfert de savoir-faire et de technologies.

«Nous recevons régulièrement des propositions de projets de centrales +clé en main+, mais ne nous sommes pas intéressés par ce type de partenariat qui ne comprend ni investissement sur fonds propres ni transfert de savoir-faire», a-t-il indiqué.

Au plan national, M. Yassaa a salué les efforts d'investissements consentis par des entreprises nationales privées et publiques dans l'industrie des énergies renouvelables.

«Cela a permis de développer un savoir-

faire algérien considérable», s'est-il félicité. «L'importante expérience acquise, ces dernières années, par l'Algérie dans le domaine des énergies renouvelables est le fruit d'une forte volonté politique et une prise de conscience de l'importance de consommer des énergies propres adaptées à une économie durable», a-t-il expliqué.

Concernant les projets nationaux existants ou programmés dans les énergies renouvelables, le premier responsable du CDER a cité, à titre d'exemple, la réalisation d'une importante station expérimentale de production d'électricité à partir d'énergie éolienne à Adrar (sud du pays). Cette infrastructure a une capacité de 10 mégawatts.

Une autre station expérimentale d'une capacité de 1,1 mégawatt a été réalisée à Ghardaïa (sud du pays), a-t-il relevé, annonçant que d'autres stations similaires, de capacités différentes, seront également installées dans d'autres régions des Hauts-Plateaux et du Sud.

A ce sujet, M. Yassaa a indiqué que le rôle du CDER dans la réussite de ces projets réalisés par l'Etat, «consiste notamment à vérifier la qualité des équipements utilisés et à les adapter aux conditions climatiques du pays notamment dans les régions du Sud connues pour leurs vents de sable et les chaleurs extrêmes».

Vers un CDER certificateur...

S'agissant des activités du CDER, M. Yassaa a fait savoir que cet établissement connaissait un déploiement à l'échelle nationale par l'installation de nouvelles annexes dans différentes régions du pays. Cette stratégie vise à vulgariser et à soutenir la consommation d'énergies renouvelables

en Algérie. Le CDER, institué depuis 1986, s'est doté d'une filiale commerciale pour pouvoir transformer ses inventions en produits industriels commercialisables, a-t-il indiqué, évoquant, dans ce contexte, la fabrication par le personnel du centre d'un chauffe-eau alimenté par l'énergie solaire, conforme aux normes internationales.

L'établissement, fort de plus de 400 chercheurs tous Algériens, s'approprie, d'autre part, à recevoir une accréditation de la part d'un organisme de métrologie allemand lui permettant de certifier des équipements utilisés dans la production et la consommation d'énergies renouvelables.

Le CDER se lancera également dans l'établissement de pyranomètres (instrument de mesure de rayonnement solaire) tant au niveau national que maghrébin, grâce à une accréditation délivrée par le même organisme allemand.

Le centre a, en outre, réalisé une cartographie identifiant les sites potentiels d'énergies éolienne, solaire et géothermale à travers le pays, a ajouté le même responsable, précisant que ce document est téléchargeable à partir du site Internet du centre (www.cder.dz). Parmi les sites d'énergies renouvelables identifiés en Algérie, M. Yassaa, a cité 240 sources géothermales, dont la température de certaines dépasse les 80 degrés C. Le CDER s'est également lancé dans la formation d'auditeurs chargés de contrôler dans l'avenir la conformité de l'origine des centrales de production d'énergies propres, en collaboration avec la Commission de régulation de l'électricité et de gaz (CREG), une structure relevant du ministère de l'Énergie.

APS

GHARDAÏA L'URAER un outil de recherche au service du développement

L'Unité de recherche appliquée en énergies renouvelables (URAER) de Ghardaïa dispose d'importants atouts lui conférant un rôle de plateforme internationale d'expérimentation et de nœud de communication et d'échange en matière d'énergies renouvelables.

Créée comme première Unité de recherche dans le sud algérien en novembre 2002 et affiliée au centre de recherches appliquées en énergies renouvelables (CDER), selon ses statuts, l'URAER, qui compte plus de 83 chercheurs et 75 agents de soutien, veille à la maîtrise et au développement de nouvelles technologies et s'attelle à l'innovation, à la recherche et à la formation dans le domaine des énergies renouvelables appliquées aux différents domaines socioéconomiques, a indiqué son directeur, Djelloul Djaâfar, dans une déclaration à l'APS.

Située dans la «Zone des sciences», dans la périphérie de Ghardaïa, près du campus universitaire, cette Unité de recherche en énergies propres, devra constituer la clé de réussite d'une politique énergétique indissociable du développement durable qui vise à satisfaire les besoins croissants du pays en matière d'énergie, a-t-il estimé.

La recherche et la formation de cadres performants sont les éléments qui conditionnent la réussite de cette Unité pour concrétiser la stratégie énergétique ambitieuse du pays, basée sur les énergies renouvelables, a souligné le directeur de l'unité. Dans ce sens, 22 projets de recherche dans le domaine de la réalisation de mini centrales solaires et l'application des énergies renouvelables en milieu aride et semi-aride sont lancés entre 2014 et 2016 par les 83 chercheurs de l'URAER de Ghardaïa.

Selon M. Djelloul Djaâfar, cet espace de recherche scientifique s'est engagé à travailler pour répondre aux grands enjeux économiques et sociaux et à servir les membres de la société à retrouver une autonomie dans leur vie quotidienne, en mettant en place, avec eux, des solutions de production d'énergie non connectées au réseau électrique, à partir d'énergies propres et renouvelable (solaire et éolienne).

Il s'agit, a-t-il ajouté, d'assurer une efficacité énergétique accrue par des technologies propres et de développer des alternatives aux technologies fondées sur l'usage des énergies fossiles non renouvelable.

L'URAER s'applique à développer une technologie des mini centrales solaires puissantes, photovoltaïques ou thermodynamiques, ainsi qu'à maîtriser les systèmes de générateurs photovoltaïques (modélisation, caractérisation et autres), a-t-il assuré tout en souhaitant aboutir à une autonomie de chaque citoyen en matière d'énergie, avec «un kit solaire pour chaque maison en Algérie». L'Algérie dispose d'atouts indéniables en termes d'ensoleillement, un potentiel énergétique éolien, de biomasse et hydraulique, a-t-il fait savoir, précisant que les pouvoirs publics ont toujours exprimé une volonté de réduire la dépendance du pays aux énergies fossiles et de développer des énergies propres et renouvelables afin de contribuer à l'effort international de lutte contre les changements climatiques.

Conscient du rôle de la recherche et du développement technologique, l'URAER déploie des efforts considérables pour impliquer d'autres partenaires, tels que les entreprises et les différentes composantes de la société, dans la recherche afin de promouvoir des énergies renouvelables et propres, dans le respect des engagements du protocole de Kyoto signé par l'Algérie.

L'unité a débuté avec 12 chercheurs, en compte actuellement pas moins de 84 et est devenue un haut lieu de recherche et un espace de promotion des synergies et des émulations entre les chercheurs et les équipes de recherche en son sein et de développement de partenariats au niveau national et international.

Plusieurs chercheurs et autres étudiants effectuent des stages de formation, d'étude et de perfectionnement au sein de cette unité qui a signé, dernièrement, une convention avec le secteur de la formation professionnelle, en vue de permettre aux jeunes stagiaires d'effectuer des stages pratiques.

L'unité de recherche de Ghardaïa commence à prendre une place prépondérante au sein du secteur socioéconomique local, en prodiguant ses conseils et orientations, notamment dans le secteur de l'agriculture, le bâtiment et l'hydraulique, afin de réduire la facture énergétique, a-t-il conclu.

ADRAR Pari sur l'accompagnement énergétique pour impulser le développement local

L'accompagnement énergétique des programmes de développement local constitue le challenge que compte gagner l'unité de développement et de la recherche des énergies renouvelables en milieu saharien, basée à Adrar, a-t-on appris des responsables de cette institution scientifique.

La wilaya d'Adrar jouit d'une situation géographique particulière, faisant d'elle un pôle dans le domaine des énergies renouvelables, notamment les énergies solaire, éolienne et fossile, et lui donnant le cachet de wilaya pionnière qui s'est lancée ce défi énergétique, ami de l'environnement, et cela depuis les années 80 du siècle dernier, a indiqué le directeur de l'unité, Pr Messaoud Hamouda.

Stations de Mellouka et Matrouyene, début d'exploitation du solaire

Les deux stations d'énergie solaire, réalisées durant les années 80 avec une coopération étrangère à Ksar Mellouka (commune de Timi) et ksar Matrouyene (commune de Timgéne), ont constitué les «premiers pas» de la wilaya dans le domaine du développement des énergies renouvelables.

La station de Mellouka est considérée comme la première station d'exploitation de l'énergie solaire réalisée en Algérie, aux côtés d'autres projets développés, durant la même période, en collaboration avec l'unité au niveau de Bordj Badji Mokhtar et également dans d'autres wilayas, à l'instar d'Oran, Saida et Béni-Ounif (Bechar), en sus de la réalisation de plusieurs équipements dont des chauffeurs installés dans des établissements scolaires.

Quelque 80 chercheurs continuent à œuvrer au niveau de cette unité pour améliorer les compétences dans le domaine des énergies renouvelables et accompagner la stratégie nationale dans le domaine des énergies, notamment après sa restructuration et son rattachement au centre de développement des énergies renouvelables uCDER (Alger).

Les activités de l'unité sont exclusivement consacrées à la recherche, dans le



but d'élargir et concrétiser l'accompagnement technique des énergies renouvelables et de développer des prototypes et proposer des solutions scientifiques efficaces dans ce cadre, ce qui permis à l'unité de réaliser de nombreuses recherches de haut niveau, en sus d'être un cadre de travail pour de nombreux étudiants et chercheurs de diverses universités du pays, qui viennent accomplir leur stage pratique et préparer leurs mémoires et thèses, au vu des moyens et équipements dont elle dispose.

Prototypes pour diverses utilisations des énergies renouvelables

L'unité a, selon le même responsable, réussi à réaliser plusieurs prototypes d'équipements, visant à mettre en avant les perspectives d'utilisation des énergies renouvelables, que ce soit dans le domaine des utilisations domestiques ou dans les activités économiques, fruits de différents laboratoires des sections scientifiques de l'unité, à l'instar de la section de recherche dans les transferts électro-photoniq, la section de recherche des transferts thermiques, le refroidissement et l'utilisation électronique, le séchage et le chauffage, au côté de la réalisation du prototype d'une voiture de 4 places roulant à l'énergie solaire, et la réalisation d'un générateur électrique.

A l'occasion, Pr. Hamouda a, dans un entretien à l'APS, mis en avant l'efficacité de l'énergie renouvelable et sa capacité à répondre aux besoins énergétiques, surtout qu'elle représente une énergie propre et offre aux différentes institutions la chance de faire face aux défis de l'environnement en relation avec les activités économiques, tout en appe-

lant à surmonter «l'hésitation» de certains opérateurs concernant l'efficacité de ce genre d'énergie.

Cette importance des énergies renouvelables a fait de la wilaya d'Adrar l'une des régions les plus «chanceuses», en bénéficiant de plusieurs projets de réalisation de stations d'énergie solaire, a souligné le même responsable.

Ce dernier a «regretté» toutefois qu'on n'ait pas associé l'unité dans ces projets, car étant, selon lui, une chance de valoriser l'expérience scientifique et technique des chercheurs de l'unité, capables de donner des propositions efficaces dans le domaine, à l'instar du problème technique relative à la ferme éolienne dans la région de Kabertene, dont les éoliennes ne peuvent pas fonctionner lorsque le thermomètre atteint les 45 degrés Celsius. Un groupe de l'unité est en train de faire une étude dans ce sens afin de permettre de les utiliser dans les conditions extrêmes de chaleur que connaît la wilaya.

Remise en marche de la station de Mellouka, acquis de l'expérience nationale

L'expérience scientifique acquise par les chercheurs de l'unité va permettre de remettre en marche prochainement la station d'exploitation de l'énergie solaire de la région agricole de Mellouka, à l'arrêt depuis plus de 30 ans, grâce à une étude efficace effectuée en collaboration avec le groupe Condor, pour porter sa capacité de production à 30 kilowatts.

Cette station sera intégrée au réseau électrique national, en plus de sa participation à l'alimentation de certaines habitations limitrophes, a ajouté le même intervenant. L'unité de recherche a bénéficié de 100 kilowatts d'énergie solaire pour offrir 70% de l'exploitation énergétique de cette unité, faisant d'elle un prototype de structures fonctionnant avec ce type d'énergie et dont aspirent beaucoup de citoyens et d'opérateurs économiques, notamment dans le secteur de l'agriculture et du tourisme, après avoir constaté son intérêt économique en terme de réduction des coûts de production et de préservation de l'environnement. Un groupe de travail de l'unité étudie actuellement la possibilité de l'utilisation des devantures et des terrasses, comme capteurs d'énergie solaire, dans le but d'avoir de l'énergie et réduire le coût de consommation, a-t-on indiqué.

HAUTS-PLATEAUX ET SUD 23 centrales photovoltaïques prévues avant fin 2015

Mohamed RECHACHE

23 centrales électriques photovoltaïques d'une capacité de 343 mégawatts (MW) devraient être réceptionnées dans les Hauts-Plateaux et le Sud d'ici à fin 2015, a indiqué à l'APS le P-DG de Shariket Kahraba wa Takat Moutadjudida (Sktm, filiale de Sonelgaz), M. Chahar Boulakhras.

Sur cet ensemble, 13 centrales d'une puissance de 265 MW seront installées dans la région des Hauts-Plateaux, et 10 autres dans le Grand sud pour une puissance globale de 78 MW. Certaines de ces centrales sont à un taux d'avancement «assez appréciable», alors que celle de Djinet (3 MW) est déjà opérationnelle depuis février dernier. Cette capacité prévisionnelle s'inscrit dans le cadre de la première phase du Programme national de développement des énergies renouvelables (PNR) qui vise à installer 22.000 MW d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2030, soit une part de 27% du parc national de production d'électricité dont

4.500 MW à installer d'ici 2020.

Le coût total de ces centrales est de l'ordre de 60 milliards de DA, tandis que chacune d'elles permettra de créer 250 postes d'emploi au cours de la période de réalisation en plus d'une cinquantaine d'emplois durant l'exploitation.

La première phase du programme qui s'achèvera en 2016 est, en effet, une étape expérimentale qui consiste au développement de projets pilotes devant permettre d'orienter convenablement et de manière efficiente les projets à réaliser à l'avenir dans l'étape du déploiement à grande échelle», précise le premier responsable de Sktm laquelle a été créée dans l'objectif de piloter le PNR pour le compte de Sonelgaz.

Les nouvelles centrales s'ajouteront à l'unité hybride de Hassi R'mel (150 MW), mise en service en 2011, et à la ferme éolienne d'Adrar (10 MW) ainsi qu'à la centrale solaire expérimentale de Ghardaïa (1,1 MW), réalisée pour l'expérimentation des techno-

logies photovoltaïques.

La ferme éolienne, située dans la localité de Kabertene, ainsi que la centrale pilote de Ghardaïa ont été réceptionnées en juillet dernier, rappelle-t-on.

Parallèlement à ces projets, Sktm a acquis récemment dix (10) stations automatiques de mesures météorologiques afin de disposer de mesures terrestres et de déterminer, avec plus de précision, les zones d'implantation des futurs ouvrages de production d'électricité d'origine renouvelable.

Energie éolienne: lancement des premiers projet en 2017

En ce qui concerne la filière éolienne, les premiers projets seront lancés dès 2017, avance M. Boulakhras, ajoutant que 21 zones offrant une vitesse adéquate pour l'implantation de fermes éoliennes ont été répertoriées en prévision de l'implantation des futures fermes. Ce travail de préparation est mené dans le cadre d'un partenariat scientifique et technique en-

tre Sktm, le Credeg (Centre de recherche et développement de l'électricité et du gaz, filiale de Sonelgaz) et le Cder (Centre de développement des énergies renouvelables). En outre, l'entrée en activité dès 2017 de l'usine de fabrication de modules photovoltaïques (Rouiba Eclairage) devrait permettre de réduire le coût global du programme, selon le même responsable qui précise que ces modules représentent environ 40% du coût d'un ouvrage de production. Selon lui, la construction de cette usine en partenariat entre dans le cadre de la politique d'intégration nationale envisagée par le gouvernement qui vise, entre autres, à développer une activité industrielle périphérique autour de celle des énergies renouvelables par la création de PME susceptibles de prendre en charge certaines activités comme la sous-traitance et la maintenance des équipements et ouvrages de production.

APS

Les opérations d'aide à domicile au profit des personnes âgées seront intensifiées

Les opérations d'aide à domicile au profit des personnes âgées lancées comme opération-pilote seront «intensifiées» au cours de cette année à indiqué dimanche à Constantine un conseiller du directeur général de l'Agence de développement social (ADS), Farid Bouguerra.

Les équipes pluridisciplinaires formant les cellules de proximité de solidarité (CPS) seront «déployées selon les besoins exprimés à l'effet d'aider et d'accompagner les personnes âgées démunies, sans ou ayant un faible revenu, ou carrément abandonnées» a déclaré ce responsable à l'APS, en marge du salon national du microcrédit, organisé au palais de la culture Mohamed-Laïd Al Khalifa.

Ces aides à domicile consistent à accompagner cette frange de la société pour l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne comme les menus travaux ménagers, la prise de tension artérielle, la mesure de glycémie ou encore l'administration de médicaments, a ajouté M. Bouguerra.

Affirmant que l'objectif de cet accompagnement est «d'apporter aide et assistance sociale» aux personnes âgées, notamment celles qui vivent seules, le responsable a précisé que ces missions seront assurées par des professionnels encadrés par le secteur de la solidarité nationale particulièrement des auxiliaires de vie et des assistants sociaux.

Selon les statistiques de l'antenne de l'ADS de Constantine, 400 postes d'emploi ont été créés au cours de cette année dans le cadre des deux dispositifs d'activité d'insertion sociale (DAIS), réservé pour les chômeurs sans qualification, et le programme d'insertion des diplômés (PID) pour les universitaires et les techniciens supérieurs.

Dans le cadre du programme Blanche Algérie, pas moins de 150 chantiers ont été attribués à des jeunes à Constantine, au cours de cinq premiers mois de l'année en cours, a-t-on encore noté.

La délinquance à l'origine de la violence en milieu scolaire

La délinquance est à l'origine de la violence en milieu scolaire, ont estimé des spécialistes de la question dimanche lors d'un colloque national à Tissemsilt sur ce phénomène.

L'universitaire de Khemis-Miliana (Aïn Defla), Guermail Boualem a souligné qu'il faut combattre la délinquance en rapport avec la toxicomanie, le tabagisme et l'alcoolisme, devenue une grande menace pour l'école algérienne.

Pour sa part, l'enseignant Baayou Hocine de l'université de Jijel a indiqué que plusieurs études sociales ont démontré que la consommation de la drogue, notamment dans le cycle secondaire, est derrière l'amplification de la violence en milieu scolaire, ajoutant que les élèves de 15 à 17 ans sont les plus exposés à ce phénomène.

La responsable de la cellule d'écoute à l'Office des établissements de jeunes (ODEJ) de Tissemsilt, Kessar Hamida, a estimé, pour sa part, qu'il est temps de «tirer la sonnette d'alarme et d'amorcer un traitement de tous les aspects de la violence en milieu scolaire par l'éducation de l'enfant aux valeurs sociales prônant la paix et le dialogue», soulignant que les établissements éducatifs ont de gros moyens pour lutter contre ce fléau social.

Le sociologue Ali Boumaiza de l'université d'Oran a estimé que la violence scolaire peut se développer et prendre de l'ampleur surtout chez la couche sociale très vulnérable, d'où l'impérative prévention qui implique nécessairement les parents. Initiée par le bureau de wilaya de l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (UNPEF) en collaboration avec la direction de l'éducation et la maison de la culture de Tissemsilt, cette rencontre de deux jours cible les enseignants, instructeurs, conseillers d'orientation scolaire et professionnelle et les membres de l'association de wilaya des parents d'élèves.

APS

GUÉ DE CONSTANTINE 3 ans de prison pour le violeur

Nadjib, 35 ans, est arrêté et condamné à 3 ans de prison pour viol. Nadjib commet son ignoble acte sur la personne de la jeune Amira, âgée de 33 ans. Un jour ils sont allés trop loin dans leurs ébats. A la vue du sang, la jeune fille panique et se rend enfin compte de l'irréparable.



A.Ferrag

Amira se dirige alors vers le siège de la police, elle raconte aux policiers toute sa mésaventure.

Arrêté, Nadjib est présenté aux services de la police judiciaire. L'inculpé

nie d'abord les faits qui lui sont reprochés mais, pressé de questions, il avoue finalement son acte.

Le dossier fut déposé sur le bureau du juge d'instruction près le tribunal d'Alger qui mena le cours de ce affaire.

Le jour du procès en ce mois de mai 2015, Nadjib a

fini par relater toute l'histoire dans ses moindres détails, l'accusé dira au juge qu'il sortait avec la victime et c'est sans difficulté qu'elle a accepté. Amira crie son désespoir puisqu'elle avait perdu son honneur et son avenir.

Le représentant du ministère public reprend les

faits et requiert 5 ans de prison ferme à l'encontre de Nadjib.

L'avocat de la défense axe sa plaidoirie sur la version d'une histoire d'amour qui aurait mal tourné.

À la fin des délibérations, le président prononce une peine de 3 ans contre l'accusé.

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ : L'informel prend de l'ampleur

M.B.

De plus en plus nombreux, des marchands ambulants continuent d'investir les artères et ruelles de la ville de Bordj Bou-Arréridj. Profitant d'une laxisme inédit, ils occupent d'une façon quasi permanente le domaine et les voies publiques et entravent la fluidité de la circulation. La prolifération de ce commerce informel devient inquiétante parce qu'elle commence à toucher pratiquement tous les quartiers de la ville et tous les secteurs.

Des grandes artères sont investies par des commerçants chaque jour pour vendre tout type d'objets et d'articles usés. La nature des objets qu'ils vendent, les prestations de proximité qu'ils offrent aussi bien que leurs prix commencent à susciter des questions de fond.

Le nombre des marchands ambulants difficilement contrôlables, ne cesse d'augmenter donc pour la simple raison qu'une frange de la population «démunie» apprécie leurs bas prix et leur proximité. Pour une ville qui connaît un taux de pauvreté assez élevé, ce phénomène risque une évolution inquiétante.

En plus de l'occupation quasi permanente du domaine et des voies publiques, l'entrave à la fluidité de la circulation, la fermeture de certaines artères, la concurrence déloyale au commerce organisé, les nombreux problèmes de sécurité, la corruption que ce phénomène engendre, la prolifération des produits de contrebande qui pose un vrai problème de santé publique, les marchands ambulants sont à l'origine d'un vrai désastre écologique vu les tonnes de déchets qu'ils laissent derrière eux.

L'image est tellement dégradante

que les habitants parlent d'une ruralisation de la ville. C'est navrant.

« Pour faire face à ces défis majeurs, une stratégie d'organisation des marchands ambulants devrait voir le jour. L'objectif étant de ne pas les traquer pour saisir leur marchandise, stratégie qui a montré ses limites, mais de les intégrer dans le circuit économique légal. L'idée est de créer des espaces régis dans le temps et l'espace pour abriter certaines activités génératrices de revenus mais sans pour autant dénaturer le paysage de la cité et ternir l'image d'une ville qui aspire à un développement harmonieux, compatible avec son histoire millénaire, nous a confié le wali de Bordj Bou-Arréridj, Azzedine Mecheri. L'initiative prise par ce responsable a pour objectif essentiel la reconstruction de ces activités et leur intégration dans le circuit légal.

SELON LE RÉSEAU NADA La maltraitance et les abus sexuels, principales formes de violence faites aux enfants en Algérie

La majorité des appels reçus par le Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant (NADA) se rapportent à la maltraitance et aux abus sexuels, a indiqué hier le président de Nada, Abderrahmane Arar.

Entre juillet 2014 et mai 2015, le réseau Nada a reçu 18.322 appels téléphoniques sur la ligne verte (30-33) dont la majorité se rapporte à la violence contre les enfants, particulièrement la maltraitance, les abus sexuels et la mendicité.

750 enfants ont été entraînés dans la prostitution et 4.890 autres ont été victimes de maltraitance et de travail des enfants, a précisé M. Arar, indiquant que des adolescentes ont été entraînées dans des



réseaux de prostitution encadrés par des gangs. Certaines ont été, par la suite, impliquées dans des affaires de drogue et de vol. 1.025 autres enfants ont été victimes d'abus sexuels, dont 55 ont été victimes d'inceste, selon M. Arar.

Des études nationales ont récemment révélé que 5 % des enfants n'étaient

pas scolarisés en Algérie, a fait savoir le président de Nada.

Dans ce cadre, M. Arar a rappelé que le projet de loi sur la protection de l'enfance renfermait des solutions aux questions liées à l'enfance en Algérie, insistant sur la nécessité de créer des mécanismes permettant sa mise en œuvre.

Le texte de ce projet de loi, qui a été soumis à l'Assemblée populaire nationale (APN), comprend plusieurs axes liés à la protection de l'enfance, a-t-il ajouté, précisant que le réseau Nada «mobilisera tous ses moyens pour contribuer à sa mise en application. Le responsable a, dans ce sens, souligné la nécessité de «réviser la coordination» entre les acteurs et les instances concernées concernant les mesures prises pour faire face à la violence et renforcer la protection des enfants. A cet effet, il a appelé à mettre un terme à la violence à travers le renforcement de la justice sociale à l'égard des enfants et l'élimination des obstacles qui entravent leur scolarisation.

TEXAS: Un mort et plusieurs disparus dans des inondations

Des inondations au Texas ont fait au moins un mort, plusieurs disparus et détruit des maisons dimanche, selon les autorités, qui prévoient qu'une nouvelle dégradation des conditions météorologiques est attendue.

Les autorités ont indiqué sur Twitter que l'homme décédé n'avait pas encore été identifié.

La municipalité de San Marcos, ville la plus durement touchée par ces inondations soudaines causées par des pluies torrentielles, a ordonné dimanche dans la matinée l'évacuation des habitants.

Des images télévisées montraient des voitures et des camions submergés et des gens flottant dans les rues sur des chaises longues gonflables.

La ville, qui a annulé la cérémonie du Memorial Day de lundi, a déclaré avoir ouvert des abris temporaires pour accueillir les résidents qui ne pouvaient pas rentrer chez eux.



«Nous avons envoyé des messages d'évacuation (...), et des policiers et des pompiers font du porte-à-porte pour informer les habitants

des zones touchées», a précisé la municipalité dans un communiqué.

Les équipes de secours étaient à la recherche de

plusieurs personnes portées disparues et un couvre-feu devait être instauré à San Marcos de 21h00 dimanche à 07h00 lundi (de 02h00 à 12h00 GMT lundi). Trois personnes étaient portées disparues dans la région de San Marcos, a rapporté la chaîne d'information télévisée CNN. Le service météorologique national (National Weather Service) a averti que des orages violents étaient attendus sur une large partie des plaines centrales et méridionales en direction de la vallée du Mississippi. «Des tornades isolées, de la grêle et des vents violents sont aussi possibles», a-t-il ajouté, ainsi que des inondations du centre de l'Iowa au sud du Texas.

CRISE DES MIGRANTS: 139 fosses, 28 camps de détention découverts en Malaisie



Cent trente-neuf fosses et 28 camps servant au trafic d'êtres humains ont été découverts dans une région reculée de Malaisie frontalière avec la Thaïlande, a déclaré hier un haut responsable de la police.

Le chef de la police nationale Khalid Abu Bakar a détaillé devant la presse les découvertes des autorités, au lendemain de l'annonce par la Malaisie qu'elle avait mis au jour sur son territoire, pour la première fois depuis le début de la crise régionale des migrants, des fosses susceptibles de renfermer les dépouilles d'exilés du Bangladesh et de Birmanie.

Les autorités «ont découvert 139 tombes présumées. Elles ne savent pas combien de corps contient chacune des tombes», a dit le chef de la police.

Il a expliqué que les camps avaient une capacité suffisante pour renfermer des centaines de personnes. Le plus grand d'entre eux était susceptible d'abriter jusqu'à 300 migrants, un autre avait une capacité d'une centaine de personnes tandis que les autres sites pouvaient enfermer une vingtaine de migrants.

Ces découvertes viennent confirmer le caractère tragique du trafic d'êtres humains en Asie du Sud-Est. Après la découverte début mai de charniers dans le sud de la Thaïlande, les autorités de ce pays avaient décidé de sévir contre la traite d'êtres humains.

Les filières se sont retrouvées désorganisées et des milliers de migrants ont été abandonnés en mer par les passeurs. La Malaisie avait initialement démenti que de tels camps ou charniers puissent exister sur son sol.

M. Khalid a dit que les camps et fosses se trouvaient dans une région reculée du nord de la Malaisie, difficile à atteindre en raison de la jungle et du caractère accidenté du terrain.

Il s'est refusé à dire comment un tel nombre de camps avaient pu être installés sans que les autorités soient tenues au courant, ni si des faits de corruption étaient soupçonnés. Les défenseurs des droits de l'homme accusent de longue date Kuala Lumpur de ne pas en faire assez contre la traite des êtres humains.

Les autorités malaisiennes sont désormais en train de déterrer les corps et de mener des autopsies, a ajouté le chef de la police.

INDE: 400 morts suite à la vague de chaleur

Environ 400 personnes sont mortes suite à une vague de chaleur en Inde au cours des quatre derniers jours, a indiqué dimanche un haut responsable. «La vague de chaleur a coûté la vie à près de 200 personnes dans l'Etat d'Andhra Pradesh, au sud du pays, et à 200 autres dans l'Etat voisin de Telangana. Les victimes, principalement des sans-abri, sont morts suite à un coup de chaleur», a indiqué le responsable sous couvert d'anonymat.

Certaines parties de l'Inde du nord, y compris la capitale, sont également touchées par la canicule, avec des températures maximales proches de

45 degrés Celsius. Un haut responsable de la météorologie a précisé que la vague de chaleur pourrait continuer en Inde pendant quelques jours et qu'elle était due à la canicule en cours au Pakistan.

«Dans la capitale indienne en particulier, il n'y aura pas d'amélioration dans les quatre prochains jours. La canicule va continuer. La température au Pakistan est de 50 degrés Celsius et la vague de chaleur vient de là-bas», a indiqué aux médias B. K. Yadav, le directeur du bureau météorologique indien. Les responsables de la santé ont conseillé aux gens d'éviter de sortir du



rant les pics de chaleur et de boire beaucoup d'eau avant de s'aventurer à l'extérieur.

Décès de l'ancien prix Nobel d'économie John Nash

Le mathématicien américain, John Nash, célèbre pour son travail sur la théorie des jeux qui lui a valu le prix Nobel d'économie en 1994, est décédé samedi avec sa femme dans un accident de la route sur la côte est des Etats-Unis, ont annoncé dimanche des sources policières.

Le mathématicien a trouvé la mort, avec sa femme Alicia Nash, lorsque le chauffeur du taxi qui les

transportait a perdu le contrôle du véhicule et percuté une barrière de sécurité, ont précisé ces sources, citées par la presse.

Outre son travail sur la théorie du jeu, M. Nash a reçu en mars dernier, conjointement avec Louis Nirenberg, le prix Abel de mathématiques, décerné par l'Académie norvégienne des sciences et lettres.

En 2001, la vie et la carrière professionnelle de

Nash ont été portées sur le grand écran dans le film «Un homme d'exception», où l'acteur néo-zélandais Russel Crowe a joué le rôle de John Nash.

La production du réalisateur américain Ron Howard a également jeté la lumière sur les troubles psychologiques de Nash, qui souffrait de schizophrénie pendant plus de 25 ans.

La théorie des jeux est l'étude du processus de

prise de décision, des conflits et de la conception des stratégies dans les situations sociales d'un point de vue mathématique.

La théorie, dite Equilibre de Nash, décrit les situations où aucun «joueur» ne peut altérer seul sa stratégie sans affaiblir sa position. Elle s'applique notamment aux environnements où les animaux choisissent de vivre ensemble au lieu d'attaquer les uns les autres.

JAPON: Un fort séisme de magnitude 5,6 secoue la région de Tokyo

Un fort séisme de magnitude 5,6 a secoué lundi la région de Tokyo, a annoncé l'agence de météorologie japonaise, sans faire état de dégâts ou de victimes.

Il n'y a pas de risque de tsunami, mais le service du métro de la capitale a été brièvement interrompu, ont précisé les autorités. L'épicentre de la secousse, qui s'est produite à 14h28 (5h28 GMT), a été localisé dans la province de Saitama, au nord de To-

kyo. La circulation du métro de la capitale a dû être brièvement interrompue. En outre, les autorités de l'aéroport international de Narita, près de Tokyo, ont fermé temporairement les pistes pour inspection, avant que le trafic aérien ne reprenne normalement. Aucun dommage n'était à déplorer dans l'immédiat, selon la police. Aucune des centrales nucléaires de la région n'a été affectée par ce tremblement de terre.

TURQUIE 3 ouvriers tués dans l'explosion d'une cimenterie à Ankara

Au moins trois ouvriers ont été tués et deux autres gravement blessés dans l'explosion d'une cimenterie dimanche dans la province d'Ankara, au centre de la Turquie, a rapporté l'agence de presse privée Dogan. L'agence indique que l'explosion s'est produite dans une cimenterie de la ville de Kazan, dans la province d'Ankara, cau-

sant un incendie dans l'usine. Suite à l'explosion, un grand nombre d'ambulances et de camions de pompiers ont été envoyés sur place, précise l'agence. Les blessés ont été transportés à l'hôpital pour être soignés, selon la même source, ajoutant qu'une enquête est en cours en lien avec l'explosion.



APS

NODULES THYROÏDIENS: SONT-ILS FORCÉMENT INQUIÉTANTS ?

La thyroïde peut présenter un, voire plusieurs nodules, c'est-à-dire des petites boules plus dures à la surface de la glande. C'est une anomalie fréquente puisque plus de 30% des femmes en développent au cours de la vie, avec une accélération après 50 ans. La bonne prise en charge.

De nombreuses études pointent pourtant du doigt le caractère encore trop systématique de l'ablation de la thyroïde en cas de nodules. Dernière en date, celle de l'Assurance Maladie qui a analysé le parcours de soins de 35 300 patients opérés en 2010. Verdict : pour 4 cancers opérés, on opère 5 nodules bénins. Pour faire baisser ce chiffre et donc limiter le nombre d'opérations non justifiées, la Société Française d'Endocrinologie a émis en 2011 de nouvelles recommandations et invité les médecins à suivre une procédure bien précise en présence de nodules.

Dans tous les cas : une échographie et un dosage TSH

Le généraliste, le médecin du travail détectent un nodule en palpant la thyroïde ? Cette petite grosseur est découverte à l'occasion d'une échographie de contrôle de la thyroïde ou par hasard lors d'un scanner thoracique, d'un doppler cervical ? Pas d'affolement. Il faut avant tout le faire analyser. Ce qui passe par deux examens : une échographie de la thyroïde pour la caractériser et un dosage sanguin de la TSH

pour évaluer le fonctionnement de la glande.

- Si le nodule mesure moins de 10 mm : sauf rares exceptions, le médecin se contentera de vous prescrire un contrôle au bout de six mois pour confirmer le caractère bénin de la grosseur et si rien n'a bougé, une surveillance annuelle sera mise en place.

- Si le nodule mesure entre 10 et 20 mm : la décision de pousser plus loin les investigations, en pratiquant notamment une cytoponction, va dépendre de plusieurs éléments : vos antécédents personnels (irradiations cervicales à l'occasion de radios durant l'enfance), vos antécédents familiaux (nodules et/ou cancers thyroïdiens) et différentes données sur l'aspect du nodule (voir encadré).

- Si le nodule mesure plus de 20 mm : l'échographie est systématiquement complétée par une cytoponction. Pratiquée par un endocrinologue, un radiologue ou encore un ORL rodés à cet exercice, la cytoponction dure 10-15 minutes. Ne vous laissez pas impressionner par l'aiguille permettant de prélever des cellules dans le nodule, elle est tellement fine qu'il est inutile de faire une anesthésie locale. Les cellules



prélevées sont ensuite étalées sur des lames de verre pour être analysées au microscope. Les complications sont rares mais il est indispensable d'informer le médecin si vous prenez certains médicaments. Les anticoagulants et

les antiagrégants plaquettaires augmentent le risque d'hémorragie.

- Si le nodule mesure plus de 40 mm : Même lorsqu'ils sont bénins, des nodules volumineux peuvent être source de complica-

tions : compression de la trachée, hémorragie, hyperthyroïdie... Voilà pourquoi les médecins préfèrent généralement intervenir chirurgicalement quand un nodule dépasse 40 mm.

QUAND FAUT-IL OPÉRER ?

La chirurgie est efficace, que le nodule soit toxique ou cancéreux. Les tumeurs de la thyroïde sont ainsi parmi les cancers de meilleur pronostic, avec des taux de survie de plus de 80%.

Entre 1980 et 2012, le nombre de nouveaux cas de cancers de la thyroïde a augmenté de 5% par an. Selon les dernières données de l'Institut national du cancer, il touche aujourd'hui plus de 8200 personnes chaque année, une femme dans 3 cas sur 4. Mais il fait partie des cancers dont on a le plus de chance de guérir. Dix ans après la maladie, 81% des hommes touchés et 92% des femmes ont survécu. L'option thérapeutique qui sauve tant de vie, c'est la chirurgie. Mais il faut d'abord identifier la tumeur. Il s'agit souvent d'un nodule repéré à l'échographie qui, contrairement au nodule toxique des hyperthyroïdiens, ne produit pas d'hormones mais grossit de façon incontrôlée. Pour analyser les cellules du nodule et déterminer leur nature bénigne (nodule toxique) ou cancéreuse (nodule tumoral), une cytoponction (un prélèvement au moyen d'une fine aiguille) est réalisée.

Une partie ou toute la glande est retirée

-Un seul lobe de la thyroïde est retiré en cas de nodule toxique localisé ou d'une petite tumeur.
-Toute la glande est enlevée (thyroïdectomie totale) s'il s'agit de traiter un goitre rempli de nodules toxiques ou une tumeur diffuse. Les ganglions situés dans le cou du côté de la tumeur sont égale-



ment retirés pour limiter le risque de récurrence. L'incision est pratiquée horizontalement par le chirurgien dans un pli de la peau du cou pour limiter la visibilité de la cicatrice. La thyroïde étant située à proximité de nerfs, de vaisseaux sanguins et des cordes vocales, il n'est pas possible d'enlever complètement tout le tissu thyroïdien. Si cela n'a pas d'importance en cas d'opération pour nodules toxiques, c'est problématique en cas de cancer car les quelques cellules restantes pourraient être le

point de départ d'une récurrence. Un traitement par iode radioactif est donc proposé pour finir de détruire la thyroïde. Cette irradiation administrée à plus forte dose que le traitement radioactif utilisé contre l'hyperthyroïdie nécessite une hospitalisation de quelques jours dans une chambre aux murs en plomb pour éviter l'irradiation des soignants et des proches.

On peut vivre sans thyroïde

On peut tout à fait vivre sans thyroïde, en revanche, impossible de se passer des hormones thyroïdiennes. Il est donc indispensable de substituer la thyroïde, par la lévothyroxine, comme chez les malades hypothyroïdiens. Il est généralement plus facile d'équilibrer une personne à qui on a enlevé toute la thyroïde car quand il en reste une moitié, il peut y avoir un conflit entre les hormones apportées sous forme de médicament et celles qui sont encore sécrétées. Les complications les plus courantes d'une ablation de la thyroïde sont des fourmillements ressentis dans les mains et les pieds et des troubles de la voix devenue rauque, essoufflée et fatigable. Les fourmillements témoignent d'une perturbation des glandes parathyroïdes responsables d'une baisse du taux de calcium dans le sang. Mais celle-ci est le plus généralement transitoire et tout rentre dans l'ordre en quelques mois. De la même façon, les cordes vocales sont censées retrouver leur fonctionnement quasi normal et des séances d'orthophonie sont souvent proposées pour y parvenir.

COMMENT RETROUVER LA FORME APRÈS UNE OPÉRATION DE LA THYROÏDE ?

L'ablation de la thyroïde est une opération fréquente : 40 000 opérations sont réalisées chaque année. Le Dr Valérie Foussier, endocrinologue, apporte ses conseils pour mieux vivre la période post-opératoire.

Ablation de la thyroïde : trop fréquente ?

L'ablation de la thyroïde est une opération fréquente. Trop fréquente même, selon les dires de l'association de consommateurs UFC Que Choisir, qui estime que 20% des ablations de la thyroïde seraient inutiles.

Toutefois, la grande majorité des opérations répondent à une véritable indication :

- Un goitre qui augmente de volume très rapidement et qui comprime la trachée ;
- Une hypersécrétion de la thyroïde ;
- Des nodules ou un cancer.

L'ablation de la thyroïde se pratique généralement par une incision de 2 à 8 cm dans la peau du bas du cou et sous anesthésie générale. Le chirurgien enlève alors une partie ou la totalité de la glande.

La période post-opératoire est souvent une période où la fatigue prend le dessus. Il faut un certain temps avant de pouvoir récupérer d'une ablation de la thyroïde, même après une chirurgie mini-invasive (quand le chirurgien procède à l'ablation par une ou deux petites incisions). Mais cette asthénie, constante après tout acte chirurgical, ne doit pas persister au-delà de 3 semaines.

« Si elle persiste, elle pourrait être le reflet d'un mauvais équilibre du traitement par Lévothyrox, soit parce que les doses sont insuffisantes soit parce que le patient oublie un peu trop souvent son traitement ».

Juste après l'opération il est normal aussi avoir le cou gonflé et de ne pas pouvoir tourner la tête sans difficulté. Cela ira progressivement mieux avec la cicatrisation. Mais au bout d'une semaine, vous devriez pouvoir conduire à nouveau et reprendre vos activités quotidiennes. Le kinésithérapeute hospitalier vous recommandera probablement certains exercices modérés pour le cou et les épaules à faire après l'opération. Ces exercices contribueront à empêcher toute raideur définitive. Mais si vos problèmes de douleur ou de raideur persistent, contactez votre médecin.

Après une opération de la thyroïde, il est fréquent d'avoir des difficultés à « faire le deuil » de la personne que l'on était. « Il est important d'accueillir la nouvelle personne que l'on est et d'accepter de changer de cap. Non, notre corps n'est pas indigne, et malgré sa transformation, il reste la plus belle des merveilles. Il faut lui offrir la douceur de prendre soin de lui » conseille le Dr Foussier, endocrinologue au centre hospitalier de Kremlin-Bicêtre.

Elle suggère d'anticiper la fatigue et de s'organiser régulièrement des séances de soins ou de massage : « Respectez ce nouveau rendez-vous et incluez-le dans votre rythme de vie régulier » dit-elle à ses patients.

Le médecin ajoute : « Pour améliorer le tonus général dès la sortie de l'hôpital, on peut marcher 5 minutes, malgré la fatigue, tous les jours. Au bout d'une semaine on augmente le temps de marche de 5 mn... et ainsi de suite, de semaine en semaine. Reculer chaque jour ses limites permet de faire reculer la fatigue. »

in top Santé.fr

MINCEUR SAUTER UN REPAS, UNE (FAUSSE) BONNE IDÉE

Selon une récente étude américaine, sauter un repas pourrait nous faire grossir. Pire : ce comportement, s'il se répète, pourrait conduire à une augmentation du risque cardiaque ainsi qu'au développement d'un diabète de type 2.

Pour rentrer dans un jean slim, certaines d'entre nous sont prêtes à tout. Y compris à faire les pires erreurs ! Parmi les petites manies très obsédées de la balance, l'habitude de sauter des repas. On ne prend pas de déjeuner, de dîner, et on se sent déjà plus légère...

Sauf que selon une récente étude publiée dans la revue scientifique *Journal of Nutritional Biochemistry*, cette "habitude minceur" aurait littéralement l'effet inverse : en clair, ça nous ferait grossir.

Pour en arriver à cette conclusion, les chercheurs de la Ohio State University (États-Unis) ont comparé deux groupes de souris. Pendant trois jours, le premier groupe n'a eu droit qu'à un seul repas par jour, tandis que le second groupe avait un accès illimité à la nourriture. Puis, au cours des 3 jours suivants, le premier groupe a progressivement retrouvé son régime alimentaire habituel. Verdict ? Au terme de l'expérience, non seulement les souris du groupe 1 et les souris du groupe 2 faisaient sensiblement le même poids mais, en plus, les souris du groupe 1 avaient développé des bourrelets au niveau de l'abdomen...

Insulino-résistance

Comment ça marche ? Tout au long de la journée, les cellules de notre foie produisent du glucose, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'organisme. Cette production s'arrête cesse dès que



nous connaissons un pic d'insuline, c'est-à-dire juste après un repas. Or, le fait de ne pas manger (et surtout si ce comportement se répète) entraîne une perturbation de ce "signal" : on dit que le foie devient insulino-résistant. Ainsi, même après un repas, le foie continue à produire du glucose et

à l'envoyer dans le sang. Résultat, ce sucre excédentaire est stocké au niveau de l'abdomen... Et les bourrelets apparaissent. "Or, nous savons qu'un excès de graisse au niveau de l'abdomen conduit à des risques cardiaques plus élevés et peut contribuer au développement d'un diabète de

type 2, ajoute le Pr. Martha Belury, principale auteure de l'étude. Conclusion, si vous voulez perdre du poids, surtout, ne sautez pas de repas. Essayez plutôt d'équilibrer votre assiette et de réduire vos portions. Et avant d'entamer un régime, pensez à demander un avis médical."

DOULEUR : JE LA SOIGNE AVEC DU CHAUD OU DU FROID ?

La chaleur et le froid aident tous deux à calmer les douleurs en cas de blessure ou d'inflammation. Mais quand vaut-il mieux sortir la bouillotte ou la poche à glace. Petit mémo à coller sur le frigo.

Avec les beaux jours, on sort de sa coquille, on redémarre le sport et... patatras, c'est la blessure qui ne prévient pas. Tendinite, entorse, douleurs musculaires peuvent gâcher le week-end. Aussi est-il important d'avoir toujours sous la main une bouillotte (pour le chaud) et une poche de glace (pour le froid) afin de soulager les douleurs vives.

La chaleur a pour effet :

- d'augmenter la circulation sanguine en dilatant les vaisseaux sanguins ;
- de détendre les muscles contractés en favorisant l'élimination des toxines ;
- d'améliorer l'élasticité des tissus ;
- d'atténuer la douleur.

Le froid a pour effet de provoquer un choc thermique ce qui ralentit :

- la conduction nerveuse (propriété anesthésiante) ;
 - la production des enzymes responsables de l'inflammation (propriété anti-inflammatoire) ;
 - le tonus musculaire.
- Optez pour la chaleur en cas de contractions musculaires, de douleurs articulaires, de courbatures, de spasmes et de crampes. Optez pour la glace en cas d'inflammation, de foulures, d'entorses, de déchirures, de contusions, d'enflure, d'ecchymoses et d'arthrose.



BOUDIAF L'A ANNONCÉ 3 infrastructures sanitaires réceptionnées prochainement à l'ouest d'Alger



Trois nouvelles infrastructures de santé seront réceptionnées vers la fin 2015 et début 2016 dans la wilaya d'Alger, a annoncé hier le ministre de la Santé Abdelmalek Boudiaf, à l'issue d'une visite d'inspection de projets en cours de réalisation à l'ouest de la capitale.

"Il y a une grande pression sur les hôpitaux et les autres structures sanitaires à Alger, et la réalisation de nouvelles entités est devenue nécessaire pour disposer d'établissements de soins de proximité, notamment à l'ouest de la capitale", a indiqué le ministre.

A Douéra, il y aura une nouvelle maternité de 150 lits dont les travaux de réalisation seront achevés en novembre 2015, alors qu'un "trauma-center" de 120 lits sera réceptionné en février 2016 à Zéralda. Le chantier de réalisation d'un complexe "Mère-enfant" de 80 lits à Baba Hassen, ne sera, quant à lui, finalisé que dans un délai de 14 mois. Tous ces projets ont connu un retard dans leur réalisation pour de nombreuses raisons dont la résiliation des contrats avec des sociétés, qui avaient entamé les travaux avant de les abandonner. Le complexe de Baba Hassen datait de 2007.

Le ministre a par ailleurs indiqué qu'un personnel formé sera prêt pour entamer son activité dans ces nouvelles unités, ajoutant que 6.500 techniciens supérieurs de santé sont en train de poursuivre leur formation à cet effet.

Le ministre a également visité la polyclinique "Aroua" à Hydra ainsi que le CHU de Douéra, l'établissement hospitalier de proximité de Zéralda et la polyclinique de Staouéli où il s'est déclaré "satisfait de la qualité de service".

M. Boudiaf est aussi revenu sur le conseil des ministres de dimanche, indiquant que ce Conseil a insisté sur le maintien de la médecine gratuite et qu'un article spécifique est consacré à ce point dans le projet de loi sur la santé.

Le ministre a enfin annoncé qu'une usine de produits entrant dans la fabrication de l'insuline sera inaugurée dans les prochains jours à Tizi Ouzou.

Appel à la création de services de gériatrie

Le chef du service cardiologie au CHU Nafissa Hamoud d'Hussein Dey (Alger), Pr Djamel Eddine Nibouche a appelé, hier à Séville, à la création de services de gériatrie, l'espérance de vie de la population en Algérie étant de 76 ans.

"Les autorités publiques qui ont consenti d'importants efforts en matière de lutte contre les maladies transmissibles, sont appelées aujourd'hui à engager une réflexion autour de la création de services de gériatrie, notamment concernant les maladies cardiovasculaires qui touchent 80% des personnes âgées", a-t-il ajouté. Par ailleurs, Pr Nibouche qui prend part au 2^e Congrès mondial sur l'insuffisance cardiaque.

Les établissements hospitaliers disponibles "ne sont pas en mesure d'assurer aux personnes âgées une bonne prise en charge, laquelle nécessite le concours de médecins et de paramédicaux spécialisés, à l'instar de ce qui est en vigueur dans les pays qui connaissent une forte densité des personnes âgées", a-t-il ajouté. Par ailleurs, Pr Nibouche a précisé, dans le cadre de la lutte contre les maladies cardiovasculaires, de "modérer la consommation de sel et de sucre, manger sain en ayant une alimentation équilibrée et pratiquer une activité physique".

APS

PLAN ANTI - CANCER Une volonté et un engagement politique pour lutter contre la maladie

Le plan national de lutte contre le cancer 2015-2019, qui a fait l'objet dimanche d'une communication du ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière au Conseil des ministres, est l'expression d'une volonté et d'un engagement politique pour lutter contre cette maladie.

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika s'était engagé à établir un plan national pour lutter contre le cancer et avait chargé le professeur Messaoud Zitouni de son élaboration.

A la tête d'un comité de spécialistes, Pr Zitouni, coordinateur national du plan, a défini les axes principaux et les objectifs de ce dernier, et un comité de pilotage dont le rôle consiste en le suivi, l'alerte et l'aide à son application sur le terrain a été installé au début du mois de mai en cours.

Des rencontres trimestrielles, semestrielles et annuelles devront avoir lieu afin d'évaluer les avancées en matière d'application du plan de lutte contre le cancer qui constitue une «priorité nationale», tel qu'affirmé à



maintes reprises par Pr. Zitouni.

Qualifié également «d'ambitieux», le plan quinquennal anti-cancer trace une nouvelle stratégie, axée sur le malade et sa famille.

Il repose sur la prévention et le dépistage précoce de la maladie, et privilégie la pluridisciplinarité du traitement et l'optimisation des structures de soins existantes.

Il comprend une série de propositions qui englobent tous les aspects de lutte contre la maladie, dont la mise en place des programmes de prévention contre les facteurs de risque, la facilitation du parcours du malade, le raccourcissement des délais de diagnostic, la redynamisation du traitement et l'augmentation du financement.

Le plan vise, en fait, à trouver des solutions efficaces contre les anomalies

rencontrées par le système de santé nationale, dans le dépistage, le diagnostic et le traitement du cancer.

Pr Zitouni avait déjà alerté sur l'augmentation du nombre de cas de cancer enregistrés annuellement en Algérie, en raison de la croissance démographique, la pollution et la mauvaise hygiène de vie des citoyens.

Il avait néanmoins noté que l'Algérie disposait de tous les atouts nécessaires, humains et financiers, pour remédier efficacement aux dysfonctionnements et aux lacunes rencontrées dans la prise en charge des malades. Environ 45.000 nouveaux cas de cancer sont enregistrés annuellement en Algérie, avec la prédominance du cancer du sein chez la femme et de celui du poumon chez l'homme.

CHIRURGIE ENDOSCOPIQUE : 16 opérations d'ORL programmées à Laghouat

Seize interventions chirurgicales par endoscopie sur des cas relevant de l'oto-rhino laryngologie (ORL) sont programmées à compter de lundi à l'Établissement public hospitalier Hmida Benadjila à Laghouat, a-t-on appris de la direction de l'hôpital.

L'opération qui s'inscrit dans le cadre de journées médico-chirurgicales, est menée par des praticiens

spécialistes de l'hôpital de Laghouat, avec le concours du Pr Yazid Yazibène du CHU de Kouba (Alger), a-t-on précisé.

L'initiative, qui intervient dans le sillage des opérations de jumelage inter-hôpitaux, cible des patients venus de différents communes de la wilaya de Laghouat.

Elle fait suite à une action similaire menée en mars

dernier et dédiée à la chirurgie orthopédique. Cette action sera suivie d'une autre en juin prochain consacrée à la pédiatrie et sera étendue par la suite à d'autres spécialités médicales, a annoncé le directeur de l'hôpital, Tarek Belbey.

L'initiative permettra d'épargner aux malades de la région les contraintes de déplacements, pour motifs de soins, vers les grands centres

hospitaliers du Nord du pays, mais aussi de créer un espace d'échange d'expériences et de connaissances entre praticiens spécialistes, a-t-il souligné.

La wilaya de Laghouat compte 101 médecins spécialistes, 270 généralistes, en plus de 85 chirurgiens dentistes, opérant dans le secteur public, selon la direction de la santé et de la population de la wilaya.

Les premières greffes du foie dès le début de l'année prochaine à Batna

Les premières opérations de greffe du foie seront effectuées au Centre anti-cancer (CAC) de Batna «dès le début de l'année prochaine», a affirmé, dimanche à l'APS, le directeur de wilaya de la santé et de la population (DSP), Driss Khoudja El-Hadj.

Les préparatifs sont en cours pour ouvrir, dans cette perspective, un service de chirurgie spécialisé vers le début du second semestre de cette année, a ajouté ce responsable, soulignant que les soumissions ayant suivi l'appel d'offres pour l'acquisition des équipements nécessaires sont «en cours d'évaluation».

L'objectif est de «faire de Batna un pôle régional de chirurgie, d'autant que le CAC vient de bénéficier des services du Pr Mourad Abid, chirurgien spécialisé dans le traitement chirurgical des tumeurs», a affirmé le directeur de la santé, estimant que l'entrée en activité du nouveau service de chirurgie «permettra non seulement de traiter chirurgicalement des tumeurs, mais aussi d'effectuer des greffes de foie et de moelle par Pr. Mahdia Saïdi».

La moitié des 270 infirmiers actuel-



lement en formation à Batna sera affectée au CAC, a encore indiqué M. Khoudja El-Hadj, ajoutant que cette structure qui reçoit des malades de 40 wilayas du pays, recevra prochainement des équipements modernes de radiothérapie pour le traitement, notamment, du cancer du pancréas.

De plus, selon le directeur du CAC, Aïssa Madoui, une série d'interventions chirurgicales liées au cancer du sein seront réalisées «dans les deux prochains mois» de sorte à réduire «considérablement» la liste d'attente actuelle dans la région Est du pays.

Tous les services du CAC seront opérationnels «d'ici la fin de cette année» lorsque les nouveaux personnels, y compris les paramédicaux en formation, auront rejoint leurs postes, a ajouté M. Madoui.

Le DSP a assuré que les responsables du secteur de la santé nourrissent de «grands espoirs» dans la convention-cadre signée récemment entre les universités de Batna et de Rouen (France) pour le développement de la coopération médicale, ainsi que dans le jumelage annoncé entre les CHU des deux villes.

OUVERTURE DU 10^E FNTF**Parcours de mémoire ou la genèse du théâtre algérien**

Le 10^e Festival national du théâtre professionnel (FNTF) s'est ouvert dimanche soir à Alger avec la présentation de la performance théâtrale *Parcours de mémoire*, un spectacle qui revient sur l'histoire du théâtre algérien.

La fosse de la scène de la salle Mustapha Kateb du Théâtre Mahieddine Bachtarzi a été ouverte pour accueillir l'Orchestre symphonique national (OSN) dirigé par le maestro Amine Kouider, qui a composé l'essentiel des musiciens accompagnant les quelques 90 comédiens et choristes distribués.

D'une durée de 75 mn, le spectacle, bien accueilli par le public nombreux, a été écrit et mis en scène par Omar Fetmouche qui a tenté de retracer la genèse du Théâtre algérien en s'appuyant sur des extraits de textes et de chansons d'artistes disparus.

Des portraits à l'effigie de comédiens et dramaturges anciens, pionniers du théâtre algérien, apparus sur des oriflammes suspendues ont ouvert la performance sous les applaudissements de l'assistance.

Des passages de pièces ou de chansons de Rachid Belakhdar dit Rachid Ksentini (1887-1944), Chabane Haouat connu sous le nom de Sid Ali Fernandel (1923-1977), Kateb Yacine (1929-1989) et Abdelkader Ould Abderrahmane Kaki (1934-1995) ont été rappelés au public.

De même pour, Abdelmalek Bouguer-mouh (1946-1989), Abdelkader Alloula (1939-1994), Azzeddine Medjoubi (1945-1995) et de M'Hamed Benguettaf (1939-2014) dont des extraits de leurs œuvres ont été montrés.

Dans une scénographie, également signée du metteur en scène, représentant une

arène de la Grèce antique avec ses longs piliers suggérés par des colonnes de draps en forme cylindrique frappés de faisceaux lumineux, les comédiennes et comédiens issus de 11 théâtres régionaux, ainsi que du TNA se sont donné la réplique et donné vie au spectacle.

Mohamed Himour, Mohamed Adar, Abdellah Djellab (campant le rôle de Thespis, premier comédien de la Grèce antique), Brahim Chergui, Faïza Amel (époustou-flante), Souad Sebki, Amel Minghed, Djafar Benhalilou, Abdelkrim Berber, Achène Azazi, Yacine Zaïdi, Sali, Rafik Fetmouche, Fouad Zahed, Fawzi Baït, Mourad Oudjif, Khaled Naïmi, Mourad Yekkeur, Zouheir Mazari et d'autres encore ont bien porté le texte et brillé de savoir faire dans des rôles polyvalents aux caractères différents.

Soucieux de montrer que l'Afrique du Nord est pionnière dans l'action théâtrale, Omar Fetmouche est remonté, dans un travail de recherche minutieux, à l'ère des peintures rupestres du Tassili.

S'ensuivra le théâtre de l'antiquité, la tragédie grecque, le théâtre shakespearien, *Oedipe*, *Hamlet*, Molière, George Abyad, aboutissant à 132 ans de Kaki, *Le Cadavre encercle* de Kateb Yacine, *Ladjed* et *El Khobza* de Alloula et *Hafila Tassir* de Azzeddine Medjoubi qui verra ressusciter Noura, symbole de la continuité, de l'espoir et de l'Algérie féconde.



Quelques tableaux évoquant la période coloniale ont été appuyés par des chansons d'Edith Piaf et Charles Aznavour, alors que *Barouagula*, chanson du groupe algérien d'expression kabyle Idheflawan a été brillamment interprétée par le jeune Araby Kader.

Auparavant, des hommages ont été rendus à Fatiha Berber et Sid Ali Kouiret, disparus en 2015, à travers la remise à leurs proches, de trophées honorifiques.

Le ministre de la Culture Azzeddine Mi-

houbi a fait part de sa volonté à «donner priorité au texte algérien et privilégier l'établissement de passerelles entre le roman d'une part, le théâtre et le cinéma d'une autre part», sans se soustraire, a-t-il déclaré «de l'universalité qui demeure un outil académique primordial».

Le 10^e FNTF entrait dans sa première journée de compétition hier avec deux représentations : *Salah Bey* du Théâtre régional de Constantine et *Ors Ed* du T.R An-naba.

SOUK AHRAS :

Colloque international dédié à Apulée de Madaure, cet Algérien génial et méconnu

Le Haut commissariat à l'amazighité (HCA) organisera samedi prochain à Souk Ahras, un colloque international «Regards croisés sur Apulée» qui réunira un panel d'historiens et de préhistoriens nationaux et étrangers. Apulée de Madaure, un fils de l'Algérie, célèbre dans le monde entier, étudié dans des centaines d'ouvrages historiques, présent dans de nombreuses encyclopédies, reste encore très peu connu dans le pays qui l'a vu naître.

Apulée qui vécut à l'époque romaine, plus précisément au II^e siècle après J.-C., est considéré par les historiens de la littérature comme l'auteur du tout premier roman au monde : *L'Ane d'or* ou *les Métamorphoses*, un récit en 11 tomes qui suscite encore une légitime fierté chez les intellectuels algériens et maghrébins.

Contrairement à ce qui est constaté présentement, cet érudit berbère, Algérien par la force de l'Histoire, a été, de son vivant, glorifié et célébré partout où il est passé et où il a vécu. La ville antique de Madaure (M'daourouch), sa terre natale, garde encore aujourd'hui de nombreuses traces de cette renommée.

Des vestiges de stèles, de statues



et autres monuments érigés en son honneur sont toujours visibles au musée de Madaure et sur le site archéologique environnant, situé à une quarantaine de kilomètres de Souk Ahras.

Un véritable génie

Si Saint-Augustin lui fait encore de l'ombre, du point de vue de la renommée dont jouissent les personnalités d'origine berbère de l'époque romaine, Apulée de Madaure était certainement «premier» à son époque que les historiens situent entre 125 et 170 après J.-C.

Issu d'une famille de notables (son père était premier dignitaire

de Madaure) Apulée, ou Apuleius, ou encore Afulay en tamazight, fit preuve, très tôt, d'une grande intelligence, voire d'un génie hors du commun, selon les biographies disponibles. Madaure, sa cité natale, considérée pourtant à son époque comme un grand centre de rayonnement culturel, ne lui suffisait pas pour étancher sa soif de connaissance, c'est ainsi qu'il se rendit à Carthage, à Rome, puis à Athènes pour y étudier la philosophie, science pour laquelle il est devenu une référence en matière de philosophie platonicienne.

Esprit brillant et curieux de tout, il était érudit dans un grand

nombre de domaines, à la fois philosophe, poète, médecin, avocat, traducteur, mathématicien, astronome en plus d'être un grand voyageur. Il était aussi apprécié pour ses grandes qualités humaines qui lui ont permis d'atteindre, dès la trentaine, le sommet de la gloire. Ses biographes affirment qu'Apulée a dépensé l'importante fortune que lui avait léguée son père dans la construction d'écoles et d'universités, tout comme il a tenu à partager son savoir en s'érigeant en conférencier itinérant. C'est également par amour pour ses semblables qu'il a écrit le récit qui lui valut, bien plus que tous ses autres travaux, la postérité : *L'Ane d'or* ou *les Métamorphoses*.

Une «mine d'or» pour les auteurs contemporains

Conscient du fait que les leçons que l'on peut tirer de «passer» bien mieux à travers des récits et des histoires, il prit la résolution d'écrire ce récit dans lequel il narre les mésaventures du jeune Lucius de Corinthe, transformé en âne pour avoir essayé de pénétrer les secrets de la magie et qui doit subir nombre d'épreuves pour recouvrer sa forme humaine. Aujourd'hui,

les lectures faites de ce roman qui aurait, dit-on, inspiré de nombreux auteurs contemporains de fiction, sont aussi riches que diversifiées.

Certains y voient un tableau vivant de la vie que l'on menait au II^e siècle, d'autres y lisent en filigrane un procès du colonialisme romain, mais les commentateurs à son propos sont toujours plein d'éloges à l'instar de celui d'Assia Djebbar qui qualifia *L'Ane d'or* de «chef d'œuvre ruisselant, 18 siècles après, de jeunesse, de hardiesse et d'une drôlerie imaginative étonnante». L'initiative du HCA de lui consacrer un colloque international de trois jours, avec la participation d'universitaires algériens, américains, tunisiens, marocains et français, devrait, à travers les axes retenus pour la rencontre, dont «Le substrat culturel dans l'œuvre d'Apulée», «L'interculturalité dans l'œuvre d'Apulée» et «Apulée dans la littérature contemporaine», apporter de nouveaux et précieux éclairages sur cette personnalité hors du commun. Une personnalité du patrimoine culturel national qui mérite, selon un avis unanime, d'être davantage connue dans le pays qui l'a vu naître, il y a près de 2000 ans.

Le groupe tchèque Yellow Sister entonne le chant a capella à Alger

Le groupe tchèque de musique «Yellow Sisters» a animé dimanche soir à Alger un concert, empreint de diverses sonorités à travers lequel ses membres ont gratifié le public par l'a cappella, chants en chœur exécutés sans accompagnement instrumental.

Représentant la République tchèque dans le cadre du 16^e Festival européen en Algérie, le groupe composé d'un quatuor vocal féminin (Antonia Nyass, Vaculikova, Lena Yellow et Lucie Hawa Goldin), a déroulé une dizaine de chansons tirées de leur répertoire devant un public plutôt admiratif.

Interprétant aussi bien en tchèque

qu'en anglais, le quatuor a interprété, entre autres, *Sister* (Sœur), *Freedoom* (Liberté), *White women in Africa* (Femmes blanches en Afrique). Les membres du groupe ont fasciné le public, outre l'élégance de leurs voix, par leurs déhanchements, appuyés par des gestes expressifs qui cristallisent beaucoup d'émotions.

Les «Yellow Sisters» sont un groupe musical féminin qui chante beaucoup a cappella frôlant tous les styles musicaux, entre autres le funk, R'n'B, world music, jazz et reggae. Les membres du groupe s'inspirent de la musique africaine, reggae, américaine et des Ca-

raïbes. Fondé en 2005, le groupe compte à son actif six albums. Le répertoire de «Yellow Sisters» est purement composé de leurs propres titres, inspiré essentiellement de l'a cappella tchèque la plus originale.

Le quatuor a animé plusieurs concerts et participé, en 2007, dans le documentaire de voyage New Europe de Michael Palin sur BBC, une performance live dans un programme de télévision. Le 16 Festival européen en Algérie se poursuit jusqu'au 25 mai à travers Alger, Annaba, Béjaïa, Khenchela, Constantine, Tlemcen et Tiaret.

APS



CRISE AU SOUDAN DU SUD L'IGAD a demandé la médiation du président el-Bachir

Le gouvernement soudanais a déclaré que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) avait demandé au président soudanais Omar el-Bachir de servir de médiateur dans la crise au Soudan du Sud, rapportaient hier des médias.

"L'IGAD a demandé une médiation de la part du président M. el-Bachir se déplacera à cet égard après avoir prêté serment le 2 juin", suite à sa victoire aux élections présidentielles fin avril, a déclaré dimanche à la presse le ministre soudanais des Affaires étrangères, Ali Karti.

Le Soudan du Sud a récemment été le théâtre d'une escalade des affrontements entre les forces gouvernementales et les rebelles dirigés par l'ancien vice-président Riek Machar, en particulier dans les Etats de l'Unité, riche en pétrole, et du Haut-Nil.

L'Union africaine (UA) a exigé des sanctions contre les dirigeants des factions rivales du pays ainsi qu'un embargo sur les armes, tandis que le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné la semaine dernière l'escalade des violences et a exprimé sa volonté d'imposer des sanctions contre ceux qui menacent la paix et la stabilité dans ce pays. Mais le président sud-soudanais, Salva Kiir Mayardit, a mis en garde samedi contre l'imposition de nouvelles sanctions contre son pays, affirmant que des sanctions ne feraient qu'aggraver les tensions actuelles.

Le Soudan du Sud, devenu indépendant en 2011, est secoué par des violences depuis décembre 2013, lorsque des combats ont éclaté entre les troupes fidèles au président Salva Kiir et les dissidents menés par son ancien collègue, Riek Machar. Le conflit s'est vite transformé en guerre, les violences prenant une dimension ethnique opposant les Dinka du président Kiir aux Nuer de Riek Machar.

Les affrontements ont fait des milliers de morts parmi les Sud-Soudanais et forcé près de 1,9 million de personnes à fuir leurs maisons.

CRISE POLITIQUE AU BURUNDI L'UA exige une enquête indépendante suite à l'assassinat d'un opposant

L'Union africaine (UA) a exigé une «enquête indépendante» suite au «lâche et odieux» assassinat de l'opposant Zedi Feruzi, dirigeant de l'Union pour la paix et le développement (UPD) Zigami-banga, condamnant par là-même l'attentat à la grenade au marché central de Bujumbura faisant deux morts et plusieurs blessés.

«J'en appelle au lancement d'une enquête indépendante et crédible pour faire la lumière sur ces crimes et traduire leurs auteurs en justice», a déclaré la présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma dans un communiqué.

Elle a demandé aux autorités burundaises de prendre d'urgence toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des dirigeants des partis politiques, ainsi que celle des responsables des organisations de la société civile et des médias, rappelant l'impératif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La présidente de la Commission a également exhorté les parties en conflit à faire preuve d'un engagement renouvelé pour trouver une solution politique et consensuelle à la crise que connaît le Burundi. Mme Dlamini-Zuma a dans le même contexte plaidé pour la création de «conditions requises» pour la tenue d'élections véritablement libres et transparentes et préserver les acquis fondamentaux enregistrés grâce à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, dont l'UA et d'autres acteurs internationaux sont garants du respect. Mme Zuma a, par ailleurs, souligné l'importance du dialogue politique consultatif que facilite l'Envoyé spécial des Nations unies pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, avec les représentants de l'UA, de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL).

DIALOGUE INTERLIBYEN L'Égypte accueille lundi la réunion des chefs de tribus libyennes

L'Égypte accueille à partir de lundi une réunion des chefs de tribus libyennes, l'un des ateliers pour parlers engagés par les Nations unies pour parvenir à une solution politique dans ce pays en crise depuis 2011.

La société libyenne est constituée, selon des rapports, de 140 tribus différentes, dont certaines ont des prolongements dans d'autres pays voisins.

Le directeur du comité préparatoire de la réunion, Mohammed Echahoumi, a indiqué que quelques 220 représentants de tribus sont arrivés au Caire, sans toutefois donner plus de précisions sur l'identité des participants, alors que de nombreux chefs de tribus ont refusé de participer à cette réunion, en raison de leur attachement à la tenue d'une telle réunion à l'intérieur du pays. C'est dans ce sens que le président du Comité des notables libyens pour la Ré-



conciliation, Mohamed el-Mobachir, a affirmé son refus à «toute réunion des chefs de tribus libyennes en dehors des frontières du pays.»

La Libye a deux gouvernements et deux Parlements, depuis que la coalition de milices Fajr Libya a pris le

contrôle de la capitale Tripoli et une large partie du pays poussant le gouvernement reconnu par la communauté internationale, ainsi que le Parlement, à s'exiler dans l'est du pays.

Un gouvernement rival s'est autoproclamé à Tripoli, travaillant avec le Congrès général national (CGN, Parlement sortant réinstallé par Fajr Libya). Pour mettre fin au chaos, la mission de l'ONU pour la Libye (Manul) s'efforce à rapprocher les protagonistes de la crise, à travers plusieurs processus de consultation, dont celui qui se tient à Alger entre les chefs de partis politiques et des personnalités influentes.

LIBYE

Raid aérien contre un navire au large de Syrte

Un avion des forces loyales au gouvernement libyen reconnu a attaqué, dimanche, un navire qui se trouvait au large de Syrte, à 360 km à l'est de Tripoli, a annoncé un officier supérieur de l'armée libyenne.

Le bateau, qui ne battait aucun pavillon, s'apprêtait à débarquer des combattants et à décharger un cargaison d'armes dans cette région contrôlée en grande partie par l'organisation autoproclamée de l'Etat islamique, a assuré le chef de l'armée de l'air, Saqr Jerrouchi dans des déclarations à la presse.

L'avion de chasse libyen a lancé des avertissements au navire, avant d'ouvrir le feu en voyant que le commandant refusait d'obtempérer, a-t-il expliqué.

À la mi-mai, un navire turc a essuyé une frappe d'un Mig de l'armée libyenne, en tentant d'accoster à Derna (Est) où prolifèrent les groupes extrémistes. À la suite de cet incident, le gouvernement provisoire libyen, issu du Parlement élu (Tobrouk), avait mis en garde les navires étrangers contre toute violation des eaux territoriales du pays, les sommant à coordonner «au préala-

bles» avec les forces navales avant d'entrer dans les côtes libyennes.

Le gouvernement provisoire avait insisté sur le respect de la souveraineté libyenne, rappelant avoir alerté la communauté internationale des violations des eaux territoriales par des navires «acheminant des armes et des munitions aux groupes terroristes».

La délégation de l'ONU en Libye avait condamné l'attaque contre le navire turc, appelant à l'ouverture d'une enquête approfondie sur les circonstances de cet incident.

TUNISIE

Quatre morts et 15 blessés dans des coups de feu dans une caserne du quartier du Bardo

Quatre militaires ont été tués et plus d'une dizaine d'autres blessés dans des coups de feu par un de leurs camarades

lundi dans une caserne du quartier du Bardo de Tunis, ont indiqué les autorités précisant que l'auteur de la fusillade a été tué. «Les tirs de feu lundi matin à la caserne de Bouchoucha ont fait quatre morts, dont l'auteur de la fusillade, et plus d'une dizaine de blessés», selon un bilan

provisoire de l'hôpital militaire de Tunis.

Le porte-parole du ministère de la Défense, Belhassan Oueslati, cité par l'agence de presse TAP, a indiqué qu'un «militaire a tiré sur ses camarades, blessant certains d'eux» avant d'être tué.

«Les forces militaires ont maîtrisé la situation après avoir tiré sur le soldat», a-t-il expliqué.

Pour sa part le porte-parole du ministère de l'Intérieur,

Mohamed Ali Laroui, a indiqué que «l'incident qui a eu lieu à la caserne de Bouchoucha n'est pas lié à une opération terroriste».

La brigade anti-terroriste a encerclé les environs de la caserne et a évacué l'école primaire située à proximité de la caserne, selon la même source, précisant que la brigade procède actuellement à une vérification des lieux à l'intérieur de la mosquée qui se trouve à proximité.

FUSILLADE DANS UNE CASERNE EN TUNISIE

huit militaires tués dans un "acte isolé"

Huit militaires ont été tués et dix autres blessés lundi dans des coups de feu par un de leurs camarades dans une caserne du quartier du Bardo de Tunis, a indiqué le ministère de la Défense dans un nouveau bilan, qualifiant la fusillade d'"acte isolé".

Le soldat tireur, lui-même tué lors la fusillade, est un caporal qui avait été transféré vers une unité "non sensible" et qui était interdit d'armes, a déclaré le porte-parole du ministère de la défense nationale, Belhassan Oueslati, cité par l'agence tunisienne TAP, précisant que le soldat tireur "avait des problèmes familiaux".

M. Oueslati a fait état d'un nouveau bilan de 8 morts et 10 blessés dont un grave. Lors de la cérémonie du salut du drapeau, le soldat tueur avait poignardé son collègue affecté au point de garde avant de s'emparer de son arme et d'ouvrir le feu sur les autres militaires.

"L'incident qui a eu lieu à la caserne de Bouchoucha n'est pas lié à une opération terroriste", a indiqué le porte-parole du ministère de l'Intérieur, Mohamed Ali Laroui, cité par l'agence AFP.

Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances et motifs de cet acte, a ajouté le porte-parole.

CÔTE D'IVOIRE Ouattara souhaite une campagne présidentielle apaisée

Le président sortant Alassane Ouattara a appelé, dimanche, au cours d'un meeting tenu dans le nord-ouest du pays, les candidats à l'élection présidentielle d'octobre prochain à la responsabilité et à une campagne apaisée. «Maintenant que les principaux candidats sont déclarés, j'invite tous les acteurs à des débats sains et constructifs», a lancé M. Ouattara, dans la ville d'Odienné, exhortant ses adversaires à venir présenter un «programme» pour «chaque région».

Alassane Ouattara a été investi fin avril candidat de la coalition au pouvoir pour l'élection présidentielle d'octobre dont il part grand favori pour être réélu pour un second mandat.

Vendredi, le Front populaire ivoirien (FPI), le parti d'opposition de Laurent Gbagbo en proie à une forte crise interne a désigné Pascal Affi N'Guessan comme candidat pour affronter le président sortant. Une troisième force, la Coalition nationale pour le changement (CNC) qui rassemble plusieurs cadres frondeurs de partis de la majorité et de l'opposition pourrait également présenter un candidat.

Mais pour l'heure le CNC critique la composition, selon elle trop pro-Ouattara, de la Commission électorale indépendante, organisatrice du scrutin. Au cours de son meeting à Odienné, Alassane Ouattara a également réaffirmé que «tous les responsables des crimes» de la crise post-électorale «seront jugés» et qu'il n'y aurait «pas d'impunité», en Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire a connu cinq mois de violences post-électorales, qui ont fait plus de 3.000 morts entre décembre 2010 et avril 2011, causées par le refus de l'ex-président Laurent Gbagbo de reconnaître la victoire d'Alassane Ouattara. Considérée comme une protagoniste majeure de la crise, l'ex-Première dame Simone Gbagbo a été récemment condamnée à 20 ans de prison par la justice ivoirienne. Laurent Gbagbo est quant à lui écroué depuis fin 2011 à La Haye, où il doit répondre de «crimes contre l'humanité». **APS**

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE L'AFRIQUE: Entre défis de développement, règlement de crises et croissance économique

Par Rebiha AKRICHE

L'Afrique célébrait hier sa Journée mondiale dans un contexte politique et économique alourdi par l'insécurité dans certaines régions du continent et la prise en charge par le dialogue de certaines crises, et ce à quelques mois de la date butoir (fin 2015) pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Cette journée marque la commémoration de la signature des accords de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), le 25 mai 1963, à travers l'organisation, dans chaque pays, des événements dans le but de favoriser le rapprochement entre les peuples africains.

Devenue une tradition fortement enracinée dans l'ensemble des pays africains, la célébration de la Journée de l'Afrique représente le symbole du combat de tout le continent pour la libération, le développement et le progrès économique, dans une conjoncture marquée également par la poursuite des efforts pour la décolonisation au Sahara occidental, les transitions démocratiques dans d'autres pays et la recherche de solution politique consensuelle à la crise en Libye.

L'Afrique est considérée à juste titre comme le berceau de l'humanité, pour ce qu'elle recèle comme potentiel humain, langues, religions et traditions.

De nombreux pays africains ont retrouvé depuis plus d'une décennie, une croissance économique soutenue autour de 5% en moyenne. A ce titre, on ne le dit pas assez, que l'Afrique est la deuxième région qui soutient la croissance économique mondiale après l'Asie.

Aussi, la plupart des pays africains ont appris à ne s'endetter que faiblement auprès du FMI et la Banque mondiale. Les dirigeants préfèrent diversifier leurs sources de financement en mettant l'accent sur les facilités proposées par les institutions africaines comme la Banque africaine de Développement (BAD).

Le Fonds monétaire international (FMI) indique que l'heure est désormais à "une adaptation dictée par une croissance plus faible que prévu" dans les pays exportateurs de pé-



trole, dont le Nigeria, l'Angola, la Guinée équatoriale, le Tchad, le Gabon ou encore le Congo Brazzaville.

Première puissance économique africaine, le Nigeria devrait enregistrer cette année une croissance de 4,8% contre 6,3% en 2014, avant de remonter la pente l'année prochaine en enregistrant une croissance de 5%.

Au Kenya, où le climat politique est alourdi par les attentats perpétrés par les shebabs somaliens, le FMI prévoit tout de même une accélération à 6,9% cette année, puis 7,2% contre 5,3% l'an dernier.

Ebola et VIH, indicateurs d'un potentiel de développement perturbé

Les experts s'accordent à dire que l'Afrique a réalisé des progrès en terme de hausse de la scolarisation, baisse de mortalité infantile mais beaucoup d'enjeux humanitaires ont été identifiés à savoir, la diminution de l'extrême pauvreté, la lutte contre plusieurs épidémies dont le sida.

Le sida continue à faire de réels ravages et le continent africain présente le plus fort taux de séropositivité au monde.

Mais le potentiel de développement est perturbé par la crise qu'a provoqué le virus Ebola en Afrique de l'Ouest, une région qui affichait une croissance significative et des progrès en matière de développement, menace de faire régresser de plusieurs années les pays touchés et limitrophes.

Selon une analyse du Groupe de la Banque mondiale sur les effets économiques d'Ebola en Afrique, l'épidémie devrait continuer de paralyser l'économie de la Guinée, du Liberia

et la Sierra Leone malgré l'annonce par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la fin de la maladie au Liberia.

Le Groupe souligne, même la propagation du virus est endiguée, l'Afrique subsaharienne connaîtra des pertes économiques importantes en 2015. "Les perturbations observées dans les déplacements et le commerce transfrontaliers laissent présager plus de 500 millions de dollars de pertes économiques cumulées pour les pays de la région en 2015, en dehors des trois pays directement affectés".

Rétablir la paix, la bataille essentielle

A côté de ces prévisions, apparaît une actualité peu reluisante qui met en évidence l'actuel terrorisme. La percée des rebellions affecte la vie des Africains. Du Nord-Mali au Sud-Soudan, en passant par le Nigeria, le Cameroun, la Centrafrique, l'est de la République démocratique du Congo (RDC) pour ne citer que ceux là, les actes de violences sont devenues une hantise au quotidien pour les habitants de ces régions.

On souligne en parallèle la prise en charge de certains foyers de tensions, à l'image du règlement de la crise dans le nord du Mali par la voie du dialogue dans le cadre du processus d'Alger ayant abouti à la signature, le 15 mai dernier à Bamako, de l'accord de paix par les parties maliennes.

Une autre avancée qui n'est pas des moindres: en Centrafrique les parties en conflit sont parvenues il y a deux semaines à la signature d'un accord pour cesser les hostilités et déposer les armes.

Par ailleurs, le Nigeria revendique depuis quelques semaines de nombreux succès face au groupe terroriste, Boko Haram, après l'organisation d'une présidentielle, saluée par la communauté internationale.

En somme, le continent africain est appelé à prendre en charge, par lui-même, les défis qui s'imposent à lui notamment en matière de paix, de stabilité et de développement socio-économique.

Hadji Babaammi à Abidjan pour l'assemblée annuelle de la Banque africaine de développement

Le ministre délégué au Budget et à la prospective, M. Hadji Babaammi, s'est rendu lundi à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour participer à l'Assemblée annuelle de la Banque africaine de développement (BAD), qui se tient du 25 au 29 mai, à indiqué un communiqué de son département ministériel.

Au cours de cette assemblée, il sera procédé, notamment, à l'élection d'un nouveau président pour la BAD qui succédera à Donald Keberuka, président sortant de cette banque régionale.

Elu en 2005, M. Keberuka a effectué récemment une visite à Alger dans le but de remercier le gouvernement algérien pour l'avoir soutenu lors de ses élections précédentes et durant l'exercice de ses deux mandats.

Les candidats de huit (8) pays sont en lice pour succéder au président sortant (Tunisie, Mali, Nigeria, Tchad, Ethiopie, Cap Vert, Sierra Leone et Zimbabwe).

Accompagné d'une délégation du ministère des Finances, M. Babaammi prendra part à la réunion intitulée «dialogue des gouverneurs» où chaque candidat procédera à une présentation du programme qu'il envisage de mettre en œuvre une fois élu.

A l'occasion de la tenue de l'assemblée annuelle de la BAD, M. Babaammi aura des rencontres avec des gouverneurs de cette banque et s'entretiendra également avec des responsables d'institutions financières internationales participantes.

Cette session permettra aussi de faire le bilan des activités de la BAD durant l'exercice 2014.

SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX AU MALI Berlin et Ottawa saluent le «rôle clé» joué par l'Algérie

L'Allemagne et le Canada ont salué le «rôle clé» joué par l'Algérie dans la résolution de la crise malienne, en conduisant la médiation internationale dans le dialogue intermalien ayant abouti à la signature, le 15 mai à Bamako, de l'accord de paix et de réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

«La signature de l'accord de paix au Mali est un pas important vers un règlement des tensions au nord du Mali», a affirmé le ministre allemand des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier en marge d'une visite qu'il avait effectuée en Jordanie.

«Ceux qui ont aidé à la conclusion de cet accord, en particulier l'Algérie, méritent une grande reconnaissance», a souligné M. Steinmeier, appelant «les groupes qui n'ont pas participé à la signature à respecter et à signer rapidement l'accord de paix».

Le chef de la diplomatie allemande a tenu à rappeler qu'«une tâche difficile» attendait «le gouvernement malien et ses partenaires internationaux, à savoir la mise en œuvre de l'accord de paix».

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Rob Nicholson s'est également réjoui de la signature à Bamako de l'accord de paix et de réconciliation au Mali entre le gouvernement malien et les groupes politico-militaires du

nord, en saluant particulièrement le rôle moteur joué par l'Algérie.

«Cet accord reflète les longues et difficiles discussions qui ont eu lieu entre les parties prenantes et qui ont été rendues possibles grâce à l'engagement du Mali et au rôle clé joué par l'Algérie», a affirmé M. Nicholson qui a invité «ceux qui n'ont pas encore signé l'accord à le faire dans les meilleurs délais et à rester engagés dans le dialogue».

Concernant les incidents violents survenus récemment dans le nord malien, le chef de la diplomatie canadienne a exprimé ses préoccupations, en souhaitant que cet accord «mène à une paix durable au Mali», ce qui permettra, a-t-il insisté, d'«assurer un climat favorable au développement économique pour tous les Maliens».

L'accord de paix et de réconciliation au Mali a été signé par le représentant du gouvernement malien, les mouvements politico-militaires du nord du Mali engagés au sein de la Plateforme d'Alger et par l'équipe de la médiation internationale conduite par l'Algérie, ainsi que par deux composantes sur cinq que compte la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), à savoir la Coordination pour le peuple de l'Azawad (CPA), la CM-FPR2 (Coordination des Mouvements et Fronts patriotiques de résistance).

CRISE MALIENNE

M. Mongi convaincu que la CMA finira par signer l'accord de paix

Le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Mali, chef de la Minusma, Mongi Hamdi a dit hier garder "la conviction" que la "raison allait l'emporter" pour que l'autre partie de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) puisse signer dans "les plus brefs délais" l'accord de paix et de la réconciliation, issue du processus d'Alger. "Nous gardons l'espoir et la conviction que la raison va l'emporter pour que la CMA puisse, en fin de compte, signer l'accord de paix et de la réconciliation, dans les plus brefs délais, pour rétablir la paix et la stabilité au Mali", a indiqué M. Mongi, au terme de l'audience que lui a accordée le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra.

L'accord de paix et de réconciliation au Mali avait été signé le 15 mai à Bamako par les parties maliennes au dialogue pour le règlement de la crise dans le nord du pays.

Le document avait été signé par le représentant du gouvernement malien, les mouvements politico-militaires du nord du Mali engagés au sein de la Plateforme d'Alger et par l'équipe de la médiation internationale conduite par l'Algérie, ainsi que par deux composantes sur cinq que compte la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), à savoir la Coordination pour le peuple de l'Azawad (CPA), la CM-FPR2 (Coordination des Mouvements et Fronts patriotiques de résistance).

Le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNL), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (dissident), autre composante de la CMA, avaient cependant paraphé, le 14 mai à Alger, l'accord de paix et de la réconciliation.

M. Mongi a ajouté qu'il n'y avait pas d'autres

choix que celui de la logique de la paix" pour la résolution définitive de la crise malienne en vue du rétablissement de la stabilité dans ce pays et dans la région.

Le chef de la Minusma a salué, par ailleurs, les efforts soutenus de l'Algérie, notamment de son président de la République, Abdelaziz Bouteflika, dans le dénouement de cette crise.

De son côté, M. Lamamra a indiqué que le défi actuellement résidait en la signature de l'accord par l'autre partie de la CMA, ainsi que sa mise en œuvre concrètement sur le terrain.

"Il n'y a pas d'alternative à la paix au Mali et je crois que dans les prochaines semaines, tout le monde sera mis devant ses responsabilités, en vue de réaliser notre objectif de paix et de stabilité dans ce pays", a-t-il souligné. Interrogé sur le début de la mise en œuvre de l'accord, avant sa signature par l'autre composante de la CMA, M. Lamamra a indiqué qu'il n'y avait "aucune condition" au début de travail du comité de suivi de l'accord, précisant que l'accord prévoit une réunion mensuelle de ce comité.

"En fait, la médiation internationale du dialogue intermalien a désigné un groupe d'experts qui s'est réuni à Bamako et a commencé à travailler", a-t-il relevé, précisant qu'"avant le 15 juin, le comité tiendra une séance officielle et lancera ses travaux et nous souhaitons qu'à la même occasion, il sera constaté que la CMA a pris place dans cet effort et cette dynamique".

L'accord de paix et de réconciliation au Mali signé le 15 mai à Bamako a été obtenu après cinq rounds de dialogue, engagé en juillet 2014 sous la conduite de la médiation internationale, dont l'Algérie est le chef de file.

APS

Nécessité d'attaquer les causes profondes de l'implantation de Daech en Syrie et en Irak

L'éradication du groupe autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) ne se réalisera que par l'attaque des causes profondes de son implantation en Syrie et en Irak, a soutenu hier à Rome la chef de la diplomatie européenne Federica Mogherini.



«La réponse militaire est une réponse nécessaire mais pas unique», a expliqué M^{me} Mogherini en recevant le prix 2015 de l'Institut d'études de politique internationale (Ispi) à Rome. Mais il ne sera possible de

battre l'EI/Daech que si «l'Irak devient un pays solide, démocratique, intégrant toutes ses composantes» ou encore si la «Syrie se lance finalement sur la voie d'une transition démocratique et de la réconciliation nationale», a-t-elle

estimé. Le conflit confessionnel dans cette région serait pour certains une «guerre de 30 ans», a-t-elle ajouté devant un parterre d'invités dont l'ancien président italien Giorgio Napolitano, président d'honneur de l'Ispi.

«Une suggestion intéressante», mais erronée, selon M^{me} Mogherini pour qui ce conflit n'est «pas une guerre de religion» mais un «conflit de pouvoirs en vue de l'hégémonie régionale».

Face à cette situation, «je suis convaincue que la solution ne pourra être que régionale», a-t-elle ajouté.

La diplomatie n'est pas un «jeu à sommes nulles», il faut au contraire «construire des solutions qui présentent des avantages pour tous, des solutions gagnant-gagnant», a-t-elle expliqué, citant le «bon exemple» des négociations sur le nucléaire iranien.

ÉLECTIONS EN ESPAGNE Les indignés aux portes de Madrid et Barcelone

Une liste issue du mouvement des indignés et intégrée par l'antilibéral Podemos est en tête aux élections pour la mairie de Barcelone, et une autre, de la même tendance, deuxième à Madrid avec des chances d'être élue, selon des résultats officiels partiels. La liste de la militante anti-expulsions de Barcelone Ada Colau est en tête devant celle du maire sortant Xavier Trias, un nationaliste conservateur. A Madrid, la liste de Manuela Carmena est deuxième après celle du Parti populaire (droite) mais pourrait gouverner avec l'appui du Parti socialiste, selon de résultats publiés après dépouillement de plus de 90% des bulletins. A Madrid comme à Barcelone, l'élection du maire ne se fait pas au suffrage universel direct et donnera lieu dans les jours qui viennent à des tractations peut-être complexes entre conseillers municipaux sollicités pour soutenir l'un ou l'autre. Devant des militants euphoriques, Ada Colau, 41 ans, qui hésitait encore à l'automne 2014 à se lancer dans l'arène politique, a déclaré en pleurs qu'avec sa liste, «l'espoir» l'avait emporté. «La citoyenneté a gagné, l'espoir a gagné, le désir de changement a vaincu la campagne de la peur, de la résignation, et avec ça c'est nous tous qui gagnons, surtout Barcelone», a-t-elle dit. Sa liste obtient onze sièges, contre dix pour les nationalistes conservateurs de CiU, cinq pour le nouveau parti Ciudadanos (centre droit) et quatre pour le Parti socialiste catalan (PSE). A Madrid, où la droite gouverne depuis 1991 sans partage, la liste du Parti populaire est en tête et obtient 21 conseillers. «Ahorra Madrid», emmenée par l'ex-juge Manuela Carmena, avec Podemos, l'allié espagnol de Syriza, disposera de 20 sièges. Le Parti socialiste est troisième avec neuf conseillers.



CHINE

181 «groupes terroristes» neutralisés en un an au Xinjiang

La Chine a annoncé hier avoir démantelé 181 «groupes terroristes» depuis le lancement il y a un an d'une campagne de répression baptisée «Frapper fort» au Xinjiang. Selon les statistiques fournies par les autorités communistes régionales, 96% de ces «groupes terroristes» ont été neutralisés avant d'être en mesure de passer à l'acte. 112 suspects se sont rendus à la police, d'après ces mêmes données citées

par l'agence de presse officielle Chine nouvelle et le site d'information Tianshan, contrôlé par les autorités du Xinjiang. La campagne «Frapper fort» avait été lancée juste après un attentat qui avait ensanglanté le 22 mai 2014 Urumqi, la capitale du Xinjiang, immense région bordant l'Asie centrale.

Deux véhicules tout terrain avaient foncé dans la foule d'un marché en plein air de la ville, leurs occu-



pants lançant des explosifs. 39 personnes avaient été tuées, ainsi que quatre as-

saillants. Plus de 90 personnes avaient été blessées, selon le bilan officiel.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE MEDEA
Service de l'administration et des moyens
NIF 0991 2601 9 0002 38

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°

La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Médéa, lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la réalisation des Travaux de la signalisation verticale de dédoublement de la RN01 entre Berrouaghia et Seghouane, dans le cadre de l'opération : « Parachèvement du corps de chaussée du dédoublement de la RN01 entre Berrouaghia et Seghouane sur 14,2 km-Lot n°04 ».

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avoir une qualification : Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics (activité principale) catégorie cinq (05) et plus, en cas de groupement d'entreprise la qualification cinq (05) et plus pour le chef de fil du groupement, et la qualification quatre (04) et plus pour les membres du groupement, et posséder le code 347-4255 « signalisation routière » ;
- Avoir réalisé au moins deux projets similaires

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Travaux Publics de la wilaya de Médéa - Service de l'administration et des moyens site nouveau pôle urbain Ain Dhehab - Médéa.

Le dossier d'appel d'offres doit être composé de deux copies, une originale et l'autre copie, chaque copie doit comporter deux enveloppes séparées, l'une portant la mention « offre technique » et l'autre « offre financière ».

OFFRE TECHNIQUE :

- La déclaration à soucrire dûment remplie avec cachet et signature.
- Déclaration de probité dûment remplie avec cachet et signature
- Toutes les pièces justifiant la capacité technique et financière. L'expérience dans les contrats similaires, les moyens et le plan de charge de l'entreprise.
- le planning d'exécution des travaux avec cachet et signature.
- Registre de commerce (nouvelle immatriculation).
- Certificat de qualification et classification professionnelle, activité principale dans le domaine des Travaux Publics, catégorie cinq (05) et plus, en cas de groupement d'entreprise la qualification cinq (05) et plus pour le chef de fil du groupement, et la qualification quatre (04) et plus pour les membres du groupement, et possédant le code 347-4255 « signalisation routière » ;
- Extrait de rôle approuvé ou avec échéancier en cours de validité (moins de 03 mois).
- Mise à jour CNAS - CASNOS - CACOBATHY en cours de validité
- Statut pour les sociétés coopératives (copie légalisée par un notaire).
- Casier judiciaire du gérant ou le directeur de l'entreprise, original et en cours de validité
- liste du matériel sur laquelle figure l'immatriculation de chaque engin, appuyée par des cartes grises, ou récépissé de dépôt en cours de validité et l'assurance en cours de validité pour le matériel roulant, et pour le matériel non roulant, il doit être justifié par des factures, appuyées par un PV de constat de l'huissier de justice de l'année en cours ; Le soumissionnaire comptant utiliser un matériel de location en plus de son matériel propre est tenu de présenter un contrat de location original appuyé par les pièces justificatives conformes et assurance du matériel.
- Références professionnelles de l'entreprise durant les cinq (05) dernières années (Attestations de bonne exécution délivrées par l'administration) suivant le modèle en annexe I
- Les bilans financiers de l'entreprise des trois (03) dernières années (2012, 2013 et 2014), dûment approuvés (doivent être certifiés par les services des impôts).

- Mémoire technique.
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales de droit algérien pour l'année 2014
- La liste nominative du personnel d'encadrement établie, visée et signée récemment par les services de la C.N.A.S. ou par des attestations d'affiliation suivant le modèle en l'annexe II, avec leurs CV qui doivent être paraphés, datés et signés par l'intéressé, des copies des diplômes et des attestations de travail pour justifier l'expérience.
- Le numéro d'identification fiscale
- Le cahier des charges portant, dans sa dernière page la mention (lu et accepté)
- Une copie originale de la convention lie les membres en cas de groupement, signée et paraphée sur toutes les pages, avec pouvoir de signature ou chef de fil par les membres du groupement.

OFFRE FINANCIÈRE :

- La lettre de soumission remplie, avec cachet et signature
- Le bordereau des prix unitaires rempli, avec cachet et signature.
- Le devis quantitatif et estimatif rempli, avec cachet et signature.
- Soit détail des prix justifiés suivant le modèle en l'annexe III

Les cahiers des charges peuvent être retirés auprès de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de MEDEA, Nouveau pôle urbain Ain Dhehab - Médéa par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné.
L'enveloppe extérieure anonyme et scellée, ne devra comporter que la mention : Appel d'offres national restreint n°.....Projet : Réalisation des travaux de la signalisation verticale de dédoublement de la RN01 entre Berrouaghia et Seghouane, dans le cadre de l'opération : « Parachèvement du corps de chaussée du dédoublement de la RN01 entre Berrouaghia et Seghouane sur 14,2 km-Lot n°04 » et la mention « Soumission à ne pas ouvrir »

Toutes les offres doivent être déposées le dernier jour du délai de dépôt des offres défini par trente (30) jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou le presse, et si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant et cela à 13h30 au siège de la direction des Travaux Publics de la Wilaya de MEDEA - Service de l'administration et des moyens, site nouveau pôle urbain Ain Dhehab - Médéa.

L'ouverture des plus techniques et financiers se fera en séance publique le jour de dépôt des offres à 14h00 en présence des soumissionnaires ou leurs représentants au siège de la direction des Travaux Publics de la Wilaya de MEDEA - Service de l'administration et des moyens, site nouveau pôle urbain Ain Dhehab - Médéa.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentées de trois (03) mois soit cent vingt (120) jours, à compter à partir du jour du délai de dépôt des offres.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA
DAIRA DE BLIDA
COMMUNE DE BLIDA

Direction des Finances et des Affaires Economiques
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
N° 348 / B. M / 2015

AVIS DE PROROGATION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 316/2015

La commune de Blida, informe l'ensemble des soumissionnaires qui en participés à l'appel d'offre national ouvert n°316/2015 paru dans les quotidiens nationaux "القام" Et "DK NEWS" en date du 12 mai 2015 concernant : Répartie en lot comme suit :

- lot 1 : flotte Automobile
- lot 2 : patrimoine communal
- lot 3 : Responsabilité civile

Que la date limite de dépôt des offres prévue le 26 mai 2015 est prorogée de 8 jours , jusqu'au 02 juin 2015.

Toutes les conditions parues sur l'avis de l'appel d'offre ouvert précédente resteront inchangées.

DK NEWS

Anep : 327 149 du 26/05/2015

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE BOUIRA

MISE EN DEMEURE N° 07/2015

« Troisième mise en demeure »

L'entreprise SARL TPH ROAD, faisant éléction de domicile à Coopérative imo-Essadaka 01 Reghaia/ Alger , et titulaire du marché N° 71 /DTP / 2013 visé par le comité des marchés de la wilaya de Bouira sous le n°264 du 27/10/2013 relatif aux travaux de Réparation des dégats causés par les intempéries sur chemins communaux (INTEMP2RIES 2012) :

Lot N°14 : 1/ Traitement du glissement sur la route reliant le CW05 Izouyadh – commune d'Ait Laziz.
2/ Traitement du glissement sur la route reliant le CW05 Iguellatene – commune d'Ait Laziz.

Est mise en demeure de signer les ODS N° 11 (Reprise des travaux) et de relancer les travaux dans un délai de 08 jours et ce à compter de date de la parution de la présente mise en demeure sur les quotidiens nationaux.

Faute de quoi, il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

DK NEWS

Anep : 327 211 du 26/05/2015

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE OUARGLA
DAIRE DE TOUGGOURT
COMMUNE DE TEBESBEST
N° IDENTIFICATION FISCALE : 098430075056426

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 05/2015

Le président De l'assemblée populaire de la commune de Tebesbest, lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la réalisation de projet suivant :

- Aménagement des voiries de quartier EL FETH extension sur une distance 2000 m l

Les entreprises qualifiées dans le secteur des constructions catégorie 2 et plus et intéressées par la participations peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau de marche et soumission de la commune de Tebesbest contre paiement de la somme de mille 1.000,00 dinars algériens

LES OFFRES DOIVENT ETRE SCINDEES EN DEUX PARTIES

- 01- offre technique
- 02- offre financière

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes Copie légalisées et en cours de validité :

01-OFFRE TECHNIQUE

- 1-Copie du certificat de qualification et classification professionnelle (activité principal constructions, catégorie 2et plus)
- 2-Copie du registre de commerce
- 3-Casier judiciaire n° 3 du gérant
- 4-Extrait de rôle jointe de l'échéancier en cas de dette
- 5-Attestation de mise à jour CNAS jointe de l'échéancier en cas de dette
- 6-Attestation de mise à jour CASNOS jointe de l'échéancier en cas de dette
- 7-Attestation de mise à jour CACOBATPH jointe de l'échéancier en cas de dette
- 8-Copie du bilan fiscal des 3 dernière années .2012- 2013-2014)
- 9-N° d'immatriculation fiscale
- 10-Moyens matériels mis a la disposition du projet appuyées par des justifications (selon cahier des charges)
- 11-Moyens humains, liste de l'encadrement du projet appuyées par le diplôme et les certificats d'affiliation.
- 12-Référence professionnelle de l'entreprise (les projets similaires réalisées par l'entreprise à parti du 2010-2014- appuyées par attestation de bonne exécution)
- 13- Planning de réalisation et délai d'exécution selon le délai projeté
- 14- Statut de l'entreprise pour les sociétés SARL et EURL
- 15- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les entreprise concernées
- 16- Instruction aux soumissionnaires dûment signé et paraphée
- 17- Critères d'attribution (système de notation) dûment signé et paraphée
- 18-Etat de renseignement dûment signé et paraphée
- 19- Déclaration à souscrire dûment remplie, datée et signé
- 20- Déclaration de probité dûment remplie, datée et signé
- 21- Cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphée
- 22- quittance retrait de cahier de charge

02-OFFRE FINANCIERE

- 1- lettre de soumission dûment remplie, datée et signé
- 2- bordereau des prix unitaires dûment remplie, datée et signé
- 3- devis quantitatif et estimatif dûment remplie, datée et signé

les offres susnommées doivent être contenues dans deux enveloppes distinctes , l'un comporter la mention (offres technique – nom de projet) , l'autre comporter la mention (offre financière – nom de projet) l'enveloppe extérieure contenant les deux enveloppes devra être strictement anonyme et ne comporter que la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 05/2015

- Aménagement des voiries de quartier EL FETH extensions sur une distance 2000 m l

" A NE PAS OUVRIR "

Déposées et adressé à monsieur :

Le président de l'assemblée populaire de la commune de Tebesbest
(Bureau Des Marche)

La durée de préparation des offres est fixée à 21 jours à partir de la parution de présent avis dans BOMOP ou la presse quotidienne nationale le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour ouvrable De La durée de préparation des offres , l'heure limite et fixée à 10^h 00' les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant de 180 jours plus la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres les soumissionnaires sont invitées à la séance publique d'ouverture des plis qui aura lieu au siège d'APC, le dernier jour ouvrable à 10^h 30' , de la date limite du délai de préparation des offres

DK NEWS

Anep : 327 216 du 26/05/2015

PROGRAMME DU JOUR

TF1

06:25 Culture Infos : TFou
08:25 Autre : Météo
08:30 Culture Infos : Téléshopping
09:20 Autre : Météo
09:25 : Au nom de la vérité
09:55 : Au nom de la vérité
10:25 Série TV : Petits secrets entre voisins
10:55 Série TV : Petits secrets entre voisins
11:20 Série TV : Petits secrets entre voisins
11:55 Culture Infos : Petits plats en équilibre
12:00 Autre : Les douze coups de midi
12:50 Culture Infos : L'affiche du jour
13:00 Autre : Journal
13:40 Culture Infos : Petits plats en équilibre
13:45 Culture Infos : Histoire d'un rêve
13:50 Autre : Météo
13:55 : Les feux de l'amour
15:10 : Jalousie malade
17:00 Autre : L'addition, s'il vous plaît
18:00 Autre : Bienvenue au camping
19:00 Autre : Money Drop
19:55 Autre : Météo
20:00 Autre : Journal
20:30 Culture Infos : My Million
20:35 Autre : Météo
20:40 Série TV : Nos chers voisins
20:45 Autre : C'est Canteloup
20:55 Série TV : Forever
21:45 Série TV : Forever
22:40 Série TV : Forever
23:25 Autre : Tirage de l'Euro Millions
23:30 Série TV : Blacklist

2

06:25 Culture Infos : Point route
06:30 Autre : Journal
06:35 Culture Infos : Télématin
06:57 Autre : Météo 2
07:00 Autre : Journal
07:10 Culture Infos : Télématin (suite)
08:00 Autre : Journal
08:10 Culture Infos : Télématin (suite)
09:05 Culture Infos : Dans quelle éta-gère
09:10 : Des jours et des vies
09:35 : Amour, gloire et beauté
10:00 Culture Infos : C'est au programme
10:55 Autre : Météo outremer
11:00 Autre : Motus
11:30 Autre : Les Z'amours
12:00 : Tout le monde veut prendre sa place
12:55 Culture Infos : Roland Garros et moi
12:56 Autre : Météo 2
13:00 Autre : Journal
13:45 Culture Infos : Le bon vivant
13:50 Autre : Météo 2
13:54 Culture Infos : Consomag
13:55 Culture Infos : Expression directe
14:05 Culture Infos : Toute une histoire
14:55 Sport : Tennis
18:50 Autre : N'oubliez pas les paroles
19:25 Autre : N'oubliez pas les paroles
19:55 Autre : Météo 2
20:00 Autre : Journal
20:40 Série TV : Parents mode d'emploi
20:44 Série TV : Parents mode d'emploi
20:45 Culture Infos : Rue de la formation
20:47 Culture Infos : Image du jour : Roland Garros
20:50 Culture Infos : Alcaline l'instant
20:51 Autre : Météo 2
20:58 : Je préfère qu'on reste amis
22:45 Culture Infos : «Je préfère qu'on reste amis», les coulisses d'un succès
23:05 Culture Infos : Le bon vivant
23:10 : Geneviève de Gaulle, Germaine Til-lion

3

06:00 Autre : EuroNews
06:45 Culture Infos : Ludo
06:46 : Le petit dinosaure
07:08 : Le petit dinosaure
07:34 : Marsupilami
08:02 : Les lapins crétins : invasion
08:08 : Les lapins crétins : invasion
08:14 : Les lapins crétins : invasion
08:25 : Les lapins crétins : invasion
08:31 : Les lapins crétins : invasion
08:45 : Peanuts

08:50 Culture Infos : Dans votre région (tère partie)
09:50 Culture Infos : Dans votre région (2e partie)
10:45 Culture Infos : Consomag
10:50 Culture Infos : Midi en France
11:55 Autre : Météo
12:00 Autre : 12/13 : Journal régional
12/13 : Journal national
12:55 Culture Infos : Météo à la carte
13:50 Série TV : Un cas pour deux
14:55 Autre : Questions au gouvernement
16:10 Autre : Des chiffres et des lettres
16:50 Autre : Harry
17:25 Culture Infos : Un livre, un jour
17:30 Autre : Slam
18:10 Autre : Questions pour un champion
19:00 Autre : 19/20 : Journal régional
19:18 Autre : 19/20 : Edition locale
19:30 Autre : 19/20 : Journal national
19:58 Autre : Météo
20:00 Culture Infos : Tout le sport
20:10 Sport : Le journal de Roland-Garros
20:15 Autre : Météo régionale
20:20 : Plus belle la vie
20:50 : Pierre Brosolette ou les passagers de la lune
22:20 Autre : Météo
22:22 Culture Infos : Parlons passion, en quelques mots
22:25 Autre : Grand Soir 3
23:10 Culture Infos : Le divan de Marc-Olivier Fogiel

CANAL+

06:50 Autre : Zapping
06:55 Autre : Le Before du grand journal
07:21 Autre : La météo
07:23 Autre : Le petit journal
07:50 Autre : Les Guignols de l'info
08:01 Autre : La météo
08:03 : Zapsport
08:05 Série TV : Burning Love
08:31 Culture Infos : Plateau cinéma indépen-dant
08:32 Cinéma : Ida
09:50 Culture Infos : Faites tourner (n°3)
10:45 Cinéma : Deux jours, une nuit
12:20 Culture Infos : La nouvelle édition
12:45 Culture Infos : La nouvelle édition, 2e partie
14:05 Série TV : Vikings
14:50 Série TV : Vikings
15:35 Autre : Les Guignols : l'intégrale
16:20 Culture Infos : Rencontres de cinéma
16:40 : Chasse à l'homme
18:15 Autre : Le Before du grand journal
18:45 Autre : LeJT
19:05 Autre : Le grand journal
20:05 Autre : Le grand journal, la suite
20:25 Autre : Le petit journal
21:00 Cinéma : Maps to the Stars
22:50 Culture Infos : Plateau cinéma indépen-dant
22:51 Cinéma : Joe

M

06:00 Autre : M6 Music
07:00 Autre : Météo
07:05 : Les blagues de Toto
07:20 : La maison de Mickey
07:45 : Princesse Sofia
08:10 : Sammy & Co
08:20 : Alvin!!! et les Chipmunks
08:35 : Alvin!!! et les Chipmunks
08:45 Autre : Météo
08:50 Culture Infos : M6 boutique
10:00 : Une nouvelle donne
11:45 Série TV : Devious Maids
12:40 Autre : Météo
12:45 Autre : Le 12.45
13:05 Série TV : Scènes de ménages
13:40 Autre : Météo
13:45 : Des bleus au coeur
15:45 : Liaison obscure
17:40 Autre : Les reines du shopping
18:50 Série TV : En famille
19:40 Autre : Météo
19:45 Autre : Le 19.45
20:10 Série TV : Scènes de ménages
20:55 Autre : The Island : seuls au monde
23:00 Autre : The Island, les secrets de l'île

La sélection

20h55

Forever



Résumé

Un jeune homme a été percuté par un véhicule et laissé sans vie sur la chaussée, près de chez Jo. Hanson pense à un banal accident de la circulation avec délit de fuite. Mais Henry dément : les blessures de la victime prouvent qu'elle a été renversée une première fois, puis que le véhicule a roulé sur le corps en marche arrière pour achever le travail. Il s'agit donc bien d'un homicide...

2

20h45

Je préfère qu'on reste amis

Résumé

Claudine, fleuriste quinquagénaire, a rendez-vous avec Valentin, son meilleur ami et confident. Elle souhaite lui dévoiler les sentiments amoureux qu'elle éprouve à son égard depuis cinq ans. Mais le jeune homme est un éternel séducteur. Il ne semble pas évoluer sur la même longueur d'ondes que son amie. A sa déclaration, il lui répond «Je préfère qu'on reste amis». Claudine n'en peut plus d'entendre cette phrase. La soirée tourne alors au règlement de comptes entre aveux et révélations...



3

19h30

Pierre Brosolette ou les passagers de la lune

Résumé

Brillant journaliste, Pierre Brosolette s'engage en politique et s'imposera comme un maître du combat clandestin pendant la Seconde Guerre mondiale.



CANAL+

20h55

Maps to the Stars

Résumé

A Hollywood, Mecque du cinéma et usine à rêves, destins entrecroisés de plusieurs personnages, liés de près ou de loin au petit monde du 7e art...



M

20h50

The Island : seuls au monde

Résumé

Après avoir perdu un participant, qui a dû quitter l'île pour raison médicale, les candidats sont au nombre de douze, mais déjà un autre membre du groupe commence à donner des signes de faiblesse. Après cinq jours passés sur l'île, la situation est critique. Plus d'eau potable : les concurrents doivent trouver des poches d'eau naturelle dans la jungle, la faire bouillir et accepter son infect goût de terre. Habités à trois repas par jour en France, les participants n'ont avalé qu'un maigre repas par personne sur l'ensemble de la première semaine. Pour survivre, ils vont devoir compter plus que jamais sur la pêche et se mettre à la chasse aux serpents. Enfin, ils ne peuvent dormir que par intermittence, sur un sol dur et balayé par un vent glacial, de surcroît assaillis par les puces de sable.



HANDBALL - COUPE D'ALGÉRIE (1/2 FINALES MESSIEURS)

Baraki et Bordj Bou-Arréridj favoris



Le CRB Baraki et le CR Bordj Bou-Arréridj partiront favoris pour accéder en finale de la Coupe d'Algérie de handball (messieurs), en affrontant respectivement le Croissant Chelghoum Laïd et le HBC El-Biar, mardi (16h00) dans le dernier carré.

Baraki, co-leader du championnat d'Algérie Excellence avec la JSE Skikda, devrait avoir la partie facile face à une équipe de Chelghoum Laïd qui ne possède pas un effectif pouvant tenir tête aux Kerbouche, Daoud Hichem, Toum, et autres Guezlane et Hedjaïdji.

Les Algéroïsis réalisent une saison tout simplement époustouflante et révent du doublé à offrir à leur club, au palmarès toujours vierge, qui fête ses 37 ans.

Le CRBB doit néanmoins rester prudent pour éviter de vivre le même scénario que celui du GS Pétroliers (ex-MC Alger), vainqueur de 23 trophées de coupe d'Algérie depuis la saison 1986-1987 dont les 16 derniers.

Les «Pétroliers» qui connaissent une saison mouvementée, ont, en effet, été éliminés sans gloire en 8es de finale par la modeste équipe du MB Tadjenanet (32-31).

A Ain Taya (Alger), le CRBB Arréridj du capitaine Lyes Guira, qui vise aussi le doublé, affrontera le HBCEB, à la recherche de son lustre d'antan cette saison où il a fini par jouer les play-down pour éviter la relégation. Si en championnat l'école d'El-Biar est à la bourre, ce n'est pas le cas en Coupe qui constitue un vrai échappatoire pour la formation d'Abdeslam Benmehsoula, puisqu'elle est arrivée à atteindre le dernier carré et jouera son va-tout pour aller en finale. Cependant, le HBCEB ne sera pas favori face aux Bordjis, 3es en championnat à 2 points des co-leaders et plus aguerris cette saison pour jouer les premiers rôles.

Le programme des 1/2 finales :
CRB Baraki - C Chelghoum Laïd
CR Bordj Bou Arréridj - HBC El-Biar.

APS

12^E ÉDITION DU MARATHON DE FITNESS D'ALGER 1.000 participantes attendues le 30 mai à Ain Bénian

Près d'un millier de participantes de 8 à 77 ans devraient concourir à la 12^e édition du Marathon de Fitness d'Alger, prévue le 30 mai à la salle omnisports Ahcen-Moutchou de Ain Bénian (Alger) a indiqué la responsable d'un club sportif amateur local, Sarah Bouali Sahli.

«Les organisateurs ont mené une véritable course contre la montre pour veiller à ce que cet événement soit une totale réussite» a affirmé la responsable de l'Amal Riadhi de Ain Bénian, Sarah Bouali Sahli, en mettant l'accent sur «le gros travail médiatique effectué en parallèle, pour attirer un maximum de participantes». Selon la même source «Il a été décidé que l'accès aux tribunes de la salle Ahcen-Moutchou soit gratuit, pour attirer un maximum de spectateurs» à cette compétition, dédiée à la mémoire du président-fondateur de l'Amal Riadhi de Ain Bénian, Nouredine Sahli. La compétition se déroulera en trois heures, non-stop, dans trois catégories différentes, suivant la tranche d'âge: Enfants (8-13 ans), Adolescents (14-18 ans) et Adultes (19-77 ans).



«Les 15 premiers dans chaque catégorie d'âge seront considérés comme vainqueurs et recevront des cadeaux» a indiqué Sarah Bouali Sahli, ajoutant que «des récompenses spéciales seront accordées aux personnes handicapées, à la doyenne du marathon, ainsi qu'aux familles restées fidèles à cette compétition depuis la 4^e édition». Le fitness est une discipline sportive, désignant un en-

semble d'activités physiques, relevant à la fois de l'aérobic et de la gymnastique rythmique, visant à améliorer la condition physique, dans un souci de bien-être.

Amel Riadhi Ain Bénian : un club prestigieux, aux grandes ambitions

Le club sportif Amel Riadhi de Ain Bénian a été fondé en 1997, en réponse à une demande croissante dans la ville pour la pratique du fitness. Le nombre d'adhérents est passé de 300 en 2011 à 650 en 2014.

«Si la discipline a pu se développer autant au cours

des dernières années, c'est grâce au soutien indéfectible des parents, mais aussi grâce à l'engagement des éducateurs et au dévouement des entraîneurs» a expliqué la Directrice technique sportive du club (DTS), Souad Ramdani. L'Amal Riadhi de Ain Bénian est l'organisateur de la 1^{re} édition du Marathon de fitness. Une compétition dont il a fini par faire une tradition, qu'il perpétue au mois de juin de chaque année depuis 2005.

Sur le plan international, le club de Ain Bénian a représenté l'Algérie à la 14^e édition de la Gymnaestrada, disputée en 2011 à Lausanne (Suisse).

Chacun des Marathons de fitness organisés par l'Amal Riadhi de Ain Bénian depuis 2005 a drainé la participation de plus de 500 concurrentes, dont celles d'une équipe chinoise, en 2009. Mais pour cette 12^e édition, les organisateurs espèrent atteindre la barre des 1000 participantes.

CHAMPIONNAT NATIONAL MILITAIRE D'ATHLÉTISME 337 athlètes en compétition à Blida

Trois-cent-trente-sept (337) athlètes ont pris part hier au coup d'envoi du Championnat national militaire d'athlétisme, abrité par le complexe sportif de la Première région militaire (PRM) à Blida. Les participants représentent 24 équipes, issues des différentes régions militaires, écoles et commandements militaires, appelés à animer, trois jours durant, des épreuves de la vitesse (100m, 400m, 800m, 1.500m, 10.000m), du saut en longueur, du saut en hauteur, et du lancer du javelot. La compétition a été ouverte par le chef d'état major de la PRM, qui a invité, à l'occasion, les équipes participantes à faire preuve d'esprit sportif afin de préserver la réputation du sport militaire de façon générale, et celle de l'athlétisme en particulier. «Cette compétition revêt un intérêt certain pour l'institution militaire, car l'athlétisme est une discipline de cohésion, participant à la



mise en condition physique des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) et à l'affermissement de leurs capacités de combat», un objectif, a-t-il ajouté, qui ne peut être à la portée de tout le monde, exceptés les «hommes au long souffle, animés d'une détermination à toutes épreuves», dont les enjeux sont la «consolidation des liens

d'entraide et de solidarité entre les éléments des différentes unités et écoles militaires».

Il a, en outre, estimé que c'est une opportunité pour chaque participant, pour exprimer «sa rage de la victoire» et «son esprit de groupe», dans l'obtention des meilleurs résultats, tant pour lui que pour son équipe.

Sudoku N°960

5	7	3	8	2	9	6	1	4
6	9	2	7	1	4	8	5	3
8	4	1	3	6	5	7	2	9
7	3	8	2	9	6	1	4	5
1	2	4	5	3	7	9	6	8
9	6	5	1	4	8	2	3	7
4	5	6	9	7	2	3	8	1
2	1	7	4	8	3	5	9	6
3	8	9	6	5	1	4	7	2
1	3	8	6	9	4	6	7	2
7	6	4	2	1	8	9	3	5
2	5	9	6	7	3	1	4	8
6	9	4	8	1	7	6	2	3
2	3	1	9	5	6	8	4	7
7	8	6	2	4	3	9	1	5
8	1	5	3	2	4	7	9	6
9	6	2	7	8	5	4	3	1
4	7	3	1	6	9	5	8	2
6	4	8	5	3	1	2	7	9
3	5	7	4	9	2	1	6	8
1	2	9	6	7	8	3	5	4
5	7	8	1	3	6	9	4	2
9	3	4	8	7	2	1	5	6
2	6	1	4	9	5	7	3	8
7	4	3	2	6	1	5	8	9
6	8	5	9	4	7	2	1	3
1	9	2	3	5	8	4	6	7
4	2	9	5	8	3	6	7	1
5	6	8	3	7	2	1	9	4
3	1	7	6	2	4	8	9	5
8	2	5	6	7	3	1	4	9
1	3	8	6	9	4	6	7	2
7	6	4	2	1	8	9	3	5
2	5	9	6	7	3	1	4	8
6	9	4	8	1	7	6	2	3
2	3	1	9	5	6	8	4	7
7	8	6	2	4	3	9	1	5
8	1	5	3	2	4	7	9	6
9	6	2	7	8	5	4	3	1
4	7	3	1	6	9	5	8	2
6	4	8	5	3	1	2	7	9
3	5	7	4	9	2	1	6	8
1	2	9	6	7	8	3	5	4
5	7	8	1	3	6	9	4	2
9	3	4	8	7	2	1	5	6
2	6	1	4	9	5	7	3	8
7	4	3	2	6	1	5	8	9
6	8	5	9	4	7	2	1	3
1	9	2	3	5	8	4	6	7
4	2	9	5	8	3	6	7	1
5	6	8	3	7	2	1	9	4
3	1	7	6	2	4	8	9	5
8	2	5	6	7	3	1	4	9

S o l u t i o n

Mots Croisés N°960

POSTILLONNER
■ NOIRE ■ SUITE
■ P ■ SAINTE ■ Q ■ D
RE. RETORQUER
ETIEZ ■ Q ■ UELE
METS ■ HUMERUS
E ■ E ■ AIEUL ■ ES
DE ■ P ■ BENQI ■ E
ILLICO ■ DURER
TEES ■ URAEUS ■
EVASE ■ I ■ ■ NAO
RENEGATES ■ US

Mots Fléchés N°960

SERICICULTRICES
A ■ ORALISE ■ ELOGE
GALPETTES ■ EN ■ R
UNES ■ TEE ■ NOS ■ ER
ED ■ ERS ■ NEOPHYTE
NOTRE ■ OS ■ ITALIE
AU ■ ANGUILLE ■ ARS
YIN ■ TULES ■ ANE ■
LLIVIA ■ ENK ■ GRE
ALLIENT ■ TYR ■ Y ■ U
CE ■ FRAISE ■ KILOS
STE ■ EGRU ■ POSAS ■
ATRE ■ OEIL ■ URNES
IEPER ■ AVANTAGER
N ■ E ■ INUIT ■ SE ■ SI
TIMON ■ F ■ EEKLO ■ N
JOEL ■ PLANS ■ ISSA
ERRS ■ ART ■ ETANG
AGE ■ BON ■ EMMEN ■ A
NA ■ BLOCUS ■ USTER

LIGUE 1 DE FOOTBALL (30^E ET DERNIÈRE JOURNÉE)

L'USM Alger avec un effectif décimé face à l'ASO Chlef

L'USM Alger devra composer sans plusieurs de ses joueurs cadres, en vue de la réception de l'ASO Chlef, vendredi au stade Omar-Hamad à huis clos (17h00) dans le cadre de la 30^e et dernière journée du championnat professionnel de Ligue 1 de football.

Ainsi, le club algérois sera amoindri par l'absence des deux défenseurs, Farouk Chafai et Abdelkader Laïfaoui, ainsi que du milieu de terrain Nassim Bouchemma, blessés, idem pour l'attaquant Rachid Nadji.

Le gardien international, Mohamed Lamine Zemma-



mouche, souffrant des adducteurs, devra également manquer ce dernier rendez-vous de la saison, décisif pour les Algérois en vue du maintien. De son côté, l'ailier Zineddine Ferhat, expulsé lors

du dernier match disputé à Oran face à l'ASMO (défaite 1-0) est suspendu. Par ailleurs, le club de la capitale enregistrera le retour du défenseur, Rabie Meftah, qui a purgé une suspension d'un match.

La direction a procédé il y a une semaine au limogeage de l'entraîneur allemand Otto Pfister, et du préparateur physique le Franco-Sénégalais Armand Séné, pour mauvais résultats. La direction du club a confié l'intérim aux trois anciens joueurs de l'USMA, Mounir Zeghdoud, Mahieddine Meftah, et Hadj Adlene, et cela pour le reste de la saison.

L'USMA, champion la saison dernière, aura besoin d'un seul point pour assurer son maintien, alors que la formation de Chlef, tenue en échec à domicile par le NA Hussein Dey (0-0), devra impérativement l'emporter pour rester parmi l'élite.

MOBILIS-LIGUES 1 ET 2

Kerbadj : «Difficile d'homologuer les stades de Larbaâ, Hadjout, Tadjenanet



et Brakni»

Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, a affirmé que les stades de Larbaâ, Hadjout, Tadjenanet, et celui de Brakni à Blida, risquent de ne pas être homologués en vue de la prochaine saison footballistique 2015-2016. «Ces stades ont peu de chances d'être homologués pour la saison prochaine. Des travaux de rénovation et de mise à niveau devront être accomplis dans les plus brefs délais», a indiqué le premier responsable de la LFP dimanche soir lors de l'émission «Dawri Al Mouhtarifine» sur la chaîne Dzair TV. Parmi ces quatre stades, trois sont détenus par des pensionnaires de la Mobilis-Ligue 1 : le RC Arbaâ, ainsi que les deux nouveaux promus, le DRB Tadjenanet et l'USM Blida, alors que l'USMM Hadjout joue en Ligue 2. «Au niveau de la LFP, nous avons constitué des commissions régionales d'homologation, qui vont entamer des visites d'inspection aux différents stades du pays à partir de la semaine prochaine», a-t-il souligné. Par ailleurs, Mahfoud Kerbadj a précisé que le calendrier de la prochaine saison de Ligues 1 et 2, dont le coup d'envoi est fixé durant le week-end du 14-15 août, sera dévoilé «lors de la première semaine de juin».

Corruption présumée : les portiers de l'USMBA et de l'USMB risquent la sanction s'ils n'ont pas de preuves

Les gardiens de but de l'USM Bel-Abbès et de l'USM Blida, Jonathan Matigas et Oussama Litime, qui ont révélé à la presse avoir fait l'objet d'une tentative de corruption, doivent apporter les preuves de leurs accusations au risque d'être sanctionnés, a prévenu le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj. «Si les deux concernés n'apportent pas des preuves appuyant leurs accusations, ils seront tout simplement sanctionnés», a déclaré Kerbadj au micro de Dzair TV, dimanche soir. Les deux portiers sont convoqués, ce lundi, par la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) pour s'expliquer sur leurs récentes déclarations. Jonathan a avancé au micro d'une chaîne de télévision privée avoir été plusieurs fois contacté par des personnes qui ont voulu le soudoyer pour faire perdre son équipe. Pour sa part, Litime a déclaré à la presse qu'il avait reçu une offre de l'O Médéa, l'adversaire de son équipe l'USM Blida vendredi 15 mai dans le cadre de la 29^e journée du championnat de Ligue 2, pour faciliter sa tâche dans ce match soldé par un nul (1-1). L'OM était encore en course pour la montée, tandis que l'USMB avait déjà assuré son accession deux journées auparavant. La LFP avait radié à vie, il y a quelques semaines, deux arbitres assistants pour leur implication dans une tentative de corruption ayant trait au match CS Constantine-NA Hussein-Dey, en championnat de Ligue 1 algérienne. Elle a aussi proposé la même sanction à l'encontre du président de la section football de la formation algéroise, Kamel Saoudi, dans le cadre de la même affaire.

DROITS TV (2015-2016)

La LFP va lancer un appel d'offres pour la retransmission de la Mobilis-Ligue 2

Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, a annoncé que sa structure va lancer un appel d'offres aux chaînes de télévision privées pour l'acquisition des droits de retransmission des matchs de la Mobilis-Ligue 2 professionnelle, pour la saison footballistique 2015-2016. «Nous allons lancer un appel d'offres pour les droits TV de la Ligue 2, uniquement pour les chaînes privées qui souhaiteraient en avoir droits. La retransmission des rencontres de la Mobilis-Ligue 1 avait été attribuée exclusivement à la Télévision nationale», a affirmé le premier responsable de la LFP lors de l'émission «Dawri Al Mouhtarifine» sur la Dzair TV. Mahfoud Kerbadj a précisé que les chaînes privées souhaitant avoir les matchs de la Mobilis-Ligue 1 «devront s'adresser directement à la Télévision na-

MC ALGER

Raïssi : «Le maintien ou non du staff est du ressort du conseil d'administration»

Le président du MC Alger (Mobilis-Ligue 1 algérienne de football), Abdelkrim Raïssi, a affirmé hier que l'avenir de l'actuel staff technique, dirigé par le Portugais Artur Jorge, sera décidé uniquement par le conseil d'administration, d'une manière collégiale. «Si ça ne tient qu'à moi, je suis pour le maintien d'Artur Jorge qui a effectué un travail énorme avec son adjoint Valdo depuis leur arrivée au MCA, mais la décision sera prise prochainement par les membres du conseil d'administration», a indiqué le premier responsable du Doyen à l'APS. Grâce à la victoire décrochée samedi à domicile face au MC Oran (1-0), dans le cadre de la 28^e journée, le club de la capitale a assuré définitivement son maintien parmi l'élite après une saison chaotique. «Je ne peux pas décider de l'avenir d'Artur Jorge, même si le conseil d'administration m'a donné carte blanche dans la gestion. Une chose est sûre, une décision sera prise dans les prochains jours à propos de cette question», a-t-il ajouté.



Artur Jorge avait succédé en novembre dernier à Boualem Charef, au moment où le MCA traversait une crise de résultats sans précédent qui a relégué aux profondeurs du classement. A l'occasion de la 30^e et dernière journée, le Doyen se déplacera vendredi au stade de Larbaâ pour donner la réplique au RCA, condamné à l'emporter pour assurer son maintien.

MC SAÏDA

Kamel Mouassa nouvel entraîneur

Le technicien Kamel Mouassa est devenu le nouvel entraîneur du MC Saïda (Ligue 2 algérienne de football), en remplacement de Samir Boudjaârane, a appris l'APS dimanche auprès du président du club, Abdelkader Bouarara. «Mouassa sera notre nouvel entraîneur, il reste quelques détails administratifs à régler seulement. C'est un entraîneur compétent qui correspond à notre stratégie. La preuve, il vient de faire



accéder l'USM Blida en Ligue 1», a affirmé à l'APS le premier responsable du MCS. La formation de Saïda a bouclé la saison 2014-2015 à la 6^e place au classement de la Ligue 2 avec 43 points, à cinq longueurs de la troisième place, synonyme d'accession. «Nous allons tenter de monter une équipe compétitive, capable de jouer l'accession la saison prochaine. Il n'y aura pas trop de chamboulement au sein de l'effectif, le re-

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE U23 (QUALIFICATIONS-2^E TOUR ALLER)

La Sierra Leone et le Cameroun se neutralisent 0-0

La Sierra Leone et le Cameroun ont fait match nul (0-0) en match aller du second tour des éliminatoires du Championnat d'Afrique des Nations des moins de 23 ans de football, disputé dimanche au stade Omnisports Ahmadou-Ahidjo de Yaoundé. La Sierra Leone a accueilli son adversaire à Yaoundé en raison de l'interdiction imposée par la CAF à ce pays d'organiser des matchs sur son sol à cause de l'épidémie d'Ebola. Le match retour se déroulera samedi prochain à Yaoundé, mais ce sont les Lionceaux camerounais qui reçoivent. Le vainqueur de cette double confrontation affrontera la sélection algérienne des U-23 pour le compte du troisième et dernier tour des Championnats d'Afrique des nations (CAN) de la catégorie, prévu en décembre au Sénégal. L'équipe algérienne accueillera son adversaire le 19 juillet au stade Mustapha-Tchaker de Blida, tandis que le match retour aura lieu en août prochain.



CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE

Mahrez, 3^e joueur le plus utilisé à Leicester City

L'international algérien Riyad Mahrez a été le troisième joueur le plus utilisé à Leicester City avec 2082 minutes de temps de jeu dans le championnat de première division anglaise de football de l'exercice 2014-2015 clôturé dimanche. Le milieu offensif a participé à 30 rencontres de son équipe, dont 25 d'entrée, un bilan jugé positif par les observateurs, surtout qu'il s'agit de sa première saison parmi l'élite depuis qu'il a débuté sa carrière de footballeur.

Mahrez (24 ans) avait rejoint Leicester en janvier 2014 en provenance du Havre AC (Ligue 2, France). Il a participé activement à la montée de son équipe en Premier League anglaise, tout en tirant profit de cette accession sur le plan personnel en étant convoqué pour la première fois en sélection algérienne avec laquelle il a participé à la Coupe du monde de 2014 au Brésil. Après un début très difficile en Premier League, comme l'atteste la dernière place occupée par Leicester pendant de longues journées, les coéquipiers de Mahrez sont parvenus à remonter la pente et s'extirper de la zone de relégation.

Leicester a terminé le championnat à la 14^e place. Lors de la dernière journée, le club a étrillé Queens Park Rangers (5-1) dans un match disputé dans son intégralité par le joueur des Verts. Mahrez est concerné par le prochain stage de la sélection algérienne, prévu pour fin mai en cours, en prévision de la rencontre face à l'équipe des Seychelles le 13 juin prochain dans le cadre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations de 2017 au Gabon.

Zarabi rejoint Slimani et Brahimi en 1^{ère} division portugaise



Le défenseur algérien de l'Union Madeira, Kheireddine Zarabi, a accédé avec son équipe en première division portugaise de football grâce à la victoire en déplacement face à l'Oriental Lisbonne (3-0), dimanche soir pour le compte de la dernière journée du championnat.

Il devrait être le troisième joueur algérien à évoluer dans la cour des grands portugais, la saison prochaine, en compagnie d'Islam Slimani (Sporting Lisbonne) et Yacine Brahimi (Porto), si ces derniers décident de poursuivre avec leurs clubs respectifs.

Zarabi et ses coéquipiers ont difficilement réussi leur montée, en ce sens que cette dernière s'est jouée dans un mouchoir de poche. En effet, quatre équipes se tenaient en un point pour seulement deux places en première division, et c'est finalement Tondela qui a terminé champion avec 81 points et l'Union Madeira deuxième devant Covilha et Chaves avec le même nombre de points, 80. Le joueur algérien âgé de 30 ans termine la saison avec 43 matchs et 1 but et retrouve la première division portugaise après 4 saisons et demie en seconde.

Transfert : Slimani restera au Sporting Lisbonne pour une autre saison, prédit Kerbadj

L'attaquant Islam Slimani, convoité par des clubs européens, devrait rester pour une autre saison au club portugais de Sporting Lisbonne, après avoir bénéficié d'une augmentation de salaire, prédit son ancien président au CR Belouizdad (Ligue 1, Algérie).

«J'ai eu récemment une discussion avec Slimani et d'après ses dires, il ne serait pas emballé à l'idée de changer de club dès la saison prochaine même s'il fait l'objet de nombreuses convoitises», a affirmé Kerbadj au micro de Dzair TV, dimanche soir.

«Je l'ai conseillé moi aussi de poursuivre avec le Sporting pour au moins une autre saison, car ce serait l'option idéale surtout que son club vient de revaloriser son salaire, comme il m'a lui-même informé», a-t-il ajouté.

Kerbadj était derrière la venue au CRB en 2009 de l'avant-centre des Verts. Avec le club de la capitale, il était resté quatre saisons au cours desquelles il a inscrit 43 buts. En 2013, il a re-



joint la formation lisboète pour sa première expérience européenne. Il est lié avec le 3^e du championnat portugais jusqu'à 2017.

«Slimani a également changé d'agent en s'engageant avec un manager très connu au Portugal, et je suis persuadé qu'il a fait le bon choix. Je lui prévois à l'avenir une équipe euro-

péenne plus huppée», a encore dit l'actuel président de la Ligue du football professionnel en Algérie.

Il a rappelé en outre qu'en cas de transfert du buteur de la sélection nationale vers une autre formation du vieux continent, le CRB obtiendra une quote part financière dudit transfert, comme stipulé dans le contrat de Slimani avec le club de la capitale portugaise.

Le joueur de 26 ans pourrait gagner son premier trophée avec le Sporting le week-end prochain à l'occasion de la finale de la Coupe du Portugal contre Sporting Braga.

Avec 12 buts en 19 matchs joués en championnat, soit une moyenne de 0,58 but par match, l'ancien joueur de la JSM Chéraga (Divamateur, Algérie) occupe la 13^e place au classement des meilleurs buteurs africains évoluant en Europe.

Outre ses 12 buts en championnat portugais, Slimani compte également deux réalisations en Ligue des champions d'Europe.



FOOT/STADE DE REIMS

Aïssa Mandi sera maintenu comme défenseur central

Mandi (23 ans) joue habituellement comme latéral droit. Un poste dans lequel il a été très performant, au point de mériter le brassard de capitaine à Reims, ainsi qu'une convocation en sélection algérienne.

Un concours de circonstances a néanmoins obligé son entraîneur, Olivier Guégan, à le faire jouer dans l'axe de la défense au cours des deux dernières journées de Ligue 1 française.

Bien qu'il s'agisse d'un rôle inhabituel pour lui, le jeune international algérien a donné entière satisfaction comme libero, se permettant même le luxe d'apporter un plus sur le plan offensif, comme ce fut le cas au cours de la précédente journée, où malgré la défaite (3-2) contre le Paris Saint-Germain, il a inscrit un joli but de la tête.

Il s'agissait du 6^e but personnel de Mandi cette saison, toutes compétitions confondues avec le Stade de Reims, ce

qui représente une moyenne appréciable, surtout pour un jeune défenseur comme lui. Un bon rendement qui d'ailleurs n'a pas laissé les recruteurs indifférents, puisque l'international algérien figurerait sur les tablettes de plusieurs clubs de Ligue 1 française, dont l'Olympique Lyonnais.

«Aïssa Mandi est la vitrine du Stade de Reims par ses performances en Coupe du Monde, en Coupe d'Afrique des Nations et en club. Il est donc normal que des gens spéculent sur son éventuel transfert, car les gens aiment entendre parler de genre de choses. Les supporters aiment quand ça bouge, mais concrètement, nous n'avons reçu aucune offre concernant Mandi» a réaffirmé le président Jean-Pierre Caillot, au moment où les spéculations continuent à circuler sur l'éventuel transfert de l'international algérien.

Chypre : Djebbour s'offre le doublé avec APOEL

L'ex-international algérien, Rafik Djebbour, a enrichi son palmarès personnel en remportant, avec son club APOEL, le titre de champion de Chypre quelques semaines après avoir décroché la Coupe locale.

APOEL s'est imposé sur le terrain d'Ermis (4-2), dimanche soir en match comptant pour la 32^e journée et au cours duquel l'attaquant algérien a inscrit un doublé portant à six son compteur but en championnat et 17, toutes compétitions confondues cette saison.

Djebbour (31 ans) avait rejoint l'APOEL l'été dernier en provenance de Nottingham Forest (Championship anglaise), où il a eu un passage infructueux de six mois.



Auparavant, il avait notamment remporté des titres en Grèce, avec son ancien club, l'Olympiakos, et a été également sacré meilleur buteur du championnat de ce pays. Djebbour, qui n'est plus convoqué en sélection algérienne depuis 2012, pourra disputer de nouveau la Ligue des champions d'Europe la saison prochaine si son club passe les tours préliminaires.

Transfert : Madoui annonce le retour de Djabou à l'ES Sétif

L'entraîneur de l'ES Sétif, Kheireddine Madoui, a indiqué avoir donné son aval pour l'engagement d'Abdelmoumen Djabou, qui vient de subir une opération chirurgicale au niveau des ligaments croisés du genou, en vue de la saison prochaine, affirmant que le contrat du joueur avec le Club africain de Tunis expire en fin de saison en cours.

«J'ai donné mon feu vert pour recruter Djabou que la direction de l'ES Sétif souhaite engager. Certes, il est actuellement blessé, mais il reviendra sur les terrains dans deux ou trois mois», a déclaré Madoui au micro de beIN Sports. Djabou (28 ans) avait quitté l'ESS lors de l'été 2012 en direction du Club africain de Tunis, avec lequel il vient d'être sacré champion de Tunisie pour la première fois depuis 2008. «Le contrat de Djabou expire en cette fin de saison. Il sera donc appelé à renouer avec la compétition à l'ESS ou dans un autre club», a-t-il encore précisé. L'Entente, assurée d'être championne d'Algérie avant une journée de la fin de l'exercice 2014-2015, reprendra les entraînements le 7 juin prochain en prévision de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique, dont elle est la détentrice du trophée de la précédente édition.



ANCELOTTI DÉMENT UN RETOUR À MILAN

Le technicien italien l'a clairement indiqué dans un entretien accordé à *Il Giornale*, hier.

Anceletti a notamment souligné la nécessité pour lui de se faire opérer des cervicales. "Je l'ai dit lors de la conférence de presse et je ne peux que répéter : je vais me reposer un an. Et c'est aussi parce que j'ai une raison très sérieuse de m'arrêter. Je dois me faire opérer des cervicales. Depuis quelque temps, cela me donne une sensation de picotement dans les mains. Si je perds du temps ça atteindra les jambes, donc je dois prendre rendez-vous pour me faire opérer", a-t-il souligné.



LAMELA POUR REMPLACER GRIEZMANN ?

L'Atletico Madrid songerait à l'Argentin Erik Lamela dans le cas où il venait à se séparer d'Antoine Griezmann cet été.

Même s'il vient à peine d'atterrir à Vicente Calderon et que son contrat s'étire jusqu'en 2010, Antoine Griezmann pourrait quitter l'Atletico Madrid à l'occasion du prochain mercato. Les dirigeants du club rojiblanco vont tout faire pour le garder mais face à une offre supérieure à 60M€ ils ne seront pas en mesure de résister.

D'après les informations émanant d'Espagne, ils commencent même déjà à plancher sur la question de son remplaçant. Erik Lamela, le milieu offensif de Tottenham, serait la cible privilégiée de Diego Simeone. Les deux hommes se connaissent bien puisque Lamela figurait dans les équipes jeunes du River Plate quand El Cholo y faisait ses premières classes comme entraîneur. Le prix de l'ex-Romain se situe aux alentours de 25M€.

YAYA TOURÉ UN PRIX INTÉRESSANT POUR LE PSG

Manchester City aurait revu à la baisse le prix de Yaya Touré en réclamant maintenant 18 M€ contre 30 M€ fixés auparavant. Ce qui pourrait profiter énormément au PSG.

Selon les informations de la *Gazzetta dello sport*, Yaya Touré le milieu de terrain ivoirien de Manchester City devrait aller voir ailleurs cet été, comme l'a même précisé son agent. Alors qu'il était annoncé 30 M€ pour son départ, Manchester City aurait reconsidéré sa position face à ce montant jugé élevé à cause de l'âge du joueur. Ainsi, les Citizens sont désormais prêts à céder le capitaine des Éléphants de Côte d'Ivoire à 18 M€.

Son âge, un handicap

Du haut de ses 32 ans, Yaya Touré, malgré son talent et son emprise au milieu de terrain, ne s'inscrit plus vraiment sur le long terme quant à un projet concernant un club. Mais les 18 M€ évoqués en ce moment pour sa sortie pourraient donner bien plus que des idées au Paris Saint-Germain pour passer rapidement à l'action. Un tel montant pourrait être récupéré de la vente de Yoann Cabaye annoncé partant.

LA CONCURRENCE DE L'INTER MILAN

Mais le club de la capitale gagnerait à s'activer sérieusement et rapidement si tant est que son intérêt pour Yaya Touré tient encore la route. Car l'Inter Milan est déjà très actif sur le dossier. La bataille est donc ouverte.

OGBONNA vers la Bundesliga ?

Arrivé à l'été 2013 à la Juventus, en provenance du grand rival piémontais, le Torino, Angelo Ogbonna n'a pas réussi à faire son trou chez les Bianconeri, barré notamment par Leonardo Bonnucci, Andrea Barzagli et Giorgio Chiellini. Le défenseur central de 28 ans s'apprête donc à faire ses valises et devrait quitter son pays natal, rapporte la *Gazzetta dello Sport*. En effet, de l'autre côté du Rhin, Schalke 04 et le Bayer Leverkusen seraient intéressés par le profil de celui qui compte 10 capes avec la Squadra Azzurra.



KLOPP : «CE FUT UN HONNEUR»

Pour sa dernière avec le Borussia Dortmund, Jürgen Klopp a fini sur une victoire (3-2) contre le Werder Brême. Il semblait ému après le match.

Jürgen Klopp, qui va quitter le Borussia Dortmund cet été, a fini sur une victoire contre le Werder Brême (3-2). Le technicien allemand a effectué un tour d'honneur à l'issue de la rencontre alors que les supporters lui avaient réservé un bel hommage. "Cette victoire est pleinement méritée. Je veux revenir un jour dans ce stade et regarder un match tranquillement. J'ai toujours voulu laisser des bases solides au moment de mon départ. Ce fut un honneur pour moi", déclarait-il à l'issue de la rencontre.

GUARDIOLA «NOUS REVIENDRONS PLUS FORTS»

Après une saison en demi-teinte, Pep Guardiola a donné rendez-vous l'an prochain aux supporters où il se veut ambitieux.

Après la victoire du Bayern Munich face à Mayence (2-0), la saison est terminée pour les Bavarois qui se contenteront du titre de champion d'Allemagne. Pep Guardiola, l'entraîneur, s'est ensuite adressé aux supporters. "La saison prochaine, nous reviendrons plus forts dans le but de satisfaire les fans. (...) J'espère avoir la meilleure équipe possible la saison prochaine", racontait-il.



Le Président Bouteflika félicite le Roi de Jordanie à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance de son pays

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de vœux au Roi Abdallah de Jordanie à l'occasion de la célébration du 69ème anniversaire de l'indépendance de son pays, dans lequel il lui a souligné son souci d'œuvrer à la promotion de la coopération entre les deux pays pour la réalisation des aspirations communes des deux peuples.

«Il m'est particulièrement agréable au moment où le Royaume Hachémite de Jordanie célèbre le 69ème anniversaire de son indépendance, de vous adresser au nom du peuple et du Gouvernement algériens, et en mon nom personnel, mes vœux les meilleurs de santé et de bien-être, et davantage de progrès et de prospérité à votre peuple frère sous votre conduite éclairée», a écrit le président de la République dans son message.

«Je saisis cette occasion pour saluer les relations de fraternité et de coopération qui unissent les deux pays frères, et vous souligner mon souci d'œuvrer de concert avec vous à leur promotion à la hauteur des aspirations des deux peuples frères», a conclu le Chef de l'Etat.

205^E ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DE L'ARGENTINE: Le Président Bouteflika félicite son homologue argentine

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de félicitations à son homologue argentine, M^{me} Cristina Fernandez de Kirchner, à l'occasion de la commémoration du 205^e anniversaire de la Révolution de son pays.

«La commémoration du 205e anniversaire de la Révolution de votre pays m'offre l'agréable occasion de vous adresser, au nom du peuple et du gouvernement algériens ainsi qu'en mon nom personnel, nos chaleureuses félicitations auxquelles je joins mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous-même, de progrès et de prospérité pour le peuple argentin ami», a écrit le président Bouteflika dans son message.

«En cette heureuse opportunité, je voudrais vous réitérer mon entière disponibilité à continuer à œuvrer, avec vous, au renforcement des liens traditionnels d'amitié et de solidarité entre nos deux pays et à la consolidation de notre coopération économique en vue de la hisser au niveau de l'excellence des relations politiques», a ajouté le chef de l'Etat.

«Il me plaît, dans ce cadre, de me féliciter du dynamisme que connaissent, à présent, les relations bilatérales entre nos deux pays, à la faveur de la tenue ce mois à Buenos-Aires, de la 5^e session de la Commission mixte intergouvernementale algéro-argentine et de la 4^e session du Comité mixte scientifique bilatéral», a-t-il dit.

«La réunion de ces deux mécanismes, a-t-il précisé, constitue assurément une occasion pour faire le bilan de notre coopération et définir les perspectives de son renforcement et son élargissement à d'autres secteurs».

APS

Le Roi du Lesotho en visite d'Etat en Algérie à partir d'aujourd'hui

Le Roi du Lesotho, Letsie III, effectuera à partir d'aujourd'hui une visite d'Etat de trois jours en Algérie à l'invitation du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, indique lundi un communiqué de la République.

Cette visite «sera l'occasion pour les deux pays de raffermir davantage les liens de fraternité et de solidarité qui les unissent depuis plusieurs décennies», précise la même source.

«Les entretiens qui réuniront les deux chefs d'Etat leur permettront



notamment de procéder à un échange de vues sur des questions d'intérêts communs, en particulier en Afrique et dans le Monde», ajoute le communiqué.

Les travaux qui regrouperont les délégations des deux pays, en marge de



cette rencontre au sommet, «donneront l'occasion aux deux gouvernements de tracer de nouvelles perspectives aux échanges et à la coopération entre l'Algérie et le Lesotho, au bénéfice de leurs deux peuples», conclut la même source.

ALGÉRIE - QATAR

Gaïd Salah en visite officielle au Qatar



Le vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, a entamé depuis hier une visite officielle de quatre jours au Qatar sur invitation du général-major, Hammed Ben Ali Al-Attiya, ministre d'Etat aux Affaires de la Défense

qatarie, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

A cette occasion, le chef d'état-major de l'ANP «prendra part à la conférence de haut niveau clôturant la 4e édition de l'exercice combiné +Sakr El-Djareh 2015+ prévu à Doha le 26 mai 2015», précise le MDN.

Cette visite, «qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des liens de fraternité, d'amitié et de coopération entre l'ANP et les Forces armées de ce pays frère, permettront aux deux parties d'examiner les questions d'intérêt commun», ajoute la même source.

ALGÉRIE - OCI

Lamamra demain au Koweït pour la réunion du Conseil des ministres des AE de l'OCI

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, prendra part les 27 et 28 mai courant à Koweït-City aux travaux de la 42e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), indique hier un communiqué du ministère. Organisée sous le thème «Vision commune pour renforcer la tolérance et bannir le terrorisme», cette session sera l'occasion pour les ministres d'examiner, en particulier la situation qui prévaut en Palestine, au Yémen, en Syrie ainsi que les récents développements au Mali, précise la même source.

La réunion ministérielle se penchera aussi sur des questions relatives au terrorisme, à l'islamophobie et

à la situation des communautés musulmanes dans les pays non membres de l'OCI, ajoute le communiqué.

Le Conseil des ministres des Affaires étrangères de cette organisation passera également en revue les mécanismes de renforcement de la coopération entre les pays membres dans les domaines économique et de la promotion et de la protection des droits de l'Homme. En marge de cette réunion, M. Lamamra aura une série d'entretiens avec ses homologues des Etats membres de l'OCI, avec lesquels il évoquera des questions d'ordre international, «notamment les derniers développements positifs intervenus dans la région du Sahel, ainsi que la coopération bilatérale», conclut le communiqué.



BANQUES:

Installation du nouveau PDG du CPA

Le ministre des Finances, Abdrrahmane Benkhalfa, a procédé lundi à Alger à l'installation du nouveau PDG du Crédit populaire d'Algérie (CPA), Omar Boudieb, indique un communiqué du ministère. A cette occasion, le ministre a mis en avant l'effort accompli en matière d'organisation et de modernisation par les banques, tout

en soulignant «les progrès enregistrés dans le secteur et les avancées en terme d'innovation et de développement de nouveaux produits bancaires». Il a exhorté la communauté bancaire à poursuivre ses efforts pour développer les services bancaires au profit des citoyens et des entreprises notamment le crédit à l'économie, et ré-

pondre ainsi aux attentes des opérateurs économiques, ajoute le communiqué. Le ministre a souligné l'indispensable modernisation de tout le secteur par l'introduction d'innovations en vue de le hisser au niveau des standards internationaux, particulièrement en matière de système de paiement. «La banque algérienne doit évo-

luer pour mieux répondre à une demande de service bancaire de qualité en pleine évolution couvrant aussi bien les services de paiement et de crédit que le conseil» a ajouté M. Benkhalfa cité dans le communiqué.

Il a, en outre, appelé les banques à jouer un rôle actif dans le développement du marché financier.